Les prisons
d'un prophète actuel
poursuivi par tous
les pouvoirs

par

M. l'abbé La Paraz
(M. l'abbé Alexandre Charvoz)

Caen
Ch. Woinez
1846

LES

PRISONS

d'un

PROPHÈTE ACTUEL

[illegible] PAR [illegible] POUVOIRS.



I.

Depuis six ans, le nom d'un ouvrier de Normandie, *Pierre-Michel Vintras*, court la France accueilli avec respect par un petit nombre, repoussé comme hérétique par bien des dévots, écouté avec dérision par le public indifférent. Témoin auriculaire de ces débats contradictoires et sou-

vent chaleureux, il me sembla que les faits sur lesquels on disputait méritaient examen, puisqu'à une époque où les célébrités du jour passent inapperçues, où les monarques attirent à peine les habitants aux croisées, où des grandeurs se font et tombent sans qu'on s'occupe d'elles à plus d'un déjeuner, un simple ouvrier avait cependant le privilége d'occuper la scène, défendu par les uns comme un saint choisi par le ciel pour annoncer au monde ses desseins de justice et de miséricorde, et par les autres traité d'escroc adroit, servant de plastron à d'habiles intrigants à qui ils attribuent les pages magnifiques qui courent sous son nom. Le contraste était complet : Pierre-Michel était un prophète saint pour les premiers, un repris de justice pour les seconds.

Et ce n'est pas seulement dans le peuple que se passait le débat; c'était de part et d'autre des gens estimés, considérés, pris

dans tous les rangs de la société, des gens instruits, notables, de hauts fonctionnaires, des prêtres surtout et des évêques même. Certes, la chose méritait d'être étudiée. La difficulté n'était pas grande : un touriste qui fait des centaines de lieues pour visiter le pic d'une montagne, une cascade ou un lac, pouvait bien en faire soixante pour aller sur place s'enquérir avec certitude de la vérité du mystère qui occupe la France, voir le personnage en question, l'interroger, le juger, connaître ceux qui l'approchent et les apprécier, entendre les raisons des amis comme des ennemis, les peser, les confronter, interroger les faits surtout, recueillir enfin tout ce qui peut mettre une vérité dans tout son jour.

Au lieu donc d'un voyage en Suisse, c'est en Normandie que je dirigeai mes pas : que le lecteur juge si j'ai bien fait de publier mes *impressions* de voyage. Je

garantis la plus rigoureuse certitude aux moindres détails que je crois utile d'offrir au public. J'ai tout vu, tout scruté, comme on s'en convaincra aisément.

Passons sur l'histoire de la naissance et de la jeunesse du prisonnier prophète ; elle n'offre rien de particulier, rien qui mérite le jour, ni en bien, ni en mal. Je prends cet homme à l'âge où commence pour lui cette vie extraordinaire où le ciel en fit son Organe pour avertir le monde. Les apôtres ne sont connus que du jour où le Sauveur les a appelés, et l'histoire sacrée n'a recherché ni leur naissance, ni les particularités de leur jeunesse ; l'ancien testament indique le nom et la profession des prophètes, sans nous apprendre ce qu'ils firent auparavant. Pourquoi suivrions-nous une autre marche dans une circonstance bien plus identique que le public ne le soupçonne ?

Je ne m'arrête pas à ces objections ban-

nales que la suffisance incrédule vous jette à la face avec un stupide aplomb. Je le confesse, j'ai la simplicité de croire Dieu aussi puissant aujourd'hui qu'autrefois, de croire que le don de prophétie n'a pas disparu de l'Eglise, et que les miracles n'ont jamais cessé. Je sais d'ailleurs que ces misérables objections se trouvent savamment réfutées dans les écrits publiés par les croyants au prophète qui m'occupe, sous le titre de *Septaine;* j'y renvoie le lecteur. De ces croyants il en est partout quelques uns ; les gens de *bonne volonté* les trouveront. Je suppose aussi qu'on a lu les pages magnifiques connues sous le titre de *Communications*, sur les doctrines desquelles s'est engagée la polémique la plus légère, la plus ignorante d'une part, et la plus élevée et la plus solide de l'autre, polémique qui eut pour fin d'établir sans réplique que ces doctrines sont en parfaite conformité avec la foi catholique, qu'elles n'of-

frent point de vérités contradictoires, point de vérités nouvelles dans le sens que saint Paul donne à ces mots, et que les développements qu'elles donnent aux points mystérieux de l'enseignement de l'Eglise, tels que la création évangélique, la chute des anges, la création de l'homme, sa nature, sa participation au péché d'Adam, etc, sont en parfaite analogie avec la foi de l'Eglise; qu'ils éclairent et affermissent ces dogmes catholiques, loin de leur être contraires : c'est un immense jour jeté sur la science religieuse.

On ne le contestait déjà plus, mais en convenant de l'élévation de ces communications, ce n'est point à l'ouvrier Pierre-Michel qu'on en faisait honneur, c'est aux habiles qu'on supposait cachés derrière la toile, et notamment à un certain abbé Charvoz, curé d'une paroisse appelée Mont-Louis, au diocèse de Tours, connu par diverses publications, entre autres, le

Précis d'Antiquités liturgiques, et *La Fille du Mandarin*. C'est à cet ecclésiastique qu'on attribuait ces *prétendues communications*, pour employer le langage des opposants.

C'était une supposition à vérifier. Je ne me contentai pas de la réponse pleine de candeur et de simplicité de Pierre-Michel, ni des témoignages positifs des témoins nombreux, honorables, dignes de foi qui avaient cent fois vu Pierre-Michel écrire avec rapidité, au sortir de ses entretiens avec le céleste visiteur, ces pages sublimes que sa main traçait sans les comprendre, que son œil voyait écrites comme si les paroles de l'Archange eussent pris un corps pour se retracer à sa mémoire; pages souvent composées de nombreux textes latins que sa plume reproduisait exacts quoique sans ortographe, organe mécanique qu'une puissance surnaturelle conduisait sans qu'il eût besoin de faire

usage des facultés de son intelligence et de sa mémoire, miracle attesté par tant de témoins qu'il eût suffi seul à tout homme de sens et de raison. Je voulus néanmoins interroger l'abbé qui avait le bonheur d'être accusé d'écrire comme un ange du ciel, de laisser en arrière les pères de l'Eglise pour s'élever à la hauteur, à la perfection des prophètes.

Déjà riche de renseignements j'allai le trouver ; j'eus avec cet ecclésiastique de longs entretiens. Ma question ne l'étonna pas ; je ne lui apprenais rien qu'il ne sût déjà bien ; l'occasion s'était déjà offerte pour lui plus d'une fois de répondre comme Jean-Baptiste répondit aux Juifs : « *Je ne suis pas digne de délier les cordons des souliers de l'esprit angélique qui revêt une forme humaine pour venir révéler à l'Organe choisi ces manifestations des grands desseins de Dieu sur le monde actuel.* » Et quelle est donc l'épaisseur des ténèbres de notre

époque, ajoutait-il, pour que des membres de l'Eglise enseignante, des gens éclairés selon l'Eglise et le monde puissent attribuer à la plume d'un homme, quelque instruit qu'on le suppose, des écrits où toute la science et la perfection divine se révèlent si hautement?

Il advint que pendant les jours d'hospitalité gracieuse que je passais dans ce presbytère enchanteur, qui par son point de vue dominait la Loire et une grande étendue de ce jardin de la France, il advint, dis-je, que des copies de ces communications lui arrivèrent, car il était en correspondance très suivie avec le saint ouvrier qu'il avait visité plusieurs fois au début des révélations, qu'il avait même fait venir chez lui pour l'étudier de plus près. Nous lisions ensemble ces communications. Oh! comme il m'en faisait sentir la profondeur et la perfection! Oh! comme il demeurait frappé de la justesse et de l'a-

propos des textes latins dont ces communications étaient nourries ! souvent il lui fallait de longues recherches pour trouver les lieux de l'écriture d'où ils étaient empruntés. J'en avais lu moi-même un assez grand nombre déjà, mais avec cet esprit tout humain, le seul que nous connaissions, nous gens du monde, et je le confesse aussi, avec un peu de cette prévention qui s'élève en nous sitôt qu'on nous donne quelque chose pour divin. J'ai appris alors combien les misères du cœur obscurcissent le jugement et le goût de l'esprit. Je soupçonne fort que c'est le cas de tous ceux qui repoussent ces sublimes écrits. Oui, je crois qu'un vice de moins donne plus de lumière qu'une séance académique de plus.

Rougissant un peu d'être allé demander à cet ecclésiastique si, comme il en était accusé, il était l'auteur de ces *Communications*, j'eus soin de donner pour principal

motif de ma visite le besoin de l'entendre expliquer les desseins de Dieu sur cet avenir annoncé si terrible et si miséricordieux. Il devait les comprendre mieux qu'un autre, puisqu'il était l'auteur de cette exposition sur l'Œuvre de Miséricorde, connue sous le titre d'*Opuscule*, etc., bien qu'il ne l'avouât jamais, sans affirmer néanmoins le contraire.

Ce point capital que les communications étaient bien surnaturellement dictées à Pierre-Michel, une fois éclairé plusque suffisamment, je ne pouvais plus m'expliquer la guerre haineuse qu'on leur faisait de toute part avec tant d'aveuglement et de mauvaise foi, en prodiguant l'injure et la calomnie à l'homme simple, pieux, humble et patient qui en était l'organe, comme à tous ceux qui les accueillaient avec respect et qui s'en nourrissaient spirituellement.

Je me le fusse expliqué si, reconnaissant

le fait comme surnaturel, le clergé eût attaqué ces communications comme provenant de l'esprit d'erreur; mais voyant qu'il les rabaissait, qu'il les attribuait à des fourbes, qu'enfin il ne les combattait que par des raisons mensongères de toute évidence, je revins en Normandie suivre l'examen des faits pas à pas, et faire pour ma satisfaction personnelle une enquête scrupuleuse.

Le prophète était en prison. Je le visitai plusieurs jours; je trouvai toujours en lui un homme simple, ouvert, modeste, pieux, d'une foi rare, avec de l'esprit naturel qui lui donnait de l'aisance et rendait sa conversation attachante. Sa taille est moyenne; le front est bien développé; l'œil est expressif; ses traits sont communs: il n'est beau qu'au dedans, *comme la fille des rois* dont parle la Sagesse. J'éprouvai un besoin irrésistible de sonder le mystère qui plongeait dans les fers l'homme dont le

ciel avait emprunté la langue et la plume pour parler aux hommes et les avertir de sa juste colère, avant de frapper les coups de sa justice pour la rénovation du monde par un déluge de maux. J'allai à Tilly, sa demeure.

Sur le bord d'un ruisseau appelé la Seulles, près le bourg de Tilly, à quelques lieues de Caen, est une usine de modeste importance où se fabrique un papier carton. C'est là que vivait *Pierre-Michel*, dirigeant en contre-maître une demi-douzaine d'ouvriers, quand, le 6 août 1839, l'esprit angélique qui se nomma l'*Archange Michaël,* vint l'entretenir et commencer cette série de communications divines qui nous occupent. *Pierre-Michel* (1) était alors âgé de trente-deux ans; il était marié; sa

(1) C'est ainsi que l'a toujours nommé le céleste visiteur, bien qu'il fût connu sous le nom d'*Eugène Vintras.* Cependant ces deux prénoms lui appartiennent aussi.

famille ne se composait que d'un fils de dix ans. Il y avait quelques années déjà que cet homme ayant fait un sérieux retour sur lui-même était entré dans une vie toute spirituelle, car sa vie antérieure ne se distinguait pas de celle du commun des hommes. C'est à Tilly, près de cette usine, dans son modeste logis, que se passèrent la plupart de ces prodiges qui doivent rigoureusement un jour faire de ce lieu le pélérinage le plus célèbre du monde après les lieux saints. C'est là que la voix de Dieu a appelé à vivre des âmes destinées à l'adoration et à la prière pour mériter miséricorde en faveur des pécheurs au jour prochain du courroux céleste et pour répandre ces annonces prophétiques.

Admis à lire tout ce qui avait été révélé, à vérifier tous les prodiges qui s'étaient passés, frappé des miracles encore existant sous mes yeux, et ne trouvant là que des personnes qui priaient généreusement

pour les persécuteurs du prisonnier prophète qui lui-même n'écrivait de sa prison que les lettres les plus touchantes de charité, de patience et d'amour pour ceux qui avaient rivé ses fers, ravagé sa maison, et désolé sa famille ; lisant enfin dans les communications la prophétie la plus formelle des épreuves que Pierre-Michel aurait à subir, frappé de tout cet ensemble de témoignages irrécusables de la divinité de cette Œuvre, je ne cherchai plus que dans les secrets desseins de Dieu l'explication du mystère d'iniquité dont j'avais la preuve si palpable.

Avez-vous, demandais-je, informé l'évèque diocésain ? l'avez-vous supplié de venir sur les lieux, de voir par ses yeux, d'interroger le prophète et les témoins, de constater les faits pour qu'il pût agir en connaisance de cause ? *Oui, me dirent-ils, nous avons tout fait pour obtenir un jugement éclairé de sa part, sans pouvoir jamais*

obtenir autre chose qu'un refus obstiné et une négation constante de tout ce que nous lui attestions véritable ; nous ne pouvons que suspecter les influences qui dirigent une telle conduite. Voyez, ajoutèrent-ils, la circulaire secrète qu'il a adressée à son clergé, par laquelle il nous exclut de toute participation aux sacrements de l'Eglise.

Cette pièce et sa réponse méritent place dans cette esquisse historique; il faut que le public puisse juger par lui-même. Voyons d'abord la requête motivée que les croyants lui avaient présentée six mois auparavant.

A Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Bayeux,
en son conseil épiscopal.

« Monseigneur,

» Les soussignés ont l'honneur de supplier très humblement Votre Grandeur,

en sa qualité d'interprète de la doctrine et juge de la discipline de l'Eglise, dans ce diocèse, de vouloir bien accueillir la plainte qu'ils défèrent à son jugement épiscopal et de prononcer sur les faits qu'ils vont exposer.

» *Droit canonique. — Confession.* Les théologiens font une distinction entre le prêtre obligé par office, et celui qui n'est pas obligé par office. Le prêtre obligé par office est le curé, le pasteur à qui un troupeau est confié, il est tenu *rigorosè sub gravi,* d'entendre toutes les ouailles qui se trouvent sous sa juridiction, ou par lui-même, ou par les collaborateurs qu'il a auprès de lui pour l'aider et qui pour l'audition des confessions ne forment avec lui, en quelque sorte, qu'un seul être moral. Tous les fidèles confiés à ses soins ont droit a être entendus ; aucun d'entre eux ne peut être refusé, quelque coupable qu'il soit, quelque vie qu'il mène, quelque

erreur qu'il professe : il doit à tous son ministère.

» *Communion.* Aucun prêtre ne peut refuser la sainte Communion à celui qui la lui demande publiquement, à moins que ce dernier ne soit dans quelqu'une des exceptions déterminées par le droit canonique. Les seules personnes auxquelles on puisse la refuser publiquement sont celles désignées aux canons de l'église.

» Le prêtre qui refuse la sainte communion à son frère le prive injustement de la grâce, et expose gravement son salut. Si le refus est public, il le diffame aux yeux de ses frères dans la foi. Ce prêtre est coupable d'un jugement téméraire s'il suppose que son frère se présente à la table sainte sans l'aveu du directeur de sa conscience ; et alors qu'il serait fondé à le croire, les règles de l'église lui défendraient encore d'exercer un refus public de la sainte communion.

» Cependant les suppliants qui ne sont compris dans aucune des exceptions posées par la discipline de l'église se plaignent d'avoir subi en particulier et en public des refus du sacrement de pénitence et de la sainte communion dans les paroisses de votre diocèse où ils se sont présentés.

» Requis de motiver leur refus de sacrement, plusieurs ecclésiastiques ont déclaré qu'ils avaient le droit de ne pas répondre ; d'autres ont allégué des prétextes divers, parmi lesquels celui-ci : *Je suis le maître dans mon église ; je donne les sacrements à qui je veux !..*

» Enfin, car il serait trop long de tout rapporter ici, voici le vrai motif de répulsion : on oppose aux suppliants leur confiance et leur foi aux révélations que, depuis le 6 août 1839, le ciel daigne faire connaître aux hommes par l'organe de *Pierre-Michel*.

» Les suppliants font observer que le

prètre est ministre, mais non le propriétaire des sacrements. Jésus-Christ les institua pour le salut de tous ; tout fils de l'Eglise a droit de connaître les causes pour lesquelles il en est exclus ; et s'il y a devoir pour le fidèle de lever l'obstacle qui l'en prive, il y a obligation pour le ministre de le lui expliquer.

» On nous oppose la croyance conditionnelle que nous avons en la divinité des révélations communiquées à *Pierre-Michel* et appuyées sur des faits miraculeux. Mais les saints canons ne font-ils pas un devoir à l'évêque d'entendre les témoins de tel ou tel fait miraculeux qui parviendrait à sa connaissance, afin que la vérité soit d'abord et juridiquement constatée pour être ensuite enseignée ou attestée, s'il apparaît à l'évêque que ce soit opportun pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ?

» Peut-on bien repousser des chrétiens

du tribunal de la pénitence et de la table sainte, parce qu'ils ont confiance en des communications surnaturelles qu'ils affirment bien connaître et sur lesquelles ils appellent l'attention et l'examen de l'évêque?

» Votre Grandeur comprendra que si les suppliants étaient dans l'erreur en tenant pour divines les communications et révélations reçues par *Pierre-Michel*, ce serait au directeur seul à juger, devant Dieu, de leur conscience, parce que seul il peut connaître leur droiture, la pureté de leurs dispositions et leur soumission entière à l'enseignement que posera l'église à cet égard. Jusque là le ministère ecclésiastique ne peut leur refuser aucun des biens spirituels de l'église; car Votre Grandeur le sait, ces révélations n'ont été condamnées par aucun jugement ecclésiastique, ni dans le diocèse de Bayeux, ni ailleurs; elles ont été accueillies avec res-

pect par des théologiens qui en ont fait un examen consciencieux; nulle part elles n'ont été déclarées hétérodoxes. Dans ce diocèse, il est vrai, on croit à tort que l'autorité ecclésiastique les regarde comme entachées d'hérésies, mais aucune hérésie n'a été signalée, aucun jugement dogmatique n'a été prononcé.

» Si notre foi, Monseigneur, vous a été dénoncée comme suspecte, nous déclarons croire tout ce que croit l'Eglise une, sainte, apostolique, catholique et romaine, et anathématiser absolument tout ce qu'anathématise l'Eglise. Nous reconnaissons en elle et en elle seule le pouvoir de prononcer un jugement solennel et irrévocable sur toute matière soumise à son examen.

» Votre Grandeur éclairée maintenant sur ces déplorables et scandaleux excès, et rassurée sur l'orthodoxie de notre foi, s'empressera, nous l'espérons, de donner

les instructions nécessaires. Un bon père ne sera pas insensible aux gémissements de ses enfants qui l'implorent ; il reconnaîtra, dans la réponse à cette requête, les droits des suppliants si étrangement méconnus et violés, et il rappellera à l'observation des règles canoniques, à la charité et à la justice les ministres infidèles qui privent des enfants, leurs frères légitimes, du pain sacré de leur héritage : non, ce ne sera pas en vain que les suppliants auront mis leur confiance en la bonté et la justice de leur évêque ; non, ils ne seront pas plus longtemps dépouillés par la calomnie du glorieux et ineffable titre de chrétien ! Jésus-Christ est leur père et l'Eglise catholique est leur mère ; ils sont dans la disposition de tout souffrir pour elle, mais jamais ils ne seront indifférents lorsqu'on attaquera leurs droits aux dons ineffables de sa charité.

» Celui qui tient la place de Jésus-Christ

dans ce diocèse va s'empresser d'y faire cesser le plus désolant arbitraire, et sa charité éclairée et inspirée par l'esprit de science et d'amour va cicatriser au plus tôt les plaies faites à des cœurs chrétiens, soumis et dévoués.

» Ces sentiments et cet espoir unisent ceux, qui sont en toute humilité, Monseigneur, etc.

» Suivent douze signatures.

» 26 juin, 1841. »

Cette requête à laquelle il n'a été fait aucune réponse et qui n'a décidé le prélat à aucun examen, était en ses mains depuis cinq mois, quand parut la circulaire suivante.

Bayeux, le 8 novembre 1841.

Lettre circulaire de Mgr l'Evêque de Bayeux, au clergé de son diocèse.

« Messieurs et chers coopérateurs,

» Des manuscrits propagés furtivement

dans notre diocèse nous avaient révélé l'existence d'une association religieuse qui a son symbole, ses observances et ses emblèmes. Nous surveillions attentivement la marche et les progrès de cette société, lorsqu'un opuscule imprimé est venu subitement justifier nos craintes. Dans cet opuscule déjà répandu avec profusion, on annonce des Communications célestes, on publie des Miracles nombreux, et le but avoué de ces Révélations et de ces Miracles est de préparer les fidèles à un nouveau règne, au règne de l'Esprit-Saint sous lequel l'Evangile sera mieux compris; de nouvelles lumières seront données à l'Eglise sur les vérités les plus importantes du Christianisme; des dogmes inconnus jusqu'alors seront proclamés comme autant d'articles de foi par l'organe d'un concile général, comme si l'Eglise pouvait jamais avoir d'autre règle de croyance que la tradition et l'enseignement des siècles

passés. Le chef de cette association, simple laïque, a choisi, parmi ses adeptes, des apôtres chargés de répandre ce qu'il nomme *l'OEuvre de la Miséricorde*, et usurpant des pouvoirs qui ne sauraient appartenir qu'aux Pontifes de l'Eglise, il leur donne une sorte de consécration par l'imposition des mains et l'onction du *Baume de la Croix.*

» Vous n'ignorez pas, nos chers coopérateurs, cette règle si sagement établie et sanctionnée par le saint concile de Trente, d'après laquelle aucun nouveau miracle ne doit être publié dans un diocèse sans l'approbation de l'Evèque de ce diocèse : *Statuit sancta Synodus nulla admittenda esse nova miracula, nisi recognoscente et approbante Episcopo*. Sess. 25. Or, comment pourrions-nous approuver de prétendus miracles arrivés dans l'ombre ou dépourvus des caractères qui annoncent l'opération divine, des miracles qui seraient faits

pour confirmer des doctrines manifestement erronées? A Dieu ne plaise que nous autorisions un apostolat laïque formé pour réaliser l'Œuvre de la *Régénération de l'Eglise!* Nous avons pu jusqu'à présent garder le silence ; mais aujourd'hui ces hommes répandant leurs écrits avec une ardeur toujours croissante, les intérêts de la foi dont le dépôt nous a été confié nous font un devoir de nous élever contre ces nouveautés profanes et ces entreprises téméraires, avec toute l'autorité que nous donnent le caractère sacré de l'épiscopat et la mission divine dont nous sommes chargés.

» C'est pourquoi, après avoir entendu le rapport circonstancié et motivé d'un habile théologien, après un mûr examen de notre part, et de l'avis unanime de notre conseil, nous DÉCLARONS que l'*Opuscule sur des Communications annonçant l'OEuvre de la Miséricorde* contient des principes con-

traires à l'enseignement et à la foi de l'Eglise catholique ; que les Révélations et les Miracles, dont on veut se prévaloir ne sauraient venir de Dieu ; nous réprouvons et condamnons l'Association établie pour la propagation de ces révélations et de ces principes.

» C'est à vous maintenant, nos chers coopérateurs, à seconder nos efforts, à étouffer ces semences de dissensions et de troubles, à arracher cette ivraie que l'homme ennemi a semée dans le champ du Seigneur. Vous devez donc, dans le tribunal sacré de la pénitence, prémunir les fidèles confiés à vos soins contre le danger de la séduction, employer toute votre influence, user de tous les moyens de persuasion pour ramener les séducteurs et désabuser ceux qui se seraient laissé séduire, regarder comme rebelles à l'Eglise, et par conséquent comme indignes de participer aux sacrements, ceux qui, étant une fois aver-

tis, refuseraient de rompre les liens qui les attachent à l'Association que nous venons de vous signaler, et qui continueraient d'en porter les signes et les emblèmes. Vous devrez même, hors le tribunal de la pénitence, refuser la communion à ceux qui, de notoriété publique et malgré les charitables avertissements de leurs pasteurs, s'opiniâtreraient à rester membres de cette société, ou à propager ses doctrines.

» Nous avons voulu vous tracer ces règles de conduite pour prévenir des divisions qui troubleraient l'Eglise, encourageraient les ennemis de son repos et scandaliseraient les fidèles, *ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata ; sitis autem perfecti in eodem sensu et in eâdem sententiâ.* 1 Cor. 1. 10.

» *Cette lettre ne sera point lue en chaire;* vous la communiquerez seulement à ceux de vos paroissiens ou pénitents que vous

sauriez faire partie de l'association susdite.

» Recevez, nos chers coopérateurs, l'assurance de notre sincère attachement.

» † L. F., *év. de Bayeux.* »

Aussitôt que cette pièce fut connue des croyants à l'Œuvre de Miséricorde, ils demandèrent à des théologiens distingués une consultation consciencieuse : cette consultation la voici textuelle.

Consultation de plusieurs Ecclésiastiques, professeurs de théologie, sur la Circulaire de Sa Gr. Mgr l'Evêque de Bayeux au clergé de son diocèse, en date du 8 novembre 1841.

« Il y a trois questions à examiner, 1° cette Circulaire oblige-t-elle au for extérieur les croyants aux Communications; 2° a-t-elle le caractère d'une décision dogmatique; 3° quelle qu'elle soit, y a-t-il désobéissance à l'Eglise à ne s'y pas conformer.

1re QUESTION.

» L'évèque ne parlant qu'au clergé et non au diocèse, puisqu'il défend de lire la Circulaire en chaire , ne prescrit rien aux fidèles quant au for extérieur ; il trace à son clergé la conduite qu'il devra tenir au tribunal de la pénitence ; il généralise aux confesseurs de son diocèse ce que déjà il avait prescrit à quelques-uns par lettres privées. Ainsi les croyants aux Communications ne sont pas atteints par cette Circulaire, quant au for extérieur. L'invitation à leur communiquer cette Circulaire a pour fin de les informer de la doctrine que le confesseur devra suivre à leur égard.

2e QUESTION.

» La Circulaire prononce-t-elle dogmatiquement sur l'Œuvre de Miséricorde révélée à Pierre-Michel , et sur la conduite que doivent tenir les croyants aux Communications ?

» Oui, en apparence, quant à la forme et aux règles du droit canonique, car l'évêque dit qu'il prononce sur un rapport, d'après un examen personnel, et de l'avis de son conseil épiscopal ;

» Non, quant à la vérité et au fond de la question, si l'exposé que fait l'évêque prouve évidemment qu'il y a erreur de *fait*, et qu'il n'y a eu nul examen, de telle sorte que la thèse roule sur de fausses suppositions. Or, tel est manifestement le caractère de cette Circulaire :

» 1° Elle suppose une association religieuse.

» *Il n'y a point d'association.* L'Œuvre dont il s'agit est accessible à tous les membres de l'Eglise. La connaissance de ces Communications ne constitue point une association ; tous peuvent avoir cet avantage. S'ils ne les croient pas divines, ils ne s'en occupent pas ; s'ils les croient divines, ils s'efforcent, en conséquence,

de se réconcilier avec Dieu, de devenir plus dignes membres de l'Eglise, mais il ne se forme entre eux d'autre union que celle que la charité établit entre tous les enfants de l'Eglise.

» 2° La Circulaire suppose que les croyants aux Communications ont leur symbole et leurs observances différents de ceux de l'Eglise, supposition qui justifierait pleinement la condamnation que prononce l'évèque, si elle était fondée; mais elle ne l'est aucunement, pas même en apparence. Loin que les croyants à l'Œuvre de Miséricorde aient, en vertu des Communications, un autre symbole que celui de l'Eglise catholique, ils ne s'attachent que plus vivement à la foi de l'Eglise et aux œuvres qui en sont la conséquence ; ils ne pratiquent rien qui ne soit ordonné, conseillé ou approuvé par la religion catholique, apostolique et romaine ; ils ne veulent se distinguer que par plus de fidélité.

» 3° Elle suppose que les *associés* ont leurs emblêmes : déjà nous avons dit qu'il n'y a point d'association. Si l'opuscule incriminé parle d'emblêmes, on a dû voir que c'est la vertu de sacrifice, le crucifiement de la volonté propre qui a pour emblême la croix, comme c'est la confiance en Marie qui a pour emblême les paroles qui expriment ses augustes prérogatives. — La croix ne désigne qu'un disciple de Jésus-Christ, et l'expression des prérogatives de Marie ne désigne que la dévotion envers la Mère de Dieu. Ce sont deux signes de piété conformes à l'esprit de l'Eglise, qui ne sont nouveaux ni l'un ni l'autre, et qui n'ont aucune analogie avec les signes de connaissement qu'adopteraient des associés.

» 4° La circulaire suppose qu'il s'agit d'une œuvre humaine entreprise par un laïc qui s'ingèrerait de vouloir réformer l'Eglise. C'est une erreur capitale qui

prouve ignorance absolue des communications, et qui serait tombée devant le plus léger examen. Il y a certitude absolue que tout est surnaturel dans l'Œuvre que travestit la Circulaire. Il ne reste qu'à décider à quel esprit ces faits surnaturels appartiennent. Autant cette supposition justifierait une condamnation, autant sa fausseté ruine toute la Circulaire.

» 5° Mgr fait dire à l'Opuscule que des dogmes inconnus seront proclamés comme autant d'articles de foi ; que l'Eglise aura d'autres règles que la tradition et l'enseignement des siècles : — L'Opuscule n'annonce point de dogmes nouveaux, mais des lumières nouvelles sur les dogmes que l'Eglise n'enseigne que sommairement ; et ces lumières, en mettant ces dogmes dans un plus grand jour, confirment et la tradition et l'enseignement des siècles passés. Ainsi, la doctrine erronée que signale la Circulaire n'existe pas.

» 6° Les suppositions qui précèdent conduisent le prélat à défigurer, soit le futur apostolat auquel il prête un caractère qu'il n'a pas, soit les onctions dont il fait à tort un sacrement, soit les faits miraculeux dont il condamne l'énonciation, en les disant passés dans l'ombre, et *destinés à confirmer des erreurs*, alors que le mot miracle n'est employé que comme expression *usuelle* pour *faits surnaturels*, qu'ils se sont passés en présence de plus de vingt témoins, quand l'Ecriture-Sainte en borne l'exigence à deux ou trois pour confirmer toute vérité; que l'Evêque a été supplié plusieurs fois de les vérifier, et qu'enfin les erreurs qu'ils seraient destinés à confirmer n'existent pas

» Ainsi, il y a erreur de fait sur tous les motifs qui provoquent la condamnation, et sur lesquels s'appuie la Circulaire. Ce que l'Evêque condamne et repousse n'existe ni dans l'Œuvre révélée à Pierre-Michel,

ni dans les croyants à cette Œuvre. La sentence porte toute entière sur des suppositions fausses : elle ne saurait donc avoir un caractère dogmatique, quant au fond.

3e QUESTION.

» Les croyants aux communications désobéissent-ils à l'Evêque ou à l'Eglise en continuant à s'intéresser à cette Œuvre ?.

» Non. S'ils désobéissent à la lettre de la Circulaire, ils obéissent à la pensée fondamentale de l'Evêque, à son intention réelle. En effet, que désire, au fond, le prélat ? Soutenir la vérité, combattre l'erreur ; il veut ce qui est dans les desseins de Dieu, qu'il les connaisse ou non. Or, si l'Œuvre est divine, les croyants aux communications auront obéi aux intentions réelles de leur Chef spirituel, non à celles qu'il exprime, mais à celles qu'il exprimerait s'il se rendait aux invitations pressantes et réitérées de procéder à un examen ; ils

font ce qu'il voudrait certainement qu'on eût fait, quand l'Œuvre lui sera connue.

» On ne désobéit à l'Evêque qu'en désobéissant à l'Eglise dont il est l'interprète, et on ne désobéit à l'Eglise qu'en sortant de la verité : si l'Œuvre est divine, les croyants à cette Œuvre sont dans la vérité; étant dans la vérité, ils sont avec l'Eglise : étant avec l'Eglise, ils sont avec leur Evêque dont ils suivent le sentiment *réel.* — Mais la question de savoir si l'Œuvre est divine n'est point décidée par la Circulaire, laquelle ne réprouve et ne condamne que des suppositions dont elle n'est point entachée. »

Voilà, ce nous semble, une doctrine sans réplique; les croyants y conformèrent leur conduite.

Mais il existe sur ce même sujet une lettre trop caractéristique, adressée par le prophète renié à M. Charvoz, curé de Montlouis. Il m'a permis d'en prendre

copie, elle est ma propriété et je puis partager cet avantage avec mes lecteurs.

Unité et force dans les sacrés
cœurs de J., M., J.

» Très cher frère,

» Nous voilà donc au commencement de l'orage; le vent de la persécution souffle avec force et le nuage de la vengeance humaine semble s'épaissir de plus en plus. Les jours sont-ils venus où notre ennemi doit nous attaquer en face et dans l'ombre? Le roi du désordre et de la dissension a-t-il déployé sa bannière? Le clairon de la furieuse discorde s'est-il fait entendre? Les armées du mal ont-elles dressé leur camp devant nous? Les princes du crimes, les protecteurs de l'oppression vont-ils déployer leur effrayante puissance? Touchons-nous aux jours où tout doit nous fuir? Les nuits ne viendront-elles plus que pour cacher nos larmes? L'aurore refusera-

t-elle d'être témoin de nos pleurs ? Le temps est-il venu où les sanglots auront seuls écho dans notre poitrine ? Les douces pensées de joie sont-elles finies pour nous ? Est-ce maintenant le jour de notre semence ? S'il en est ainsi, les jours de la récolte ne doivent point être loin.

» Frère, savez-vous que j'ai tremblé dans mon âme ? croirez-vous que mon être a senti la frayeur ? — J'ai cru apercevoir deux terribles tempêtes, l'une conduite par les humains, l'autre par leur créateur. Il m'a semblé les voir en face l'une de l'autre. Celle que formait la méchanceté des hommes était d'un noir épais. Rien n'était aperçu dans cette nuit profonde. La foudre ne grondait pas, les éclairs ne sillonnaient pas cette nuit hideuse ; le seul bruit était un sifflement aigre se perdant dans sa source. Les échos dédaignaient vouloir le repetter. Des grêlons, des pierres en tombaient à de longs intervalles et cau-

saient à un grand nombre une féroce joie. Plus mon intelligence contemplait ce désordre, plus mon âme entrait en trouble, et mon cœur se débattait vainement pour obtenir la paix. Mes genoux ployaient sous mon corps, et la vie me semblait lourde comme la pierre d'un sépulcre; mes lèvres se serraient arrêtant ma parole; je ne trouvais plus même de prière dans mon cœur. Mes yeux étaient toujours fixés sur le pouvoir des hommes; mes regards s'effrayaient des menaces qu'ils semblaient faire à Dieu; mon âme était brisée par de mortelles angoisses. Qui donc triomphera, osais-je lui demander? Dieu a-t-il abandonné le juste? Le méchant prévaudra-t-il toujours sur lui? Oh! non, mon ami, ne craignez point, je n'ai pas étendu plus loin le murmure. Dieu, dans sa bonté, a lui-même arrêté l'amertume de mes pensées, il a dardé mon cœur de ses regards de flamme; mon âme s'est reconnue, et

secouant le chaos qui lui voilait la vie, elle a du roi prophète répété les clameurs :

» *Jusqu'à quand m'oublierez-vous Seigneur ? Jusqu'à quand m'embarrasserai-je des divers desseins des hommes? Jusqu'à quand tremblerai-je devant vos ennemis ? S'élèveront-ils longtemps pour opprimer votre OEuvre sainte et divine? Conspireront-ils toujours contre vos divins décrets?* O! lumière des lumières ! montrez-vous toujours ainsi aux regards de mon âme : cette nuit de l'iniquité pourrait appesantir mes paupières, mais ma confiance en vous, ô mon doux Sauveur, vous excitera à faire veiller votre ange près de moi, afin que je ne m'endorme pas du sommeil de mort ! O justice souveraine, vous ne permettrez pas que l'ennemi qui me menace audacieusement puisse dire dans ses assemblées : *j'ai prévalu sur lui.*

» Ces paroles achevées, d'autres leur succédaient. Je croyais être à ce jour où

le Prophète se plaignait devant Dieu de l'affaiblissement de la vérité révélée aux hommes !

» Un bruit affreux, semblable à mille tonnerres, effrayait l'athmosphère ; de nombreux et glacials éclairs enlevaient par lambeaux ce nuage épaissi de noirceur où les hommes prétendaient avoir mis leur puissance. Cette fois mes genoux s'étaient ployés sous l'ardeur qui consumait mon âme ; ma prière était suave comme l'air embaumé par les fleurs des plus riches parterres : tout était feu en moi ; mon esprit dominait sur mes sens.

» La terre qui m'entourait était couverte d'hommes ; les uns étaient dans un état semblable à une fièvre violente, d'autres parmi eux osaient battre des mains ! Leur rire cadencé paraissait un délire, le bruit de la foudre ne les effrayait pas. Ils portaient vers le nuage des vengeances célestes un regard stupide, ignoble et

hébété ! A cette vue mon cœur bondit de dégoût et de honte ; je quittai la prière, je voulus leur parler , ils amassèrent des pierres, ils tressèrent des cordes : écrasons, disaient-ils, qui de nous prend pitié ! Navré dans mon cœur, broyé dans mon âme, leur triste aveuglement, leur ignorance coupable acheva de briser toutes mes affections; mes larmes pour eux coulaient en abondance quand je vis au milieu de ces presque cadavres ceux qui du Seigneur ont mission d'apaiser le courroux. Je vais être compris, osais-je dire à mon âme; je fus au devant d'eux : ils osèrent sans crainte me faire un crime de mes pleurs. Je leur dis ce que j'avais compris des sentances divines, ce que m'avait découvert dans l'amour de son cœur un Dieu , quoique irrité, voulant sauver ceux-là mêmes objets de son courroux , ils se sont rués sur moi d'une étrange manière et ils ont ameuté ceux à qui ils parlaient :

allez, leur disaient-ils, ce nuage n'est pas à craindre, il y a longtemps que nous l'apercevons ; son bruit est fatigant mais sans inquiétude. Marchez encore, marchez, marchez toujours ; mais emparez-vous de cet homme à menaces, il veut troubler vos joies et nous diviser tous. Il ose s'aviser d'expliquer l'Ecriture ; il nous parle de beaux jours : les nôtres peuvent-ils être meilleurs ? il parle de vertu, il accuse de crimes, il crie à l'imposture en s'adressant à nous ! prenez-le sans pitié, la charité l'ordonne, mettez-lui un baillon, faites qu'il ne parle plus, qu'il soit comme un maudit ; n'épargnez pas l'outrage, nous en sommes garants, tous moyens vous sont permis ; allez, flétrissez tout ce qui l'approche, ce n'est point injuste : il parle au nom de Dieu, il faut qu'il soit puni.

» Le bruit du tonnerre plus fort, plus terrible faisait gémir toute la nature de

ses longs retentissements. J'étais là devant eux, j'épiais sur leurs visages l'effet que devait produire ce bruit de terreur. Ils buvaient, ils mangeaient en joyeuse contenance ; ils semblaient dire à leur âme : jouissons , jouissons de notre dernier jour !

» L'ombre du Seigneur se répandit sur moi , ils ne me virent plus ; je pus retomber à genoux et recommencer ma prière. La pensée du prophète roi reparut dans mon cœur ; je criai avec lui vers le souverain maître :

» *Salvum me fac Domine, quoniam defecit sanctus ; quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum.*

Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum : labia dolosa , in corde et corde locuti sunt.

Disperdat Dominus universa labia dolosa , et linguam magniloquam.

Qui dixerunt : linguam nostram magni-

ficabimus ; labia nostra a nobis sunt ; quis noster Dominus est ?

» Oh ! je ne sais si je fus coupable ; mais que dis-je ? ce n'était pas ma volonté humaine qui se faisait accusatrice, c'était mon âme qui gémissait devant Dieu. Je repassai devant lui, non l'injustice que je me croyais faite, mais le mépris fait à Dieu dans sa parole que je rapportais. Je pleurais dans son sein sur le sort de celui qui rejetant sous ses pieds une révélation faite pour consoler toutes les âmes, n'avait employé contre celui qui voulait lui en faire le dépôt, que des moyens honteux et pervers. Ne pouvais-je pas dire sans crainte ce que disait le saint roi ?

» *Sedet in insidiis cum divitibus in occultis, ut interficiat innocentem.*

» *Oculi ejus in pauperem respiciunt :*

» *Insidiatur in abscondito, quasi leo in spelunca sua.*

» Hélas ! c'est pourtant vrai ! ce lan-

gage est malheureusement trop applicable à celui qui vient de lancer contre nous ses foudres épiscopales. Espoir, courage : ces temps ne seront pas longs; ceux qui ont le rire haut pourront bientôt l'avoir bien bas. La vérité n'emprunte jamais de subterfuge ; ceux qui s'abandonnent aux moyens de détours, ceux qui biaisent dans les lois qu'ils imposent sont plus à plaindre que ceux à qui ils commandent.

» Cet ordre prétendu émané d'une autorité divine ne devait-il pas faire frémir nos âmes et nos cœurs? Où est le droit divin dans ce jugement où l'œil le mieux disposé ne voit pas même le droit des gens ? Oh ! qu'ils sont amers les jours qui nous éclairent ! qu'elles sont effrayantes les nuits où de tels hommes se livrent au repos !

» † PIERRE-MICHEL. »

Le lecteur pense-t-il avec nous que cette

lettre est le miroir du présent et un présage d'avenir ?

Comme on le voit, la position des persécutés était consciencieuse et catholique ; mais ils étaient contraints d'aller au loin chercher les sacrements de pénitence et d'Eucharistie qui leur étaient réfusés dans le diocèse de Bayeux. Le clergé, à tort ou à raison, exécutait à la lettre les ordres de l'évèque, et les confesseurs qui, comprenant qu'ils sont les ministres de Jésus-Christ et non des volontés humaines de l'évèque, liaient ou déliaient suivant leur conscience, se voyaient menacés de suspense. Les croyants aux révélations persévéraient dans la patience et la prière, attendant que l'évèque daignât se convaincre de l'erreur où il était sur une œuvre qu'ils savaient toute divine et que le prélat s'obstinait à qualifier *d'intrigue politique*.

Où était le danger pour la conscience ?

Ces révélations embrassent trois choses : 1° l'annonce de chatiments terribles et prochains, auxquels il serait encore permis de croire même sans fondement ; 2° l'invitation de s'y préparer par la conversion, et d'y préparer ses frères par la prière, l'exemple et le conseil, chose assurément bien catholique ; 3° des développements de divers dogmes de la foi, qui n'exposeraient encore à aucune erreur dans le cas où l'Eglise les rejetterait un jour, puisque ces communications même prescrivent d'attendre pour les *croire* que l'Eglise les ait sanctionnés et proposés à notre foi, insistant sur l'obéissance due à son infaillibilité divine, annonçant qu'elle en fera un jour l'objet de son enseignement après les coups que le ciel va frapper pour régénérer toute chose dans son esprit. Non, le danger n'apparaît nulle part ; il n'y a rien qui explique l'opposition ardente et passionnée que rencontre

cette œuvre prophétique. Visiblement le problème ne se trouve pas dans le côté religieux de la question : où est-il? la suite de cette histoire nous le fera suffisamment connaître.

Si quelque simple s'avise de penser que Pierre-Michel était coupable contre cette vertu d'obéissance à l'Eglise si bien enseignée dans ces révélations, en résistant aux décisions canoniques ou non de son évêque, qu'il pèse bien ce passage : « Vous » ne répondrez devant Dieu que de la » simplicité de votre obéissance, pourvu » que dans ce qui est commandé il n'y ait » rien contre la loi de Dieu, les mœurs, » *les inspirations de la grâce et les dons* » *visibles que Dieu est en droit de faire à* » *qui il veut, quand il veut et de la ma-* » *nière qu'il lui convient.* »

Voilà une citation bonne à mettre sous les yeux des partisans de cette obéissance *aveugle*, *passive*, *absolue*, toujours plus

prônée aux époques où il y a moins d'esprit de Dieu dans ceux qui la demandent.

Dans les autres diocèses de France, partout où se trouvaient des croyants, les évèques et le clergé se fiant aux renseignements donnés de Bayeux, criaient anathème en toute bonne foi et confiance, bien qu'ils fussent en face de gens religieux et capables qui étaient venus sur les lieux voir par eux mêmes et s'assurer de la vérité. Ils ne supposaient pas que l'autorité ecclésiastique de Bayeux eût pu condamner sans examen et à contre sens. Pouvaient-ils en effet suspecter ce qui n'était pourtant que trop vrai ?

Voilà donc ces prophéties partout aux prises avec la plus ardente opposition, et partout les croyants traités en hérétiques, bien qu'ils fussent généralement partout aussi les plus exemplaires et les plus orthodoxes dans leur foi et leur conduite. Tout cela était inexplicable et sans exemple.

Pour surcroît d'étonnement il y avait à citer, en faveur de la divinité des révélations, des conversions nombreuses opérées par la lecture de ces pages divines et par les prodiges dont nous parlerons; des médecins, des avocats, des peintres, des fourriéristes, des saint-simoniens, des déistes, des prêtres sacriléges étaient devenus de fervents chrétiens grâce à cette œuvre que la curiosité d'abord les avait amenés à venir connaître, examiner de près, et qui par là étaient devenus l'objet de la prière si puissante du prophète poussée jusqu'à la sueur de sang! de nombreux témoins l'ont vu plusieurs fois; il n'était pas rare même d'entendre les ennemis de ces communications célestes faire honneur au démon de ces conversions si frappantes! Devant un tel aveuglement que pouvaient faire les croyants à l'œuvre divine? se taire, attester, prier et attendre.

Disons, pour l'intelligence du mot

OEuvre de Miséricorde, que le Seigneur apelle ainsi l'avenir qu'il fait annoncer, parce qu'au lieu des rigueurs de la justice divine que la corruption générale de nos jours mérite à tous égards, il y aura miséricorde pour ceux qui profiteront de ces avertissements, et que les instruments mêmes dont il se sert ou se servira ont eux-mêmes besoin d'une immense miséricorde. *OEuvre de Miséricorde*, parce que tout sera puisé dans la miséricorde, jusqu'aux châtiments, et obtenu par la mère de miséricorde dont les grandeurs encore inconnues seront manifestées.

II.

Mais déjà la police s'était émue, bien qu'il n'y eût rien qui fût de son ressort; elle avait des ordres secrets d'épier l'occasion d'étouffer ces prophéties inquiétantes. Quelques points chatouilleux de ces communications étaient allés jusqu'aux Tuileries : *Certains personnages* qui savent quel était le point capital de la mission secrète de *Martin de Gallardon*, en ont-ils été troublés? Ils ne le diront pas. Ont-ils soupçonné dans ces prophéties quelque sourde menée conspiratrice contre le *bel ordre de choses?* C'est possible. Toujours est-il que le procureur du roi de Caen reçut ordre de *défendre à Dieu de faire miracle en ce lieu*, en arrêtant l'homme coupable de prophétiser des châtiments sur la France et sur le monde, et un avenir tout nouveau. Il l'exécuta en allant,

le 8 avril 1842, arrêter le prophète, escorté du juge d'instruction et de dix gendarmes ! Il pouvait tout saisir : la visite n'était pas attendue ni soupçonnée si tôt ; rien n'était caché, mais Dieu se chargea de lui dérober tout ce qu'il ne voulait pas laisser saisir. Les habitants de ce lieu de prière ont constaté en cette circonstance des miracles bien significatifs ! Que diraient Messieurs du parquet s'ils apprenaient que leurs yeux n'ont pas vu, que leurs mains n'ont pas senti des objets précieux qui étaient très à découvert et sur lesquels leurs yeux et leurs mains se sont promenés dix fois ? Dieu ne leur a laissé voir et prendre que ce qui devra servir à leur condamnation et à celle de leurs maîtres. Taisons-nous encore sur cette assistance du pouvoir divin : il n'est pas écrit que ce soit leur dernière tentative.

Mais avant d'exécuter cette arrestation et la saisie de tous les écrits, il fallait ob-

tenir à tout prix des défections parmi les croyants pour avoir des accusateurs. C'est ici que commence le drame, et pour le bien faire comprendre citons le rapport qui a été adressé à tout l'épiscopat, immédiatement après l'arrestation de Pierre-Michel. Je doute que le lecteur soit bien édifié des moyens auxquels on n'a pas rougi de recourir. Ce rapport n'a pas été livré au public ; il a droit de le connaître.

Tilly-sur-Seulles (Calvados), mai 1842.

Aux premiers pasteurs de l'Eglise.

Pro animâ tuâ ne confundaris dicere verum.
Ne retineas verbum in tempore salutis.
(Eccl. 4—24, 28.)

« Monseigneur,

» Des événements récents appellent plus que jamais l'attention sur l'Œuvre surnaturelle qui se révèle à Tilly. Elle vous est, sans doute, un peu connue. Déjà un opus-

cule, publié l'année dernière, a présenté le résumé de ces communications célestes offrant le tableau d'un avenir immense par les fléaux qui nous sont annoncés, comme par la miséricordieuse régénéraion qui les doit suivre.

» Cette brochure, que nous appelions la *Préface des Communications*, a été jugée bien diversement : quelques uns, frappés de ces annonces, sont venus sur les lieux s'assurer par eux-mêmes de la réalité des faits surnaturels, et sont retournés pleins d'amour et de reconnaissance pour cette bonté divine qui, en manifestant les exigences de la justice suprême, veut bien nous découvrir les ressources infinies que nous offre sa miséricorde ; le grand nombre s'est borné à raisonner comme raisonne le monde incrédule ou sceptique sur les œuvres de Dieu ; d'autres sont demeurés dans le doute, attendant que l'avenir manifestât la vérité.

» Depuis la publication de cette brochure de graves événements se sont accomplis ; les faits les plus miraculeux se sont multipliés ; nos yeux ont vu les choses les plus inouïes! mais à mesure que le ciel confirmait par de nouveaux prodiges ces révélations d'avenir, l'ennemi redoublait d'efforts pour disssiper une œuvre qu'il a lieu de redouter. C'est peu que les injures et les outrages de la part de ceux qui ne savent pas ce qu'ils font : l'hostilité est venue de plus haut ; une main respectable, trompée sans doute elle-mème, car nous ne suspectons pas sa bonne foi, a saisi la plume ; elle a dit à des évèques, elle a dit au pouvoir civil qu'il ne se passait à Tilly qu'une de ces œuvres d'iniquité comme celles qui, depuis douze ans, ont fait gémir la foi catholique.

» Nous n'avons point répondu aux journaux ; nous nous sommes bornés à détromper ceux qui nous ont demandé des

renseignements. Mais le pouvoir civil, persuadé, dans son ignorance des choses surnaturelles, qu'il ne pouvait s'agir à Tilly, de la part de Pierre-Michel, que de fascinations religieuses dans un but d'escroquerie, le pouvoir vient d'opérer, avec la saisie des papiers, l'arrestation de cet homme, le 8 avril dernier. Ce sont ce fait, ses causes et ses conséquences qu'il importe d'exposer, afin que la vérité soit connue. On nous croira aujourd'hui, que l'enquête publique fera forcément justice de tant d'impostures.

» L'homme de Dieu souffrira, il le savait ; assez de fois la persécution lui a été prédite, et son cœur était soumis à toutes les croix qu'il plairait au ciel de lui imposer pour la gloire de son œuvre. Il ne se plaint pas. De l'obscurité de sa prison, il prie pour ceux qui verront, à leur honte, tomber ce scandale continuel de calomnies. S'il se devait à lui seul, il porterait encore

en silence le joug de la résignation ; mais l'intérêt de tous lui commande de répondre aux anathèmes dont l'œuvre souffre avec lui.

» Copie des révélations, résumé des extases, journal des faits miraculeux de chaque jour, lettres, correspondances, tout est aux mains de la justice ; l'enquête est facile ; l'instruction possède tous les éléments, il ne lui manque rien de tout ce qu'elle peut désirer pour connaître la vérité dans tout son jour. Que va-t-il advenir? Hommes de foi, vous surtout, premiers pasteurs, soyez attentifs : les accusés bénissent Dieu de la manifestation qu'il prépare ; ils disent avec Zacharie : *Salutem ex inimicis nostris.*

» Deux ordres de questions vont apparaître : les unes civiles, les autres religieuses. Pour le tribunal qui n'a point à s'occuper du côté théologique qu'offre cette procédure, le point essentiel est de savoir si

Pierre-Michel est coupable ou non des délits dont on charge sa vie passée, et si les révélations n'étaient qu'une industrie criminelle. Le parquet sait maintenant à quoi s'en tenir ; mais devant l'opinion catholique, devant l'Eglise dont nous voulons être les enfants fidèles, devant le clergé, la question est pour nous d'une plus haute importance ; nous avons à justifier nos actes et nos sentiments orthodoxes. Il est donc utile que nous racontions la conduite tenue de part et d'autre à l'égard de cette œuvre, afin que les évêques puissent juger, eux que nous prions humblement de se souvenir du mot de Gamaliel : *Ne fortè et Deo repugnare inveniamini* Nous croyons avoir fait la volonté de Dieu ; disons la vérité avec tout le respect que demande le sacré caractère de ceux qui nous sont opposés.

» Selon les accusateurs, Pierre-Michel et ses adhérents sont coupables devant

l'Eglise ; une circulaire de l'évèque diocésain condamne cette œuvre. Exposons les faits :

» Dès le début de ces révélations, en août 1839, Pierre-Michel devait tout soumettre au jugement de l'Eglise, dans la personne du confesseur d'abord, puis de son évèque. Il l'a fait. Que d'instances pour obtenir que le prélat voulût bien examiner et ces communications célestes, et les faits miraculeux dont nous étions les témoins !

» Mu par des motifs que l'avenir révèlera, sa réponse constante était qu'il ne voulait pas donner, *par une enquête, de l'importance à cette affaire*. Je ne sais rien, disait-il le 6 mai 1840 à un ecclésiastique (1) qui le suppliait d'examiner, *je ne sais rien, je ne veux rien savoir et je ne veux pas qu'on s'en occupe*. Il n'avait pas voulu, ajoutait-il, écouter Pierre-Michel, qui

(1) M. Charvoz, curé de Montlouis.

était allé l'entretenir, ni lire les communications qu'il lui avait adressées.

» Cet entretien, du 6 avril 1840, qui dura trois heures et demie, en présence de M. Michel, vicaire-général, et d'un avocat, nous a fait, quelque temps, espérer un examen : cet espoir s'est évanoui.

» Cependant, aux renseignements qu'on demandait de différents diocèses, l'évêché répondait que les prétendues révélations n'étaient que des *compilations de divers ouvrages*, des *plagiats*, des *souvenirs de sermons qu'une heureuse mémoire savait retenir ;* que Pierre-Michel était un *fourbe*, ou *la dupe d'un intrigant caché derrière son nom ;* on ne craignit pas d'écrire *que ce n'était* qu'un repris de justice, etc., etc.

» Pendant que ces calomnies couraient la France, par la multiplication de ces réponses adressées à Angers, Cahors, Nantes, Tours, l'œuvre de Dieu grandissait chaque jour, les révélations se complétaient, et

les faits miraculeux devenaient de plus en plus confirmatifs de la mission divine.

» Si notre confiance croissait, il nous fallait ou subir la privation des sacrements, ou les chercher loin de notre demeure.

» Les confesseurs alléguaient des ordres secrets émanés de leur évêque, bien que le prélat, dans l'entretien précité, ait affirmé *n'avoir rien prescrit à cet égard.* Pour éclaircir cette position, nous présentâmes, le 27 juin 1841, une requête (1) en forme, aussi humble et soumise que bien motivée, demandant un examen qui nous éclairât, si nous étions dans l'erreur, ou qu'on nous ouvrît l'accès à la table spirituelle des enfants de l'Eglise. Cette requête a été dissimulée.

» Enfin *l'opuscule* parut, et le prélat sentant alors la nécessité de s'expliquer, mais ne voulant pas se convaincre de la

(1) Requête qu'on a lue précédemment.

vérité par un examen sérieux, ou se croyant assez bien informé par les bruits qui lui arrivaient et par le peu qu'il avait lu lui-même, car il avait lu quelques communications, se confiant d'ailleurs au jugement d'un autre, adressa à son clergé, en novembre 1841, une *circulaire* (1) qui, par une ignorance absolue des faits roule tout entière sur le faux, ne mentionne et ne condamne que des choses qui n'existent nullement dans l'œuvre qu'il veut atteindre.

» Hélas! qu'il lui eût été facile d'éviter une telle erreur en se rendant à nos pressantes prières; et combien nous l'eussion béni si, après avoir interrogé et vérifié, parlant en connaissance de cause, il eû porté dans notre esprit la conviction qu'opère toujours un jugement éclairé!

» Mais diffamer Pierre-Michel, nier le fait des révélations, les taxer de plagiat,

(1) Voir la circulaire et la réponse ci-devant.

les attribuer à des fourbes cachés derrière le rideau, nous qualifier d'imposteurs dans les faits miraculeux dont nous sommes témoins, dissimuler toutes nos supplications d'examen. et finir par une circulaire pastorale qui n'a avec l'œuvre qu'elle condamne aucun point de ressemblance ! de bonne foi, quel esprit pouvait s'humilier devant un tel jugement et y voir le ciel s'expliquant par l'organe de son Eglise?

» Nous le disons devant Dieu, ce jugement nous a navrés de douleur, bien que l'erreur d'un évêque ne compromette pas l'infaillibilité de l'Eglise... . Oui, l'œuvre révélée à Pierre-Michel serait hautement condamnable si elle était coupable d'un seul des griefs qu'énumère la circulaire et qui motivent son dispositif.

» Quels sont-ils? de répandre furtivement et à son insu de prétendues révélations, de former une association, d'avoir un symbole à part, des pratiques à part,

des signes de ralliement, d'entreprendre humainement et sans mission la réforme de l'Eglise, enfin de publier des miracles non reconnus par l'Eglise.

» Voilà cette circulaire qui, répandue dans la France et reçue comme véridique à cause de la source vénérable dont elle émanait, a fait regarder l'Œuvre de la Miséricorde comme une de ces extravagantes impiétés dont la France gémit !

» Cependant, où est la clandestinité, lorsque l'évêque diocésain est prié cent fois, à genoux, de voir et de juger, et que c'est à l'épiscopat d'abord que nous en portons connaissance ?— D'association, il n'en est aucune, il n'y a rien de privé; nous savons, nous voyons, nous admirons; mais tout homme est invité à participer au même avantage. Le prélat veut-il dire qu'il y a entre nous union de prières pour appeler la miséricorde divine sur les pécheurs? en effet, et l'Evangile nous absout.—Notre

symbole est celui de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. A Dieu ne plaise que nous nous écartions jamais de cette unique infaillibilité ! S'il est dans les communications des développements de doctrine qui, bien que conformes à l'esprit de l'Eglise, ne sont pas encore formulés dans son enseignement, les communications elles-mêmes nous enseignent d'attendre, pour les croire, que l'Eglise nous les présente. — De pratiques, il n'en est point d'autres que celles que l'Eglise commande ou conseille, la prière, les sacrements, la charité, la perfection évangélique.

» De quels signes de ralliement avons-nous besoin quand nous n'avons rien à cacher ? sont-ce la Croix et les emblèmes de Marie que le prélat qualifie ainsi ? défendra-t-il au chrétien de s'orner du signe adorable qui a fait notre salut ? n'est-ce pas l'intention de l'Eglise d'honorer la corédemptrice du genre humain ? pourrions-

nous faire mieux que de nous placer sous l'égide de celle que le Sauveur nous légua pour mère sur le Golgotha ?

» Que dire de l'accusation de vouloir humainement et sans mission réformer l'Eglise ? Si l'on entend parler de l'institution de l'Eglise, il n'y a rien à réformer : elle est l'œuvre de Jésus-Christ ; nul ne recevra jamais mission pour la retoucher ; si l'on veut parler des membres de l'Eglise, c'est en se réformant soi-même et en priant pour les autres qu'en dehors du sacerdoce on réforme l'Eglise. Les communications, à la vérité, révèlent, avec les fléaux les plus terribles, une régénération de l'Eglise dans ses membres ; elles font connaître aussi qu'au milieu de ces désastres, Dieu suscitera des hommes qui exerceront auprès de leurs frères la mission comprise dans ce texte : *Mandavit unicuique de proximo suo.* Qu'il soit béni de cette heureuse promesse, dont il est impossible que la foi s'alarme.

» Quant aux miracles qu'on nous accuse de publier, qui ne voit que nous employons ce mot dans son acception usuelle ? quelle autre expression la langue fournit-elle ? Ou cacher dans le secret les faits dont nous sommes témoins, ou les attester en parlant comme on parle ! ce n'est point dans ce sens que le Concile de Trente défend de publier des miracles qui *n'auraient pas été reconnus par l'Ordinaire;* il n'a pas entendu proscrire cette expression du langage, et la preuve c'est que bien des livres courent la France et le diocèse pleins de miracles, dont aucun n'a été reconnu par l'Ordinaire.

» Est-il assez évident que le prélat a écrit sur des renseignements erronés? Non, cette circulaire n'atteint point l'œuvre qui nous occupe; elle n'est coupable de rien de ce qu'elle condamne. Changez l'adresse, et l'on ne pourra pas même soupçonner que le prélat ait entendu parler de l'OEuvre de Miséricorde.

» Néanmoins elle ordonne le refus des sacrements à ceux qui ne renonceraient pas de cœur à toute confiance en ces communications célestes. Le prêtre, lié dans sa juridiction, devait obéir : que devions-nous faire?

» Interprètes de l'Eglise, jugez-nous, nous avons dit :

» Selon l'évèque, Pierre-Michel n'est qu'un faussaire, et ses adhérents, des complices ou des dupes ; il n'y a point de révélation, ce sont des plagiats, c'est une jonglerie; il le dit, il l'écrit.

» A cet égard, la certitude s'établit par des témoignages et non par le droit divin du pontife. Sur l'existence d'un fait l'évèque ne peut être plus qu'un témoin respectable dont le jugement vaut en proportion de la connaissance qu'il en possède ; or, qui devait mieux savoir la vérité, de nous qui avions été témoins constants, ou du prélat qui n'avait aucun renseignement personnel ?

» Si, admettant l'existence des révélations surnaturelles, il se fût agi de prononcer de quel principe, bon ou mauvais, elles émanent, cette décision eût été de plein droit du jugement épiscopal ; mais c'est l'existence du fait qu'on dénie : devions-nous, par obéissance, nous reconnaître dupes ou faussaires ?

» Nous avons dit : Personne encore plus que nous ne doit savoir si nous sommes coupables des griefs signalés par la circulaire ; nous condamnons avec l'évêque tout ce qu'il condamne ; mais rien, absolument rien de ce qu'il condamne ne ne peut être imputé à l'œuvre qui nous occupe ; nous ne saurions donc désobéir à l'Eglise en ne nous reconnaissant pas à un jugement qui n'est autre chose qu'une déplorable erreur de fait, *et peut-être volontaire.*

» Nous avons dit : Comme en ce qui touche le dogme nous n'avons rien à

croire jusqu'à ce que l'Eglise ait parlé, bien qu'au jugement d'un grand nombre de théologiens les communications soient très orthodoxes et que leurs ennemis mêmes n'aient pu signaler une seule erreur positive ; comme de l'avis de tous, la morale des communications est parfaite ; comme en fait de pratique nous n'avons rien à faire que ce que l'Eglise commande, en cet état il est impossible d'errer, puisque c'est l'Eglise que nous suivons : subissons une censure injuste en priant Dieu d'éclairer le chef du diocèse, puisque, disent saint Augustin et autres (1), *une censure injuste ne nuit qu'à celui qui la porte.*

(1) Illud plane non temere dixerim quod si quisquam fidelium fuerit anathematisatus injuste, potius ei oberit qui facit, quam qui hanc patitur injuriam (Serm. lib. II, 26 Aug.). *Id.* Ps. 37.

Injustæ sententiæ non est parendum (S. Hieronimi, super Mathæum, Bib. 5).

» Ces motifs de notre conduite, un supérieur général d'une communauté importante les a fait comprendre et accepter dans un diocèse où la circulaire de Bayeux avait porté ses préventions.

» Si c'était ici le lieu de juger l'arbre par ses fruits, nous aurions à citer grand nombre de conversions, et des plus éclatantes ; nous citerions des paroisses qui, grâce à cette œuvre, ont changé de face au grand étonnement de leur évèque à qui les pasteurs sont contraints de taire la cause. Par tous ces motifs nous sommes demeurés sous l'anathème, persuadés de la divinité des communications, mais réservant tout au jugement de l'Eglise. Premiers pasteurs, prononcez si notre conduite est orthodoxe, nous l'avons exposées fidèlement ; Monseigneur de Bayeux n'en saurait contredire une seule ligne.

» Ne nous arrêtons pas à relever ces

paroles étranges dans des bouches catholiques : *Est-il possible que le ciel nous révèle encore quelque chose? se peut-il qu'il se serve d'un tel instrument*? Le chrétien ne borne pas la puissance de Dieu, il l'adore ; il ne lui dispute pas le choix de ses instruments quand il sait qu'il résiste aux superbes et qu'il prend un pêcheur du lac de Génézareth pour en faire le fondement de son Eglise.

» Maintenant, Monseigneur, nous avons à porter à votre connaissance des faits d'une gravité inouïe. Avant ce jour, nos paroles n'auraient pas trouvé confiance, tant ils sont incroyables ; mais aujourd'hui la preuve est en des mains que vous ne suspecterez pas.

» Pontifes de l'Eglise, pourrez-vous croire que le Seigneur a manifesté à son serviteur, Pierre-Michel, dans l'état extatique, les abominations sacriléges qui se commettent en mille lieux à l'égard du

Sacrement adorable de nos autels? Croirez-vous surtout qu'à la prière de cet homme, la sainte Eucharistie, s'arrachant aux mains impies des profanateurs, est venue cent fois miraculeusement se reposer saignante sur l'autel de notre prière (1) ! Que Monseigneur de Bayeux rende témoignage du caractère miraculeux de ces hosties, il en possède cent quinze portant toutes des caractères divins formés du précieux sang de Jésus-Christ, que nos yeux ont vu couler nombre de fois !

» Venez et voyez, ce ne sont plus nos paroles qui vous convaincront. Saisies par

(1) On sait qu'il existe en dépôt à l'Evêché d'Agen des hosties qui ont avec celles-ci des analogies remarquables par leur originc, le caractère sanglant d'un grand nombre et les moyens surnaturels par lesquels elles ont été soustraites à des profanateurs en 1839 et 1840. Nous savons que des faits de la plus haute gravité viennent de se passer dans ce même diocèse.

la police en la chambre de Pierre-Michel, ces hosties ont été portées à l'évêché de Bayeux ; vos yeux verront l'empreinte inimitable du sang divin ; le prodige est manifeste, il est tel qu'il rend le doute impossible à la raison. Si vous soupçonniez là une œuvre humaine et coupable, la science incrédule pourra vous rassurer par son témoignage ; elle confirmera le nôtre indubitablement. Présents tant de fois aux extases et à l'apparition de ces hosties sanglantes, nous affirmons le miracle de toutes les forces de notre esprit. Allez et voyez, vous répèterons-nous : le motif est bien digne d'une démarche. Le journal où nous consignions jour par jour l'exposé de ces prodiges qui pendant quatre mois se sont souvent répétés, ce journal, saisi par la police, est au parquet de Caen ; lisez et vous vous écrierez avec saint Augustin : *O altitudo!*

» Oui, ces saintes hosties ont passé par

les mains du ministère public et de ses gendarmes, traitées comme un objet servant aux fascinations par lesquelles on accuse Pierre-Michel d'avoir trompé notre crédulité. A qui le Seigneur demandera-t-il compte d'un tel outrage? écoutez-encore : il est la conséquence de ce refus constant d'examen, et des désirs d'étouffer par la force une œuvre inquiètante contre laquelle les anathèmes étaient devenus impuissants : ne cherchons pas les motifs secrets de cette conduite : ce n'est pas à nous à sonder les cœurs ; nous ne devons à l'Eglise que la vérité historique des actes.

» Nous avons dit que la police informée de tout ne pouvait soupçonner à Tilly qu'une œuvre d'escroquerie. L'evêque lui prêtait de plus une intention de schisme, comme il appert par la circulaire; il pressait le pouvoir d'y mettre fin. Mais déjà deux informations ordonnées par

l'autorité civile, l'une au maire de Tilly, l'autre au maire de St-Sylvain, avaient constaté qu'il n'y avait rien qui pût offenser la justice ; que nous étions peut-être *des fous religieux*, mais *des fous inoffensifs;* il fallait donc un motif apparent au ministère public pour déployer une force exagérée jusqu'au ridicule (1) ; il fallait se procurer un plaignant : voici comment on y parvint.

» A cinq lieues de Caen, dans une paroisse appelée St-Sylvain, un vieillard de soixante-quinze ans, le baron de Razac, ancien gouverneur des pages sous la restau-

(1) Procureur du roi, juge d'instruction, greffiers, capitaine de gendarmerie, douze gendarmes, pendant quatre jours, les 8, 9, 10, 11 avril, pour trois femmes et deux hommes inoffensifs ! que le parquet dise si nous sommes véridiques ; c'est à lui aussi que nous adressons cet exposé qui le fixera sur une œuvre où il se perd en conjectures sans y rien comprendre, parce qu'elle n'est pas de ce monde.

ration, homme pieux et estimable, vit retiré dans un modeste château appelé Sainte-Paix. Veuf et remarié, il élève dans la crainte de Dieu sa jeune famille. C'est pour elle qu'il créa une chapelle domestique dont Mgr de Bayeux a autorisé la bénédition. Cette humble chapelle, pareille à l'étable de Bethléem, mais relevée par la piété de ses habitants, Dieu l'a distinguée ; il lui a plu de la choisir pour la manifestation de ses desseins. Là, Pierre-Michel fut invité à venir prier ; plusieurs fois l'archange révélateur l'a entretenu ; là, plusieurs fois, le divin Sauveur lui apparut ; là, enfin, bien des miracles se sont opérés. Les chefs de cette famille, si souvent témoins de ces miracles, attendaient aussi avec une entière confiance l'accomplissement des révélations divines.

» Le nom honorable de M. de Razac faisait désirer de le voir détaché de cette œuvre, et son grand âge donnait l'espoir

d'y réussir ; et si l'on parvenait à lui persuader qu'il n'y avait rien de divin en ces révélations, il serait facile ensuite de lui inspirer des soupçons contre la véracité de Pierre-Michel, et de le faire parler en conséquence. A cette fin, deux personnages furent chargés de jouer un rôle : l'un, le soi-disant comte de Lataignant, fils du geôlier de la prison de Lisieux, et ex-geôlier lui-même, mais qui, inconnu comme tel à Sainte-Paix, s'était ménagé des habitudes dans la maison de Razac, en se donnant pour un homme occupé de bonnes œuvres ; l'autre, M. Petit-Jean Mairan, prêtre, qui, selon son propre témoignage que nous avons sous les yeux, a passé quelques années dans l'ordre des Dominicains en Italie, qui depuis sa sortie a résidé sur la paroisse de Bonne-Nouvelle, à Paris, où il ne lui était permis d'autres fonctions que la sainte messe, qui enfin depuis un an vit près d'Evreux dont

l'évèque ne lui accorde même pas cette faculté (1).

» Voilà les deux personnages mis en scène. Le premier annonce le second, le présente comme un *célèbre docteur des Dominicains*, *habile dans la spiritualité*, *capable d'expliquer en perfection les faits surnaturels. Le révérend père Hyacinthe* (c'est le nom sous lequel il se présente) se grandit par une histoire qui en impose; argumente pendant quatre jours, et finit par vaincre M. et Mme de Razac, au moyen de deux assertions bien faites pour ébran-

(1) M. Mairan réside à Sainte-Opportune, paroisse réunie à Rugles, dans l'ancien presbytère que le sieur Lataignant a su obtenir de Mme de la Houssaye *pour y fonder un ordre.* C'est là que le prêtre sans pouvoir s'intitule *Prieur de Sainte-Opportune!!* Depuis la publication de cette lettre, nous avons appris que le tribunal d'Evreux a ordonné l'annulation de cet acte et rendu à Mme de la Houssaye une propriété qu'elle avait cru donner pour une bonne œuvre.

ler des consciences plus droites et simples qu'éclairées dans la science théologique. 1° *Le Pape, dit-il, a examiné les communications, et a prononcé une sentence qui les condamne ; le rescrit va paraître !* 2° *Tel canon de l'Eglise frappe d'excommunication,* ipso facto, *tout chrétien qui possèdera chez lui une hostie!* Quels impudents mensonges (1)!

» Ces deux assertions dont ils ne soupçonnaient pas la fausseté furent un coup de foudre pour M. et Mme de Razac. Tout ce qu'ils avaient vu de leurs yeux devient un songe inexplicable : sans doute qu'ils ont été fascinés, ou par des ruses diaboliques, ou par quelque fourberie de Pierre-Michel.

(1) Quelle que soit actuellement la discipline de l'Eglise, des hosties venues miraculeusement en un lieu peuvent y être conservées sans offenser l'Eglise. Ses règles ne sont pas faites pour les cas de miracles. De telles hosties n'appartiennent pas à la garde du sacerdoce ; mais l'Evêque devait être invité à constater leur source et leur caractère miraculeux : il l'a été, il s'y est refusé.

Ainsi trompés par ces deux impostures, ils donnent au prétendu père *Hyacinthe* un acte d'abjuration dicté en termes élastiques, lui livrent tout ce qui avait fait leur bonheur jusque-là ; et l'indigne prêtre, se disant revêtu de tous les pouvoirs de l'évèque de Bayeux, les relève de l'excommunication, les réconcilie avec l'Eglise, exorcise la chapelle ! etc. Cette inqualifiable comédie se jouait à Sainte-Paix à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril dernier. Elle se jouait au nom de l'évèque de Bayeux.

» Les deux acteurs de cette abominable manœuvre en transmettent le succès à qui de droit, et le 8 avril suivant la justice fait, à Tilly, cette descente que nous avons rapportée ! la saisie, la profanation, l'emprisonnement ont été la conséquence de ce jeu de police, et de l'obstination de l'évèque à tout combattre sans examen !

» Pasteurs de l'Eglise, que pensez-vous

maintenant? Si nous ne vous faisons pas assez toucher du doigt la vérité des faits ; s'il reste des doutes dans votre esprit, nous vous indiquons des moyens infaillibles de vous convaincre ; l'évêché de Bayeux d'une part, et le parquet de Caen de l'autre possèdent des pièces de conviction les plus précieuses ; c'est aux persécuteurs de l'Œuvre de Miséricorde que nous vous adressons.

» Le temps presse, n'attendez pas sur vos siéges qu'un jugement civil vous apprenne ce que vous devez penser de nos avertissements. Outre que le tribunal, écartant les faits religieux qui ne sont pas de son ressort, ne videra que la question civile de dol, ce jugement que nous souhaitons, que nous pressons, quand viendra-t-il? essayons de le préjuger.

» Rien n'égalait le désappointement, nous dirions presque la stupéfaction du ministère public, lorsque à Tilly, après quatre

jours de vérification de tous les écrits, journal, communications, lettres privées, notes d'affaires, livre de la fabrique, livre des recettes et dépenses; après l'interrogatoire répété de toutes les personnes présentes, après avoir employé jusqu'à la terreur contre deux dames fort âgées, pour en obtenir des charges, il ne découvrait rien, rien qui ressemblât à un délit. Révélations, visions, faits miraculeux; choses algébriques pour les hommes du gouvernement, voilà tout ce qu'il apprenait. Les lettres particulières ne traitaient que de spiritualité : reconnaissance envers le Dieu qui daigne nous avertir par une conversion parfaite, récit du bien que cette œuvre opérait au loin dans des pécheurs invétérés, opinions de divers théologiens sur les faits naturels, toutes choses qui n'ont rien de commun avec les sujets de cour d'assises. Pas une ligne qui offensât la politique, ou confirmât le soupçon d'une

coupable industrie ! En vain le procureur du roi frappait du pied, il ne découvrait pas un coupable, ni dans les personnes présentes, ni dans le grand nombre de lettres où des gens de tous les rangs exprimaient leurs sentiments à l'égard de cette œuvre divine.

» Le ministère public n'a pas été plus heureux depuis l'arrestation. Si les lettres qui ne sont pas arrivées à leur destination se trouvent au parquet, elles ne serviront qu'à mieux prouver qu'il n'y a rien de son ressort en toute cette affaire. Nous sommes déjà bien loin du 12 avril. Le dépouillement des papiers doit être fini. Les *on dit* calomnieux sur la vie antérieure de Pierre-Michel qui pouvaient motiver une information, ont dû tomber devant le premier examen ; il ne peut rester à la justice aucun doute sur l'innocence du prisonnier (1).

(1) Bien que nous ayons tous la plus en-

Cependant l'avocat de la défense ne peut obtenir communication de la procédure ! Que conclure ? La police voudrait-elle atteindre par le temps le but qu'elle ne pourrait obtenir par une condamnation impossible, celui d'éteindre l'œuvre de Tilly, divine ou humaine, quelle qu'elle soit ?

» Oui, nous l'affirmons en toute assurance, le prisonnier serait élargis depuis longtemps, s'il n'y avait contre lui que les futiles prétextes qui ont servi de motif à son arrestation ; mais des considérations d'une autre nature semblent diriger le ministère public : Pierre-Michel répandra de l'in-

tière certitude qu'on ne pourrait soutenir contre lui que de fausses accusations, nous ne serions pas surpris que de vils témoins nous donnassent ce spectacle. Nous épierons avec soin les pourvoyeurs de calomnie pour les démasquer. Déjà nous pourrions citer de bien iniques manœuvres : nous attendons qu'elles se consomment devant le tribunal.

quiétude par ces révélations, le public pourra s'en préoccuper, il peut en surgir un ferment de discorde religieuse, l'évêque demande qu'on l'étouffe : telle est, sans doute, pour le parquet, l'aspect de la question au point où l'information est arrivée. Avons-nous raison de ne pas compter sur une justice prochaine ?

» Mais, ô vains conseils des hommes ! l'œuvre divine ne sera pas même entravée; le Seigneur atteindra, malgré eux, le but qu'il se propose. La persécution qu'ils exercent était prévue ; il faut que les œuvres de Dieu souffrent violence, c'est leur baptême ; le monde doit les repousser comme l'œuvre du Calvaire ; tous les instruments que le ciel a employés pour le salut des peuples ont eu à sanctionner par la croix la mission divine dont ils étaient chargés. Ce qui se passe aujourd'hui, annoncé tant de fois, nous est un précieux témoignage.

» Prélats de l'Église, ne nous plaignez point : une seule pensée nous occupe, la manifestation d'une vérité qui doit vous intéresser. Que vous soyez détrompés des erreurs que l'on répand avec autant d'insistance que de mauvaise foi ; qu'il ne dépende plus que de vous de dédaigner ces sublimes révélations, ou de les peser pour agir en conséquence, voilà le but de cette lettre, qui sera peut-être le dernier avertissement que le ciel vous fait donner. Vous voyez quels sont nos sentiments orthodoxes et comment agissent les ennemis de cette œuvre dont vous comprendrez l'importance. Vous savez où vous trouverez la preuve de nos paroles : votre sagesse et la cause de Dieu qui vous est commise diront ce que vous devez faire. Pour nous, vos très humbles serviteurs en Jésus-Christ, notre tâche est remplie.

» CHARVOZ, prêtre-curé.

» Blois, imp. de F. Jahier. »

Certes cette lettre adressée à l'épiscopat était grave et digne de fixer l'attention ; le fait surtout des hosties saignantes commandait aux pontifes un devoir sérieux. Les miracles étaient nombreux, portant sur tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise ; car si l'histoire mentionne quelques unes de ces manifestations sensibles de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, jamais il n'y avait eu d'exemples aussi remarquables, aussi caractéristiques et aussi nombreux. La preuve était facile ; cent quinze de ces hosties miraculées étaient passées au pouvoir de l'évêque ; Pierre-Michel était sous la main du parquet, et les témoins tout prêts à attester comment ces prodiges s'étaient passés. Qui ne croirait que les évêques ne se seraient empressés de venir examiner pour publier à leur troupeau des miracles si capables de réveiller la foi, comme les pontifes des siècles passés l'ont fait dans

tous les cas semblables ? Eh bien ! disons-le parce qu'il le faut, tout l'épiscopat a gardé le plus profond silence ; l'évêque de Bayeux s'est tu, son clergé s'est tu sur les hosties miraculées. Enlevées par des gendarmes, elles ont passé quelque temps dans les cartons d'un cabinet de l'évêché de Bayeux ; puis elles ont été enfermées *secrètement* dans le tabernacle d'un autel de la cathédrale, où le curé même les ignorait ; *elles y sont encore et en parfait état de conservation*, comme au premier jour, *avec tous les caractères sanglants dont elles étaient empreintes* Elles ont été vues et soigneusement examinées, avec la permission de l'évêque, par trois prêtres et deux pieux laïques, le 26 février 1846. *Quatre ans de durée ne les ont nullement altérées*, au grand étonnement des témoins

Il en manquait une cependant. Le vicaire général, M Thomine, la cherchait

dans le nombre comme la plus remarquable par les signes sanglants qu'il lui connaissait, *il ne la trouva pas*! les deux pieux laïques *savaient* où elle *s'était portée*: il n'est pas temps encore de révéler ce mystère ; on ne le comprendrait pas. on ne le croirait pas.

III.

Pierre-Michel attendait en la prison civile de Caen le jugement à intervenir. De quoi serait-il accusé? Sur quoi porterait-on l'accusation? Il n'en savait rien, non plus que ses amis; aussi l'adresse à l'épiscopat que nous venons de citer exprime-t-elle une confiance entière sur l'issue de ce drame; ils bénissaient Dieu de cette arrestation comme d'un moyen qui devait conduire infailliblement à la publicité d'une œuvre qu'on tenait tant à étouffer, et au triomphe de l'homme choisi pour en être l'organe.

Le plan de campagne du parquet de Caen, et son espérance sans doute, étaient de réduire devant le public tous ces prodiges aux minimes proportions d'une petite industrie d'escroc. Les papiers saisis à Tilly lui donnaient les noms de plusieurs

centaines de personnes dispersées par toute la France, et tous des noms honorables, quelques uns même des plus distingués. A ses yeux ces gens ne pouvaient être qu'autant de dupes qui devaient avoir payé leur crédulité par des présents de toute nature Il se flattait donc de trouver des preuves en abondance pour faire condamner le prophète comme chef ou instrument d'une société d'industriels! Des prophètes, des miracles à notre siècle des lumières? Fi donc! Et qui s'en étonnerait dans un procureur du roi quand le clergé même ne trouve pas que la chose mérite examen, ou qu'il feint de le croire? Ainsi pensant le parquet ordonne une commission rogatoire aux procureurs du roi près les tribunaux dans trente départements, et chacun de ces parquets de man ler devant eux, de procéder à l'interrogatoire de toutes les personnes de leur ressort désignées par le procureur du roi de Caen. Quelle masse de

procès-verbaux d'interrogatoire n'est pas venue encombrer le parquet de Caen ! mais aussi quels désappointements ! Dans toute cette montagne de papier, pas la moindre matière pour une accusation ! Ces centaines d'interrogés étaient unanimes à déclarer qu'ils croyaient tous Pierre-Michel organe du ciel ; qu'ils le croyaient sur les preuves les plus positives, et, au grand désespoir de l'accusation, pas un de ces témoins n'avait enrichi Pierre-Michel d'une obole ! Impossible au ministère public de découvrir dans tous ces procès-verbaux le moindre indice d'une industrie !

Que dire? à quoi se résoudre ? que fera le parquet de Caen de toute cette immense commission rogatoire ? Elle ne devenait plus qu'un grand témoignage d'innocence en faveur du prisonnier et la preuve humaine la plus haute de la divinité de tout ce qui s'était passé à Tilly. A-t-elle subi un

auto-da-fé? Le fait est qu'elle est demeurée à l'état de chose non advenue; à l'audience, pas un mot de la commission rogatoire !

Plus de quatre mois s'étaient écoulés en enquête et préparation de la procédure ; l'appel de la cause était fixé au 19 août 1842 devant le tribunal de première instance de Caen jugeant en police correctionnelle. — Jamais cause n'avait tant remué la curiosité; une salle trois fois plus grande n'aurait pas suffi aux spectateurs venus de toutes parts. Mille bruits couraient parmi eux, et tout en ricanant sur les miracles, plus d'un cœur tremblottait à l'audience qu'il ne se *passât quelque prodige funeste*.

Certes, pour le physiologiste, l'occasion était belle ! Pierre-Michel est amené. Tous les yeux l'examinent. Il est calme, tranquille, le visage est aussi serein que s'il venait assister à la cause d'un autre. Il n'a rien qui décèle le coupable ou la crainte.

L'audience s'ouvre, le ministère public débite un réquisitoire de cinq ou six heures, qui prend Pierre-Michel au sortir du sein de sa mère, et le suit jour par jour jusque sur la sellette où il est assis. Mais l'enquête rogatoire ne fut pas même mentionnée ! Ce réquisitoire a été imprimé et répandu ; les plaidoyers solides et courageux des défenseurs Mes Bérard, de Pontlieu et Blanche, l'ont été aussi ; que le lecteur y recoure. Ce sont des volumes ; ils ne peuvent entrer dans ce précis historique. Un de ces avocats, Me Bérard, s'est vu condamner à trois mois de prison pour avoir dit tout ce qu'il croyait vrai ; un touriste qui aime le mouvement ne doit pas s'exposer à pareille mésaventure. Rendons compte de l'accusation d'après les termes du jugement qui est intervenu, pour n'avoir nulle maille à partir avec la gent judiciaire.

L'accusation porta sur deux points seulement, car l'historique de ses trente-

deux ans de vie, de la pauvreté de sa naissance, de ses petits métiers pour gagner sa vie, ne tendaient qu'à prouver que Pierre-Michel n'était qu'un homme, et un homme fort ordinaire, d'où il suivait, selon le ministère public, que Dieu aurait dû choisir mieux; les peccadilles mêmes qu'il lui trouvait, et que la défense a détruites, étaient trop vieilles pour entrer dans la cause. Il fallut s'en tenir aux faits actuels.

Pierre-Michel avait reçu une somme de trois mille francs d'une famille Garnier, de Paris, pour payer les frais d'impression, envoi, distribution de la brochure intitulée *Opuscule*, dont j'ai parlé, qui a été tirée à six mille exemplaires et répandues gratuitement; voilà le sujet de la première accusation, qualifiée escroquerie; « car, disait le ministère public, cette famille n'a fait ce sacrifice que parce qu'elle a cru utile la publication de cette brochure;

elle ne l'a crue utile que parce qu'elle croyait aux révélations de Pierre-Michel. Or, des révélations, il n'y en a plus. » Le président fut un peu plus généreux, il accordait *qu'une révélation était possible; mais que deux ne l'étaient pas au même prophète*. Que pense le lecteur de cette curieuse décision théologique ? Pierre-Michel a donc trompé cette famille, en se faisant passer pour inspiré; il est donc responsable de la somme qu'il lui a fait débourser.

Cette famille, présente au tribunal, répond fermement : « Ce n'est pas Pierre-Michel qui nous a demandé cet argent; nous savions que les frais d'impression devaient être payés par quelqu'un; nous pouvions le faire, nous avons spontanément offert la somme de trois mille francs; il ne nous en a pas fait la demande, il n'a donc rempli que nos intentions bien formelles; oui, nous croyons qu'il y a révé-

lation, et nous n'avons que respect et vévération pour l'accusé, loin que nous ayons aucun reproche à lui faire. » Ainsi, sur cette première charge, point d'autre accusateur que le ministère public.

La seconde charge était qualifiée abus de confiance. Une dame de la célèbre famille de Cassini, M[lle] Cécile de Cassini, âgée de plus de soixante ans, était venue à Tilly prendre connaissance exacte des prodiges dont elle avait entendu parler ; elle mit en dépôt, dans le secrétaire de Pierre-Michel, un rouleau de deux mille francs dont elle avait fait emploi de douze cents francs pour un voyage qu'elle fit dans le midi et l'achat de divers objets. Il devait rester aux mains de Pierre-Michel un reliquat de huit cents francs. Le juge d'instruction l'ayant connu, en demanda la remise. Pierre-Michel croyait cette somme dans le secrétaire : elle en avait été déplacée par sa femme. Voilà le

sujet de la deuxième charge : puisque cette somme n'était pas à la place où elle avait été mise, donc Pierre-Michel s'en était servi.

Mlle de Cassini, présente au tribunal, affirme que son dépôt lui a été rendu intégralement et à sa première réquisition ; que loin d'avoir rien à reprocher à Pierre-Michel, elle n'a jamais reconnu en lui qu'un homme fort estimable et vertueux. Point d'accusateur non plus sur cette deuxième et dernière charge, que le ministère public !

Tel était l'état de la cause ; il n'y avait en question que ces sommes reçues, l'une pour l'impression de l'Opuscule ; l'autre comme dépôt, et intégralement restituée, au témoignage de la propriétaire elle-même.

Maintenant qu'on lise le jugement qui est intervenu après deux jours de débats.

Texte du jugement rendu par le Tribunal de police correctionnelle de Caen, le 20 août 1842.

« Considérant qu'il est prouvé par l'instruction et par les pièces du procès, qu'il s'est formé une secte prétendant entreprendre et exécuter une œuvre prodigieuse dite *l'OEuvre de la Miséricorde*, qui aurait pour but et pour résultat de renouveler la face de la terre; que Pierre-Michel-Eugène Vintras s'est fait le principal auteur de cette entreprise, en attestant que des communications qu'il avait reçues du Ciel, lui avaient appris d'une manière certaine, que Dieu lui-même l'avait choisi pour la manifestation de l'Œuvre; qu'en produisant soit par lui-même, soit par ses affidés, des copies de ses prétendues révélations, il a ajouté les moyens les plus propres à surprendre la bonne foi de quelques personnes, à faire croire que l'Archange Saint

Michel, Saint Joseph, la Sainte Vierge et Jésus-Christ même, lui étaient apparus et lui avaient réellement fait connaître les desseins et volontés de Dieu, dont Vintras serait devenu véritablement l'organe auprès des habitants de la terre ;

» Que les prétendues révélations présentées par Vintras, comme ayant un caractère tout divin, avaient notamment pour objet de faire croire que des événements extraordinaires s'accompliraient bientôt ; que la France était menacée de grands et affreux malheurs contre lesquels on trouverait un abri dans la participation à l'OEuvre prétendue sainte et divine, et annoncée comme telle par Vintras ;

» Considérant : qu'on trouve évidemment dans ces faits l'emploi de manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire remontant jusqu'à Dieu, et pour faire naître la crainte d'événements chi-

mériques et l'espérance de s'y soustraire : ce qui offre les caractères déterminés par l'article 405 du Code pénal, pour constituer le délit d'escroquerie ;

« Considérant : qu'il est constant au procès, que les demoiselles Garnier se sont associées à l'Œuvre dite de la Miséricorde établie par Vintras ; qu'elles n'ont été engagées dans cette association que par les moyens employés par cet homme, et constituant les manœuvres frauduleuses ci-dessus qualifiées ; qu'elles ont été maintenues dans ladite association et portées à la favoriser et à y donner de l'extension par les mêmes moyens que Vintras a coutume d'employer et de faire publier par quelques uns de ses adeptes ; que c'est véritablement par l'emploi de ces manœuvres frauduleuses, que Vintras est parvenu à se faire remettre dans le cours de l'année 1841, par les demoiselles Garnier, ou par l'une d'elles du consentement de l'autre,

une somme de 3,000 fr., dans le but de faire imprimer un Opuscule destiné à accréditer l'Œuve dont il s'agit, et à procurer à Vintras de nouveaux adeptes ; que ce point est d'autant moins douteux que le registre des procès-verbaux des séances qui se tiennent à Tilly, où la secte de Vintras avait établi ce qu'elle appelait la *Septaine Sacrée*, prouve que Vintras affirmait qu'il lui avait été révélé du Ciel que l'impression et la publication de l'Opuscule était réellement l'exécution de la volonté de Dieu ; qu'il faut donc reconnaître que par plusieurs des moyens déterminés par la loi présente, Vintras a escroqué une partie de la fortune des demoiselles Garnier, et par conséquent de la fortune d'autrui ;

» Considérant : qu'il est encore prouvé par l'instruction que vers la fin du mois de novembre 1841, la dame de Cassini a remis entre les mains de Vintras, pour la lui

garder pendant un voyage qu'elle avait à faire, une somme de 2,000 fr. dont il a détourné, en violant le dépôt qui lui était confié, au moins 800 fr.; que ce détournement constituant le délit d'abus de confiance prévu par l'art. 408 du Code pénal, a été avoué par Vintras dans son interrogatoire du 10 avril dernier, et que la restitution de la somme détournée qui aurait été faite par sa femme, depuis la poursuite dirigée contre lui, et postérieurement à son arrestation, ne fait pas disparaître le délit dont il s'est rendu coupable à cet égard;

» Vu les art. 405, 406, 408 et 52 du Code pénal, et l'art. 365 du Code d'instruction criminelle.....

» Faisant l'application de ces articles :

» Le Tribunal déclare Pierre-Michel-Eugène Vintras coupable :

» 1° de s'ètre, dans le courant de l'année 1841, en employant des manœuvres frau-

duleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, et pour faire naître la crainte d'événements chimériques, et l'espérance de se soustraire aux malheurs de ces événements, fait remettre par les demoiselles Garnier, ou l'une d'elles du consentement de l'autre, une somme de 3,000 fr., et d'avoir par ce moyen escroqué une partie de la fortune d'autrui ;

» 2° D'avoir, vers la fin de l'année 1841, détourné frauduleusement au préjudice de la dame de Cassini, qui en était propriétaire; une somme de 800 fr., faisant partie de 2,000 fr. qui n'avaient été remis audit Vintras qu'à titre de dépôt, à la charge de les rendre et représenter ;

» En conséquence, condamne Pierre-Michel-Eugène Vintras à cinq ans d'emprisonnement, et par corps à 100 fr. d'amende ; condamne, en outre, ledit Vintras aux dépens. »

Assistait à ce jugement entre autres spectateurs venus de loin, *le frère d'un ministre d'état;* il était assis à côté du procureur du roi; il avait eu de longues conférences avec le juge d'instruction : l'avocat de Pierre-Michel l'a surpris lui-même chez ce magistrat, la veille du jugement.

Voici ce jugement. Sauf la différence qu'il y a dans la forme, entre un fait raconté par celui qui le croit vrai, et ce même fait rendu par celui qui le croit faux, ce que dit le jugement sur l'OEuvre de Miséricorde à laquelle se lient les deux chefs d'accusation est assez exact : ce qui rend assez piquant le dialogue que nous lisons dans un écrit publié le lendemain de l'audience : — Pourquoi me condannez-vous? — Parce que vous avez abusé de la bonne foi de ces personnes. — Comment? — En leur faisant croire que vous receviez des communications célestes. —

S'il était vrai que j'eusse reçu des communications surnaturelles aurais-je abusé de leur bonne foi ?.. — Non sans doute !.. — Si donc je prouve que j'ai dit vrai, je ne suis pas coupable ?.. — Cette question n'est pas de notre compétence. — (Et en effet on refusa d'en entendre la preuve.) — Vous me condamnez donc pour un délit que vous supposez, qui n'existe que dans votre opinion et que vous ne me laissez pas la liberté de détruire ? — C'est vrai.

On le sait, quand un tribunal juge autrement que l'opinion publique, il y a toujours des esprits qui cherchent ailleurs les motifs de la sentence : c'est ce qui est arrivé dans cette cause, bien que le réquisitoire, dans une affaire d'une nature si étrange, ait déployé tout son esprit pour mettre les rieurs de son côté.

Les condamnés, c'est à dire Pierre-Michel et ses amis ne s'en tinrent pas là.

Ils allèrent en appel en cour royale de la même ville, le 20 novembre 1842. Ici les débats furent plus solennels encore, et la défense du prisonnier était confiée à l'un des premiers talents du barreau de cette ville, Me Bayeux. Son plaidoyer mérite d'être lu ; il s'élève aux plus hautes considérations de la conduite de la providence envers les hommes. Le lecteur qui le verrait ne concevrait pas même qu'il y eût possibilité de maintenir le premier jugement. Mais la cour en a décidé autrement, et le public étonné s'est mis à écouter aux portes pour surprendre les secrets du mystère qu'il soupçonnait.

Deux jours avaient été remplis par les plaidoyers; le troisième se passa tout entier en délibérations et prononcé de la sentence. La cour ouvrit à onze heures du matin et se retira pour délibérer : elle ne rentra qu'après quatre heures du soir. Que se passa-t-il pendant cette longue séance?

a-t-il fallu vaincre des oppositions ? manquait-il des voix pour la condamnation ? Est-il vrai qu'un membre s'est retiré le soir essuyant les larmes de ses yeux ? est-il vrai que le 1er considérant de la sentence prononcée par l'intègre président, M. Pigeon de St-Pair, lequel commençait par ces mots : *Attendu que Vintras s'est fait le chef d'une secte religieuse....* Est-il vrai qu'il a disparu dans la rédaction ? Mais au lieu de ces questions, donnons à nos lecteurs la lettre si remarquable écrite par le saint prisonnier à son courageux avocat devant cette cour royale, qui la conserve comme sa plus belle récompense :

Monsieur Bayeux,

« Je suis en retard : je devais vous écrire, remercier votre talent, saluer votre éloquence. Je suis ignorant ; mes pensées, je les exprime avec peine ; la science ne m'a pas doté de ces vastes

moyens qui peignent, quand on le veut, l'admiration et la reconnaissance. J'ai tardé, espérant que Dieu aurait pitié de ma pauvre faiblesse, que mes prières, mes désirs l'appèleraient à mon secours. Il est venu, ce Dieu si bon ; sur moi un instant s'est répandue sa lumière, votre nom était sur mes lèvres ; j'y ajoutai : — Pourquoi suis-je pauvre? — Une voix me répondit :

« —Est riche qui a un cœur ! si l'homme
» est parfois si rempli d'éloquence, ce
» n'est point à l'or qu'il l'a doit. Qui
» voit le malheur comme blessant son
» âme, qui croit être accusé quand l'est
» l'innocent, est fort et puissant si sa pa-
» role se fait entendre. Son cœur est cha-
» ritable : Dieu parle par lui. Pour ce
» cœur chrétien toujours voué à l'infor-
» tune, la récompense est invisible : à lui
» toujours les cieux sont ouverts. L'inno-
» cent justifié du peuple ou des juges,
» comme son défenseur appartient à Dieu.

» Qu'il lève aussi les yeux vers les justes
» demeures : l'esprit qui éclaira le cœur
» dévoué pour sa défense ne lui refusera
» pas pour la reconnaissance ce que si
» souvent il offre aux ingrats.

» La voix s'arrêta : elle m'avait donné confiance. En effet, est-il besoin d'étude pour écrire suivant son cœur?

» Permettez-moi, Monsieur, pour mieux me faire comprendre, d'exposer sous vos yeux quelques unes des réflexions nées en moi par votre charité.

» Quoi! vous n'avez pas craint ces haines formidables, ce ridicule honteux dont elles savent s'armer? Quoi ! vous avez bravé les suppliques, les prières, les menaces peut-être ? votre cœur généreux ne vous a fait entendre que la voix du pauvre accusé? Ses cris, ses regards, les pleurs de sa famille, vous ont dit : — Un époux malheureux, un père innocent, ne trouve devant lui que le triste appareil des cou-

pables. Des puissants ont concerté. La vie de cet homme est importune : on croit qu'il prophétise; sa bouche s'est ouverte : elle a crié malheur !

» A vous, Monsieur, à lui peuvent fort bien s'appliquer ces paroles :

» — Antiochus tremblant, effrayé de ses crimes, voyant venir le jour qui les devait punir, crut le reculer en faisant ses victimes de ceux à qui Dieu montrait cet avenir. Du reste de son pouvoir il dit : « Qu'on les accuse ! » Aussitôt ses valets briguèrent cet honneur. Mais un homme indigné leur cria : — « Je récuse ! Dieu, des » siens, m'a fait le défenseur ! »

» Cet homme, Monsieur, son nom est dans mon âme : il vient dans ma prière pour échauffer mon cœur. En le prononçant ma femme pleure encore; mon fils lui sourit : — Ah ! c'est, dit-il, celui qui un jour, devant le peuple, effaça de mon front la tache du déshonneur !

» J'achèverai, Monsieur, cette précieuse légende : elle me rend heureux, et je suis prisonnier.

» Le noble défenseur alors à l'auditoire, devant l'accusateur, aux Juifs, au peuple présent dit pourquoi sa voix avait dû se faire entendre. Puis d'un regard imposant il mesura la multitude. Son cœur fortifié des moyens certains de montrer l'innocence, sembla dire à ces masses : « Que » voulez-vous ? » Tous ces yeux tendus vers le banc où, dit-on, s'assied le crime, répondirent : « Le coupable, où est-il » donc ? » Je n'en sais rien encore, dit la » voix de la défense. » Puis, affaiblissant sa parole douloureusement il prononça ces mots : « Regardez devant moi. »

Un silence absolu se fit dans l'assemblée. La conviction, le dévouement, la noblesse, la science, l'éloquence entourèrent cet homme comme pour en faire un libérateur. Les temps anciens

parurent à sa parole. Les Patriarches, les Prophètes, les Docteurs, les Héros, lui prêtèrent leurs maximes, leur sagesse, leur pieuse croyance, leur si puissante foi. Les temps modernes accourent aussi sous sa puissance. Les Martyrs, les Saints, les pieux Anachorètes, les Vierges, les Evangélistes, les Confesseurs, tous parlèrent par lui. Ces phénomènes divers que l'incrédule ne veut point nommer miracles; ces faits si surprenants qui seuls révèlent Dieu; ces secrètes opérations si prodigieuses, si étonnantes....., venaient tour à tour confirmer sa brillante défense. Il montra gracieusement, depuis la formation du monde, la suprême communication de Dieu avec les hommes. Il dit aux sceptiques qu'ils n'étaient que poussière; que leur vie, chaque jour, devait les étonner. L'intervention de Dieu niée, combattue par eux n'en était néanmoins que plus parfaitement prouvée. « Les hommes

» de bonne foi, dit-il, ne craignent que » l'erreur ! Ici, ajoute-t-il, je vois l'erreur » craignant la vérité ! »

» En effet, parler de Dieu à l'athée sur son siége : sa vie, ses mœurs, lui défendent d'écouter. Parler de vertus à ceux dont l'étude n'est que dans le crime : un sourire amer vient sur leurs lèvres dire : — Je n'entends pas ! — Le sot indolent qui ne sait que lui-même, que peut-il comprendre à cette communication de Dieu ? Si vraiment il en faisait, ce serait sans doute à lui ! D'autre qui entendent bien et comprennent de même, ont aussi leurs promesses mieux comprises encore !

— » Il fut pourtant écouté, cet homme voulant justifier une pauvre victime ; il toucha des cœurs. Le peuple était là, lui qui n'est point aux gages, mais dont la sueur fournit à ceux qui soutiennent ces marbres toujours froids devant la justification. — « Arrêtez-vous, c'est assez ! votre

» tâche est remplie : le peuple a prononcé !
» Sa voix, à l'innocent, a été celle de
» Dieu. N'épuisez plus ces moyens devant
» lesquels sourit le fabricant de sentences :
» à défaut d'éloquence pour lui le men-
» songe, l'insolence sont là. »

» Tout est accompli, homme généreux !
des vies sont à vous : des cœurs vous ap-
partiennent : votre nom vient de s'y gra-
ver à jamais. Jésus-Christ n'est point là
nous offrant l'espoir de la balance divine ;
l'équité n'est point dans d'autres balances :
sur elles alors ne comptons pas !

» Les valets d'Antiochus vont battre
des mains : ils ont servi leurs maîtres, au
rouge des courtisans ils ont droit de s'at-
tendre. Mais le jour qui cause des insom-
nies, le jour dont la pensée comme un feu
dévore, ce jour pour cela n'est point re-
culé. Les sentences signées n'effaceront
point l'écriture de l'ange : devant elles,
cette écriture deviendra un nouveau tour-

ment. Le nuage du courroux n'en est pas moins sévère ; le silence des nuits n'est pas moins effrayant.

» Oh ! ne vous troublez pas, vous dont la voix est montée si suave au saint Tribunal de la justice de Dieu : le livre sacré où s'inscrivent les couronnes est ouvert pour vous! c'est l'innocent qui maintenant vous l'affirme, comme à ses juges vous affirmiez qu'il disait la vérité. Oui, devant le Tout-Puissant dont cette cause était la cause, votre zèle, votre ardeur, votre charité seront payées au centuple. La voix d'un prisonnier fier devant sa conscience, chaque jour, chaque nuit, dira au Seigneur : — « Tous m'accablaient, un seul » prit ma défense : je n'ai rien, mon » Dieu ! mais vous êtes mon père : vous » savez qui a réclamé votre fils ! » — Le père de l'opprimé, supportant l'oppresseur de quelle générosité ne sera-t-il pas joyeux de faire preuve envers celui

qui en soutenant son fils défendait son nom ?

» Ils approchent, Monsieur, ces jours qui confirmeront les pensées, les désirs, les souhaits cachés dans cette histoire. Si Dieu tarde à châtier, les jours du châtiment n'en sont que plus sévères ; s'il diffère la récompense, son éclat n'en sera que plus majestueux. Le ciel s'ouvrira ! pour arrèter sa colère les rires alors ne suffiront pas ; trop de pleurs, hélas ! seront même inutiles : mais ceux qui pleurent maintenant peut-être ne pleureront plus. Des tentes crouleront sous ces fortes tempêtes ; de riches frontons avec leurs chiffres seront emportés ; de précieux blasons, des chaires, des siéges, des tribunaux même suivront ces torrents jusque dans leurs abîmes ! L'ange des nations sera l'accusateur de très hauts personnages : puisent-ils, avant ces jours, reconnaître leurs fausses et honteuses accusations !

Peut-être ces malheureux qu'ils ont refoulés, malgré les cris de leur conscience, dans ces antres ignominieux que leur ouvrait la clef de l'ambition, de la haine ou de la complaisance, peut-être que leurs prières, l'offre de leurs souffrances, seront assez puissantes devant Dieu pour qu'en ces jours affreux le défenseur des victimes d'Antiochus soit, avec la même vérité, leur défenseur devant le glaive de l'ange.

» Votre délicatesse, votre bonté, Monsieur, me sont apparues comme une précieuse consolation dans les instants que veut bien me donner encore votre constante générosité. Vous avez craint peut-être que le coup qui nous fut porté dans le jugement d'il y a quelques jours nous conduisît à un abattement dont le cœur qui sent vivement est, hélas ! susceptible : merci, merci mille fois, à votre belle âme ! Je vous l'ai dit : nous sommes chrétiens ! la croix, voilà notre espérance ! le monde

n'a rien qui nous fasse envie ; avec joie, nous nous séparons de lui ! Mais nous disons hautement à l'enfer, à nos ennemis, à nos juges : « *Quis nos separabit à charitate Christi? Tribulatio, an angustia,* » *an persecutio, an gladius? Neque mors,* » *neque vita poterit nos separare à charitate* » *Dei. Parati sumus mori potiusquam Dei* » *leges prævaricari.* »

» Oui, Monsieur, sous la paix de notre conscience ; devant ce calme qui est, par Jésus-Christ, notre soutien, nous nous élevons au dessus de ces pouvoirs qui sècheront comme l'herbe que fane le faucheur. Devant ces hommes si fiers d'un peu de poudre qu'ils ont nommé grandeur, « *Anima nostra sustinet Dominum quia adjutor et protector noster est. In Deo lætabitur cor nostrum et in nomine sancto* » *ejus speravimus.* »

» Hélas ! quelle sotte vanité occupe la plupart des hommes ! leur bonheur, ils le

donnent à ceux qu'ils nomment leurs ennemis ; ils se gênent, ils se pressent, ils veulent tous être de grands arbres, ils ne voient pour modèles que ces hauts cèdres dont la cime est au dessus des airs : ils ne savent donc pas qu'en atteignant cette hauteur, leur voix n'aura jamais le pouvoir de faire fuir la mort ! Il est une voix insensé qui refuse de l'entendre, elle est haute; seule elle est forte, cette voix. « *Vox Domini confringentis cedros : con-* » *fringet Dominus cedros Libani.* » Arrêtés devant vos complots, vous dont la voix flétrissante ne peut être entendue des cieux, vous êtes moins difficiles à déraciner que ces cèdres dont parle l'Ecriture.

» Ce n'est pas tout, Monsieur, une sorte d'ennemis, desquels justement vous méritez les louanges, non seulement vous les refusent, mais semblent activer leurs ressorts pour vous arracher ce qu'ils n'ont pas dans l'âme. Je les tais, Monsieur :

mais, malgré mon cœur, de Jésus-Christ pour eux je répète ces paroles : oh! puissent-ils jamais ne les entendre sortir de sa bouche adorable! puissent-elles s'éteindre pour toujours, tombant de la plume du prisonnier : *Ego quidem plantavi te vineam meam speciosissimam et tu facta es mihi nimis amara......*

» Esprit-Saint, faites briller vos dons, si c'est le moyen d'arrêter les coupables! faites-nous tout de charité, si elle se perd en ceux qui doivent en être le sanctuaire! Oh! Saint-Esprit, de vos divins rayons embrâsez celui dont le cœur vous est connu si noble! Echauffez encore d'un feu plus pénétrant son esprit et sa belle âme! Oh! Suprême Majesté, arrêtez les reflets de vos perfections divines sur celui qui par dévouement a pris votre cause en main. Jésus-Christ, ô Jésus-Christ! que voulez-vous, ô adorable Victime, pour donner à ce courageux défenseur la vie, l'éloquence,

la palme, la couronne, le trône des saints? Parlez ! tous sacrifices sont dans nos cœurs activés par la reconnaissance. Vierge sainte, riche dispensatrice des trésors du Seigneur, oh ! si vous m'avez dit que votre cœur était joyeux quand l'homme ici-bas vous nommait sa Mère..... ma Mère ! votre protection, vos faveurs, votre amour pour l'avocat charitable et chrétien qui nous a défendus devant le peuple et devant les juges.

» Maintenant, Monsieur, je m'arrête ; et, du plus profond de mon âme, je vous assure qu'avec une éternelle reconnaissance je me ferai gloire de me dire toujours

» Votre tout dévoué serviteur,

» Pierre-Michel-Eugène VINTRAS.

» Prison de Caen, 1er décembre 1842. »

Si cette lettre nous étonne sous la plume d'un ouvrier dépourvu de toute la science humaine et qui ne doit qu'à Dieu la mâle

éloquence qui le fait admirer, attendons : plus tard il nous étonnera davantage.

De la Cour royale, les défenseurs allèrent en cassation, mais, hélas ! sans plus de succès : la Cour suprême, comme la Cour royale maintint tel quel le jugement de première instance. Nous saurions peut-être pourquoi, si le procureur-général voulait bien nous dire quelle longues délibérations du parquet ont fait différer sept mois l'appel de ce pourvoi ; s'il voulait bien nous dire quelles raisons ont fait changer le rapporteur de cette cause ; à lui seul aussi il serait permis de dire, sans encourir la prison, les réflexions sanglantes qu'un membre de cette Cour (1) n'a pas été maître de contenir. M. Coffinières, qui plaida la cause du captif innocent, a reçu, lui aussi, une lettre qu'on sera heureux de lire.

(1) M. Isambert.

Lettre de Pierre-Michel à M. Coffinières, du 6 juin 1843.

J. M. J.

« Monsieur et généreux défenseur,

» Votre zèle et votre dévouement à la ustice de notre cause, n'ont pu maîtriser e parti arrêté dans tous les degrés de juridiction que nous avons parcourus depuis quatorze mois. Nous n'avions pas non plus cette espérance : nous étions convaincus que, malgré tous les efforts de droit et d'éloquence pour prouver notre bonne foi, la Force qui craint la Vérité pèserait sur nous de toute sa puissance. — Que voulions-nous donc ? — Nous voulions, Monsieur, ce qu'a fait l'honorable monsieur Bayeux, et ce que vous avez fait : nous voulions entrer dans l'arène en présence du peuple et des hommes chargés de l'interprétation et de l'application des

lois qu'on nous dit être le poids de la justice; nous voulions être jugés par la société et par les juges; nous étions heureux, dans un siècle appelé celui des lumières, d'entrer en lice avec ce qui doit le plus être éclairé. Notre désir a été accompli : nous avons été absous par la voix du peuple; notre digne ami, monsieur Bayeux, étonna les masses qui l'entendaient; et tout ce qui n'était pas sous la toge du juge attendait de celui qui la porte un acquittement juste et équitable. La cour royale prononça notre arrêt : nous l'entendîmes sans douleur; assez d'autres sympathies assuraient notre cœur d'un triomphe que nous avons toujours placé au dessus du pouvoir des coteries. — Il nous restait la cour suprême. Nous savions parfaitement que c'était des hommes qui la composaient, et que nos adversaires étant puissants, ils encercleraient bientôt cette troisième demeure que réclamait l'inno-

cence ; nous savions encore que la lutte commencée entre l'Université et la réapparition du fantôme jésuitique nous serait de toute nécessité une cause d'oppression. Dieu soit loué et béni ! il ne fait rien que de juste ; et si l'innocent paraît faible devant le coupable puissant et orgueilleux, l'un a devant lui l'espérance ; et l'autre le remords, souvent le désespoir !

» La Cour de Cassation a mis le comble à ce que grand nombre diraient notre malheur. Je ne lui en adresse aucun reproche; seulement je lui demande devant Dieu si elle n'est point coupable d'ajouter huit mois de plus à une peine si peu méritée? Serait-elle du nombre de ces tyrans qui voyant le corps mort de leur victime, le faisaient relever par leurs valets et placer devant eux, pour jouir encore sur ces restes glacés du genre de supplice qu'ils n'avaient pu ou qu'ils avaient oublié de leur faire subir? — Quatorze mois et cinq

ans! toutes les cours et tous les solliciteurs doivent être entièrement satisfaits !

» Eh bien ! recevez, Monsieur, la parfaite assurance que devant cette ignoble injustice, votre noble défense est comme un voile qui nous cache l'horreur. En pensant à cette juridiction, votre nom seul reste dans notre mémoire, pour apprendre à nos familles à l'aimer, à le bénir. Avec votre zèle, avec la juste conviction qui accompagnait votre parole, nous pouvons au moins dire : « Ce jour là, la victoire » était aux vaincus ! ! »

» Oh ! merci, Monsieur ! merci de votre courage ! merci de votre dévouement ! merci de votre conviction ! La justice du jour a pâli sous l'éclair de votre parole : elle a tremblé peut-être ; peut-être elle a eu peur ! l'auditoire a tout vu, il a tout su comprendre ; il a entendu le grand mot de la Cour ! — Des yeux se sont arrêtés sur vous ; des cœurs ont mille fois béni le

vôtre ; toutes les âmes ont retenti de cette courageuse parole : *Ils sont innocents !* Oh! c'était notre seule espérance ; c'était ce cri que nous voulions que la société entendît ; et surtout qu'elle l'entendît par votre organe ; et qu'elle osât le répéter l'ayant reçu de votre conviction !

» C'est peu, Monsieur, de vous offrir toute l'expression de la plus vive reconnaissance ; mais, hélas ! nous sommes pauvres, et, pour payer le prix que nous sentons vous être redevables, nous n'avons en notre pouvoir que les moyens d'un cœur appartenant à Jésus-Christ. A vous, Monsieur, nos affections les plus sincères. Notre captivité entendra souvent notre prière offerte pour vous. Oui, nous demanderons au ciel, sous les chaînes de notre détention, les grâces et bénédictions que Dieu aime à répandre sur celui qui s'est, comme vous, Monsieur, dévoué à défendre l'innocent.

» Agréez, Monsieur l'avocat, nos très humbles salutations, et croyez-moi votre tout dévoué serviteur,

» P.-M.-E. Vintras.

» Prison de Caen, 6 juin 1843. »

Condamné et défenseurs avaient donc épuisé tous les degrés de la judicature; employé à la défense tout ce que le talent et la bonne cause peuvent offrir : force leur était bien de subir la sentence, quelque inique qu'elle leur parût, et d'y voir la dure réalisation des croix que l'archange leur avait prédite. Cinq ans de prison, plus quatorze mois de prévention, en tout six ans deux mois pour les péchés putatifs qu'on a vus! Avis aux prophètes de malheur, dans nos temps comme sous l'ancien testament!

Les ennemis du prophète et des révélations triomphaient. Leur théologie se trouvait sanctionnée par tous les tribunaux; les journaux de Paris, et surtout *l'Univers*,

amusèrent leurs lecteurs en mettant en feuilleton le réquisitoire du procureur du roi. De la défense ils n'en citèrent rien ; ils ne relatèrent pas même le jugement, afin qu'aucun doute ne troublât la joie de leur public. Ainsi pour tout le bon public de la France, justice était faite des prophéties importunes et des miracles de révélation ; tout était fini, disait-il. Il en eût été ainsi en effet d'une entreprise humaine ; mais Dieu prit la liberté de se moquer du parquet et des tribunaux ; il continua son œuvre de révélation en dépit des geôliers et de leur geôle. Pénétrons dans la prison et voyons ce qui se passe autour du prisonnier prophète. Mais auparavant il est bon de relater quelques faits où le doigt de Dieu semble trop bien se montrer en faveur de son organe persécuté pour les passer sous silence. Le lecteur les appréciera selon son jugement ; je raconte sans tirer les conséquences.

Quand Pierre-Michel fut arrèté, et pendant que le parquet faisait cette immense enquête sur les lieux de son ressort et au loin dans la France par commissions rogatoires, les amis des prévenus firent choix d'un avocat pour lui en confier la défense. M. Bardout, avocat distingué au barreau de Caen, se chargea très volontiers de cette cause : heureux, disait-il, d'avoir à défendre un innocent qui ne pouvait être poursuivi que pour des vues secrètes. Il eut quatre mois pour préparer sa défense et recueillir ses moyens. « Jusqu'au 12 août, écrit le prisonnier-prophète, cet homme nous promit sa conscience de défenseur et nous vit toujours comme des opprimés. Il nous rassura sur les craintes que nous laissait la perversité de nos oppresseurs ; il nous montrait l'accusation tombant d'elle-même. Tel fut son langage jusqu'au 12 août; le lendemain il avoua que le parti prêtre avait gagné les juges, que le juge-

ment était fait, que M. le curé de St-Pierre l'avait supplié d'abandonner une cause qui entraverait son avenir. J'ai cédé, ajoutait-il, car enfin *je ne veux pas passer pour un fou.*

On ne saurait être bon avocat malgré soi; force fut bien de s'adresser à un autre puisque celui-ci craignait *de passer pour un fou.*

Sans dire *post hoc, ergo propter hoc*, il est de notoriété publique et positive que M. Bardout devint fou peu de temps après; que la folie fit des progrès rapides; qu'il fallut le placer dans l'asile du Bon-Sauveur à Caen et lui mettre le gilet de force; qu'il est demeuré incurable et qu'enfin il est revenu mourir chez lui dans un état d'imbécilité totale sans recouvrer aucunement ses facultés.

J'aurais à parler aussi du juge d'instruction, M. Lefèvre; mais à son égard il vaut mieux se borner à l'indiquer au lecteur,

et l'inviter à aller lui-même interroger le magistrat qui pourra lui apprendre, s'il ose, des particularités qui ne sont pas sans poids.

On sait que Monseigneur Paysant n'occupa que peu de mois le siège d'Angers, et qu'il mourut subitement dans sa première tournée de confirmation, ou plutôt qu'on le trouva mort dans sa chambre, sans que la médecine en ait pu bien expliquer la cause. Nous ne la connaissons pas non plus ; mais ce dont nous sommes bien informé par nombre de témoins, c'est qu'ennemi acharné des révélations de Pierre-Michel, il mourut à la suite d'un dîner où devant vingt-cinq ou trente convives, laïques et prêtres, il venait de qualifier les communications et leur organe Pierre-Michel de la manière la plus révoltante dans les termes. Ceci se passait au presbytère de Bocé, le 5 septembre 1841, et c'est au sortir de table qu'il monta

dans sa chambre : Dieu seul connaît le reste. Ceux des convives qui savaient personnellement à quoi s'en tenir sur les communications que le prélat qualifiait indignement ont pu faire quelques réflexions sur une fin si surprenante, et il y en avait à cette table.

Monseigneur Varin, évêque de Strasbourg, qui avait essayé en 1842 d'attaquer l'orthodoxie des communications dans le journal *l'Ami de la Religion*, est mort subitement, dit-on, si peu de jours après qu'il n'a pas eu le temps de voir la réponse savante et solide faite par un ecclésiastique de Montpellier. Une personne, bien informée, nous assure même que c'est en écrivant un second article pour le même journal contre ces communications, qu'il mourut subitement.

Ce ne sont pas les seuls exemples à citer; il en est de plus caractéristiques : ils viendront en leur lieu.

Pierre-Michel qui après l'arrêt définitif de la Cour de cassation a été conduit à la prison centrale de Rennes, est demeuré en la prison civile de Caen depuis son arrestation, le 12 avril 1842, jusqu'au 13 juillet de l'année suivante, 1843. Ses amis adoucirent sa position autant qu'il dépendit d'eux, en lui procurant les moyens d'avoir ce qu'on appelle la pistole, c'est à dire l'avantage de partager avec cinq ou six camarades d'infortune une chambre un peu moins incommode que le dortoir commun, appelé *la paille ou la galiote*, et en lui faisant porter des aliments chaque jour. Ils prirent soin aussi de sa femme et de son fils désolés l'un et l'autre du triste sort de leur mari et père, qu'ils savaient innocent et pour qui ils souffraient plus qu'il ne souffrait lui-même. Car Pierre-Michel, livré aux mains de Dieu et se confiant en sa bonté, ne ploya point sous le fardeau de cette énorme croix. Aussi bien

que saint Paul il pouvait se dire captif pour Jésus-Christ. Il ne s'était pas choisi lui-même pour servir de canal aux communications célestes ; il n'avait rien fait pour mériter le sort des malfaiteurs ; il comprenait bien que ses chaînes n'avaient leur véritable cause que dans son obéissance au ministère prophétique auquel il avait plu au Seigneur de l'employer. Depuis deux ans et demi qu'il vivait de cette vie céleste en relation sensible avec les esprits angéliques qui entourent le trône de Dieu, il avait appris à faire sur la terre la volonté de *notre père qui est aux cieux*, comme la font les anges et les saints.

Pierre-Michel n'était plus un homme ordinaire ; le Dieu qui lui avait dit : *Je grandirai ton être*, avait merveilleusement réalisé cette promesse ; son esprit s'était agrandi, et il comprenait la sainte et sublime mission qu'il avait à remplir. Son

âme s'était élevée au niveau de l'extase, et son cœur, brûlant de cet amour allumé aux feux de l'amour divin, aimait à offrir en sacrifice au Seigneur ce calice d'amertume si sensible à la nature corporelle. Il souffrait sans doute, mais il y avait pour lui des consolations spirituelles que le monde ne connaît pas. Soupçonne-t-il, l'homme du monde, les parfums spirituels dont le ciel arrose les croix qu'il permet quand on les accepte dans le même esprit que le Sauveur accepta la sienne? Jugeons-en par ce passage d'une de ses lettres : « La croix, la croix, oh ! mon tout aimé » frère, on ne la voit jamais sans aperce- » voir le fils de Dieu. Oh! non, ne le crois » pas, la croix n'est point errante : aux » anges du ciel il n'est pas donné de la » garder. L'homme, ami, l'homme a ce » privilége, mais pas seul : il n'est pas une » croix près de laquelle le doux Jésus ne » soit caché. Tenir la croix, la tenir en

» son pouvoir ; dire : elle est à moi ! ô
» mon frère , quel suprême bonheur !
» Malgré les étincelants rayons qui for-
» ment sa gloire , le chérubin n'a pas le
» droit de lui crier amour. » Ne voyons donc pas en lui un de ces prisonniers ordinaires qui rongent leurs fers en maudissant ceux qui les ont enchaînés, mais un Isaac qui chemine sans trouble à côté de son père portant le bois de son sacrifice. Les murs de sa geôle vont entendre des bénédictions qui leur sont inconnues : ils n'avaient peut-être jamais redit que les blasphèmes de leurs victimes !

Mais que vont penser les compagnons de sa captivité ? au lieu d'entendre de sa part le récit d'un nouveau venu qui, pour l'ordinaire, se hâte de faire parade de ses crimes en abordant ses semblables , voici un prisonnier qui leur tient un langage de foi , de crainte de Dieu , de résignation et de patience chrétienne ! Ils s'entre-re-

gardent étonnés. Ils ne ricanent pas : les paroles de ce prisonnier extraordinaire ont un accent qui les pénètre. Quand la vertu solide et vraie parle elle ne fait pas rire l'impie, elle le terrasse et le confond. Lorsque ses paroles d'édification font rire l'incrédule, c'est que partant d'une foi mal assurée, elles manquent de ce caractère de force qui pénètre jusqu'à l'âme, pareilles à ces épées sans acier qui s'émoussent à la première résistance. Oui, la parole de Dieu si fréquemment annoncée dans nos temples ne demeure sans fruit que parce qu'elle sort trop souvent d'un cadavre académique pour aller à des cadavres qui écoutent. Nous n'avons pas d'idée de la puissance de la parole née de la foi parfaite, tant il est rare d'en voir des exemples !

L'heure du coucher venue, Pierre-Michel que le respect humain n'arrête pas, se prosterne devant Dieu au pied de

son lit. Sa prière se prolonge peut-être plus que d'habitude ; il avait à demander à Dieu des forces nouvelles pour soutenir l'épreuve dont il était à la première nuit, ou plutôt à le remercier du trait nouveau de ressemblance qu'il lui donnait avec l'agneau divin garrotté au jardin des Olives et prisonnier chez le grand-prêtre avant d'être immolé au Calvaire.

Les prisonniers le voient; ils ne l'imitent pas encore, mais ils ne rient pas ; ils le respectent et se taisent. Bientôt l'un d'eux se joint à sa prière; son exemple en décide plusieurs autres, et au bout de peu de jours voilà tout cet asile de blasphème et de vengeance changé en un sanctuaire ! La prière devient commune à tous; Pierre-Michel la fait à haute voix, et souvent cet homme, abandonnant les formules froides du livre, se livre aux épanchements de son cœur ; son esprit s'élève, il remue, il fait verser des larmes à des yeux qui n'en con-

naissaient pas de cette sorte ; et ces larmes préparent les confessions les plus sincères et les plus repentantes que l'aumônier ait jamais connues.

C'était en mai : le mois de Marie se fit dans cette cellule avec plus de piété que dans nos églises. Quelques fleurs venues du dehors, rangées autour d'une image de la Consolatrice des affligés, formaient un autel auprès duquel les malheureux venaient s'agenouiller avec foi, tant il y avait dans la prière de Pierre-Michel de feu et de vérité entraînante. Non, jamais pareil spectacle ne s'était vu dans cette prison. On aurait peine à nous croire si nous disions qu'un prévenu nommé Lafond regrettait sincèrement de se voir acquitté par le tribunal parce qu'il fallait se séparer de l'homme près de qui il avait retrouvé une vie nouvelle ; et cependant c'est un fait dont bien des témoins peuvent rendre témoignage.

Pierre-Michel n'exerçait pas la même influence spirituelle sur les autres détenus de la maison; il ne les apercevait que dans la cour, et il n'y paraissait qu'aux heures où il y était contraint, parce que tout ce qu'il y voyait d'impudent, tout ce qu'il y entendait d'imprécation et de blasphème lui causait une torture indicible. Avec un cœur dévoré de l'amour et de la gloire de Dieu, combien en effet ne devait-il pas souffrir pour son père outragé, et pour ses frères qui creusaient chaque jour leur abîme? Philanthropes qui semblez faire beaucoup pour les prisons, voici des considérations à votre adresse; elles valent un peu mieux que vos théories; c'est un prisonnier qui vous les offre.

Unité et force dans les sacrés cœurs de J., M., J.

Ma très chère Sœur,

« Il y a déjà bien longtemps qu'une de

vos si précieuses lettres est venue adoucir notre si amère position. La vue de votre belle âme peinte avec un amour pour notre très aimable Sauveur, si rare malheureusement dans notre siècle, ne pouvait rester inaperçue, ni sans édification à de pauvres êtres ensevelis au milieu de tout ce que l'impiété, l'irréligion et les suites de ce prétendu progrès philosophique engendrent chaque jour. Oh! qu'elles font de bien ces apparitions de pensées qui, comme des Anges à Dieu, passent quelquefois dans ces hideux cloaques, car c'est ainsi qu'il faut nommer une prison, celles surtout qui sont de passage. — O gouffres effrayants où, presque toujours, le crime s'entasse sur d'autres crimes, n'avez-vous été faits que pour achever de perdre? Toujours punir, sans fournir aux malheureux de tendres sentiments de repentir!

» Pardon, chère Sœur, si j'étale ainsi,

sous vos pieux et candides regards le long temps de misères qu'offre au cœur chrétien la vue d'une prison civile.

» La nôtre se compose en tout d'une centaine d'hommes, de femmes, jeunes gens et vieillards. — L'entrée de la plupart se fait ainsi :

» Des gendarmes envahissent un domicile parce qu'un soupçon, bien ou mal fondé, pèse sur un membre de la société. C'est un père de famille. Deux hommes, se disant les défenseurs du peuple, appartenant à ce qui fait le soutien des lois, imposent à la famille chez laquelle ils se présentent de regarder dès lors leur maison comme n'étant plus la leur : défense à l'épouse de parler à son époux ; aux enfants, de seulement regarder leur père. — Mais que me voulez-vous ? demandent avec des larmes les malheureux sur lesquels le soupçon a fait lever la justice et ses limiers. — Vous le saurez

plus tard. — Telle est la plus douce des réponses ; car souvent de sanglantes épithètes sont jetées comme des poignards dans chaque cœur présent à ces scènes nommées *visites domiciliaires*, *descentes de justice*, et toutes sortes de noms à peu près semblables. Tout alors est spolié dans le sanctuaire de la famille : qu'il y ait en tout cela rapport ou non avec le soupçon, tout doit être fouillé, interrogé, examiné. On ne trouve rien, ou des choses si insignifiantes que, malgré toute la bonne volonté que l'on a de les faire servir, elles semblent s'élever d'elles-mêmes du côté de la justification. — La famille se rassure : la douleur ne sera qu'un éclair. La pauvre femme a l'œil fixé du côté où est son mari qu'elle a tremblé de lui voir ravi malgré son innocence; les enfants ne voyant plus de larmes dans les yeux de leur mère, ont repris leurs jeux. — L'homme qui se dit autorisé de son roi

pour découvrir le crime et faire des criminels, reparaît accompagné d'un autre homme qui lui est accolé pour saisir au passage toutes les paroles de l'homme soupçonné et de ceux qui l'entourent. Ces deux messieurs se font un signe, se passent un petit papier de l'un à l'autre, partent, et le brigadier de la gendarmerie vous dit : — Je vous emmène à la prison, par ordre de M. le procureur du roi, ou de son juge d'instruction. — C'est déjà trop pour votre sensible cœur, sans que je vous fasse entrer dans les navrements et la douleur de cette famille malheureuse dont le chef vient de lui être enlevé.

» *Le secret.* — Les soldats aux mains desquels est confié celui que maintenant gracieusement on nomme *le Prévenu,* lui font faire son entrée dans ce repaire que la vraie justice aurait pu faire appeler *le Toit de l'expiation.* On le toise, on le fouille ; un homme louche et

brutal décompose ses traits en quelques lignes pour faire suite à ceux des forçats ou des meurtriers, etc. Un valet de la geôle, auquel maintenant la bonne éducation des flagellateurs a donné le nom de *gardien*, vous conduit dans une petite chambre carrée où vous trouvez en entrant une galiote, sorte de lit sanglé représentant un cercueil ou une disposition d'une exposition de la morgue. Il y a près de ce lit, pour la faculté de n'y être pas toujours couché, la place juste des pieds en avant et autant du côté où se trouve la porte. Je vous passerai une incommodité révoltante. A neuf heures du matin on vous apporte un pain, une gamelle ou un pot, afin que vous tailliez votre pain pour recevoir du bouillon et compléter votre portion de soupe. Le gardien vient chercher cela : il n'a pas peut-être encore grogné ; mais au troisième voyage vous connaissez de suite sa gentille édu-

cation. Ce lieu se nomme *le secret*. Il y a trois jours, cinq jours, huit jours, quinze jours, plus encore que vous y êtes, lorsqu'une sonnette s'agite ; c'est celle de M. le juge d'instruction. Aussitôt les cours retentissent de ce cri que pousse le gardien : — Les clefs de la police ! — Trois ou quatre serrures, par le jeu qu'on leur fait faire, vous annoncent que l'on vient vers vous. — Allons, voyons, est-on prêt ? dépêchons ! — Voilà ce qui doit vous préparer à paraître devant le juge instructeur. Vous suivez le gardien se présentant si poliment. Il vous fait traverser deux cours où sont çà et là des malheureux de toutes espèces confondus dans ces affreux réceptacles. Une porte se trouve devant vous, après avoir monté deux étages. Le gardien s'arrête là, agite ses énormes clefs, et, après avoir ouvert trois serrures monstres, cette porte s'ouvre. Il vous fait passer devant lui. Ah ! pour lors, votre front devient

humide ; le froid se porte à votre cœur. Le gardien a refermé cette porte. Il fait si noir que vous ne le voyez pas. Vous n'osez lui faire une demande : sa douceur l'en a mis à l'abri. Une nouvelle serrure s'agite, une porte s'ouvre, un peu de jour vous tire de votre frayeur, vous révélant que ce passage n'est qu'un ténébreux et étroit corridor.

» *La chambre d'instruction.* — Deux hommes sont là : un dont la mine insignifiante vous laisse juger qu'il n'est qu'un accessoire. — Asseyez-vous, vous dit celui dont le regard oblique vous dit : « C'est » moi avec lequel vous avez à débattre. » — Après avoir demandé vos noms, votre âge, votre domicile, votre profession, cet homme s'arrête, il vous mesure de l'œil. L'homme dont la conscience est en paix semble être heureux qu'il soit donné aux hommes de la sainte justice de lire sur ses traits ce qui existe dans son cœur ; il re-

garde aussi celui qui, vengeur du crime, sera sans doute le premier justificateur de l'innocence ; il chasse les pensées qui lui viennent en foule : — Non, se dit-il, c'est une erreur, ce n'est pas la mauvaise foi qui couvre ainsi le visage de celui qui m'interroge ; ces *clignotements* d'yeux qui dénoncent la subtilité, la ruse, sont des effets que je m'exagère. —L'interpellation commence. « Non. Monsieur, ou oui, suivant quelle a été la demande. » Vous mentez ! — Quoi, cet homme qui semblait lire dans ma conscience, accuse de mensonge une réponse que j'affirme devant lui en qui ma soumission de chrétien me faisait voir l'autorité de Dieu !.... Le chrétien baisse la tête quand il sait qu'il est coupable ; mais quand l'homme à qui il parle au nom de Dieu lui dit qu'il a menti sur une affirmation véritable, son front blanchit et son sang se porte au cœur. — Ce n'est plus Dieu, dit-il, qui m'inter-

» roge : Dieu ne dit pas : Tu as menti ! à » l'homme qui lui répond la vérité. » — Une seconde demande, une troisième, et cent autres succèdent à la première. Après la plus grande stupéfaction qu'ait ressenti l'âme chrétienne devant les phrases adroites et insidieuses de son juge ; après avoir vu contourner chacune de ses réponses, leur avoir entendu appliquer un sens qu'elle rougirait de donner à celles d'un autre suivant la même nature, le cœur se serre ; les regards cherchent de tous côtés si l'image de Dieu se présente dans ce lieu; rien là qui annonce qu'il y soit, non point adoré, mais même connu. Un frémissement s'empare de toutes les facultés : ce que vous aviez refoulé en commençant se montre de nouveau sous des formes plus effrayantes et plus hideuses. On vous lit votre déposition. Vous ne savez pas d'où elle vient. Vous êtes dans un trouble que le lieu seul explique. On vous dit : —

Signez ! — et, crainte d'une dure réflexion, sous l'influence magnétique que viennent de subir forcément votre bonne foi, votre vérité, votre conscience, l'accessoire du juge vous arme de sa plume toute imbibée de l'encre de la criminalisation. Tandis que l'on agite le ressort d'une sonnette qui va faire accourir ces hommes dont vous êtes assuré d'être la proie, on vous occupe encore, pour maintenir votre étourdissement, de phrases banales, ridicules, quand elles ne sont pas insultantes. Le bruit lugubre des serrures annonce le gardien, et le juge lui dit : « Vous pouvez » *le lâcher dans la cour.* » Grâce qui n'est pas toujours si vite accordée. Vous retournez comme ivre par la même voie que vous êtes venu.

» Si vos moyens vous le permettent..... que dis-je ? une famille jeûnera, elle subira les plus cruelles privations pour éviter à un de ses membres ce que l'on

nomme *la paille*, et lui procurer une chambre appelée *pistole*. Voilà donc, maintenant, vertueux époux, tout ce qui vous consolera, éloigné de ceux dont les larmes coulent depuis votre départ.

» *La pistole.* — Chère sœur, je vais vous occuper peu de temps de ce lieu où nous avons déjà passé près de cinq mois. Chaque chambre porte son numéro. L'ameublement consiste en des lits pour quatre, cinq, six ou sept personnes; une table, des siéges dont quelques uns que refuserait un corps de garde; heureuses encore celles qui en possèdent! car toutes n'en ont pas à offrir à ceux qui les habitent. —

» Le lever, pour tout prisonnier, est à six heures; à neuf heures on distribue un pain bis à chacun; à dix ou onze heures, une sorte de soupe. Ceux qui ont la faculté peuvent avoir le matin trois verres de boisson et autant à trois heures de l'après-midi. Il est encore permis de se faire ap-

porter à manger du dehors. Tout le jour, jusqu'à cinq heures du soir, il est permis de rester dans sa chambre. A cinq heures une voix se fait entendre : — Allons, *la pistole en bas !* — Chacun, à cette voix, se presse, se heurte; car cette douceur ne paraîtrait pas une seconde fois. Comment s'est passée cette partie de la journée? comment Dieu en a-t-il reçu les premiers instants? Hélas ! vous l'avouerai-je? à peine y est-il connu. Chacun se lève presque maudissant le jour qui va paraître; la première pensée est un murmure; au lieu de la prière, une malédiction! Tout le reste du jour, chacun se révèle la douleur qu'il éprouve, l'injuste sévérité avec laquelle on a pesé sur lui. Puis la plupart ne sont pas jugés encore : alors toute leur étude, toute leur application sont mises à commenter quelle sera l'issue de leur affaire, comment ils s'y prendront pour mentir aux juges, à la société, à leur conscience;

ou pour éviter les mèmes combinaisons de la part de ceux qui s'enorgueillisent de les tenir en leur puissance. Puis, tourmentés d'appréhensions, de remords, ou des recherches auxquelles le mensonge les livre, les jurements, les blasphèmes, les obscénités deviennent leurs seules distractions. La charité n'apparaît pas dans ces sortes de demeures : on dirait qu'elle a prononcé *anathème !* sur le sol qu'on y marche, et l'air qu'on y respire ; partout un ton aigre, une parole violente, une disposition non à l'adoucissement; mais chacun semble heureux de noircir encore le sombre de sa captivité. La cloche sonne lorsque le soir sonnent sept heures : maintenant, six heures et demie ; chacun rentre dans sa chambre. Hélas ! comme le matin, la plupart sans prier Dieu se jettent sur leur couche ; le murmure est la bénédiction que ces malheureux demandent ! Heureux encore quand ces cœurs aigris ne s'en-

dorment pas dans le blasphème pour se réveiller sous l'influence de l'imprécation ! — On dort.... est-ce l'ange de Dieu qui veille tous ces trésors que l'amour divin devait doubler du prix de la patience ? Oh ! une terrible pensée vient vous montrer à chaque chevet l'ange de la réprobation ! ce lieu qui pour tous devait être un lieu d'expiation, une sorte de purgatoire, est visiblement devenu un enfer. Le jour suivant appelle une nuit pareille.

» O vous dont la prière est si agréable à Dieu, faites-lui quelquefois amende honorable pour ce que lui font d'outrages les pauvres prisonniers sous les coups d'une impitoyable flagellation.

» Quatre jours par semaine sont accordés aux visites des malheureuses familles qui pleurent continuellement sur la séparation de ceux que la justice dit lui appartenir. Il leur est donné à chacune un quart d'heure pour consoler le prévenu et pour recevoir

dans leur sein les douleurs que toujours, s'il n'est que malheureux, il cache ou dénature.

» *Le parloir.* — Du côté du dehors, il est grand d'environ quatre pieds et demi de long sur deux pieds et demi de large. Du côté du prisonnier, la grille, c'est à dire les grilles, car il y en a trois l'une devant l'autre, dont celle du milieu est en toile métallique... Ces grilles portent environ trois pieds de largeur ; de la grille à la muraille il y a environ un pied et demi de distance. Eh bien ! dans cet ignoble couloir on vous fourre jusqu'à cinq personnes. Oui, je vous dis vrai, cela a eu lieu dans les plus fortes chaleurs de juillet. Le cœur devient fade, la sueur vous gagne, l'haleine chaude de ceux qui parlent, répondant aux émanations qui s'échappent du corps sous l'âpreté du soleil dont les brûlants rayons dardent si impérieusement le vitrage clos au dessus de votre tête, vous

n'entendez plus ce que l'on vous dit, non seulement à cause que huit personnes aussi empressées que vous sont là qui avidement échangent leurs paroles; mais par un anéantissement qui vous fait ployer sur vous-même.... Vos parents souffrent en vous voyant; et vous, désireux de les voir, vous souffrez parce qu'une administration indifférente, ne s'occupant que de ce qui lui est personnel, s'endort sur tout ce qui peut alléger l'infortune de ceux qu'elle triomphe de voir attachés à son char. — Ecoutez, ce n'est pas tout. — Une prostituée vient près de votre femme, coudoie votre fille; tandis que près de vous est un homme sans repentir, appelant les fers ou les portant déjà. Tantôt c'est un de ces hommes appelant du dehors le faux témoignage et l'impudent mensonge. Une femme n'ayant aucun de ces liens appelés le mariage, vomit près de vous tout ce que la perversité peut offrir

pour ensevelir plus ténébreusement le crime dont elle est la complice. Tantôt encore un assassin confond son haleine avec la vôtre. — Voilà d'une prison ce que l'on nomme le parloir !

» *La cour de la paille.* —Une foule de malheureux, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, livrés à l'air sec ou humide que Dieu donne pour le bonheur de tous. Si la pluie ne tombe pas avec force, une sorte de bâtiment nommé le travail n'offre son abri à personne. Là nous y sommes restés vingt-deux jours!! Quel amas de turpitudes et de corruption! la lie de la société, la honte du peuple, et parmi eux quelquefois un bon jeune homme victime d'un égarement, et parfois étranger au fait qu'on lui impute, bien que, pour ne pas découvrir de pernicieux camarades, il paraisse couvert de toutes les plus noires apparences. Là, près de lui, il n'est pas rare de voir un

vénérable vieillard au milieu de cette masse dépravée, séchant son cœur de haine pour ceux que l'on conduit là, et souffrant chaque jour de ne pouvoir se venger de l'injustice dont les applicateurs de la loi l'ont couvert. Un homme bien né, à soixante et quelques années, écrasé par les menées de quelques jeunes ambitieux, flétri pour ne pas révéler des taches qui les couvriraient de honte ; au respect de l'or qu'ils affichent, les purificateurs de la société ont éteint la lumière de leur conscience ; et, pour parodier les fêtes et les orgies de leur dissolution, ce vieillard vit de pain noir, d'une misérable soupe, et la pompe pourvoit à son besoin de boire. Une galiote le reçoit pour miner la nuit, par son incommodité, le peu de force qu'il a maîtrisée durant le jour. Aucuns jeux, aucunes récréations, aucune lecture dans ces maisons rigoureuses ; devant soi, toujours sa pensée presque toujours sans foi ; ou, si

quelqu'un en possède, il l'éteint, pour s'abandonner au poids de son malheur, pour mesurer le temps qu'il doit remplir ou celui qui lui sera prescrit par la voix inflexible de la loi. Le soir une sorte de rage entre avec le prisonnier au dortoir : sa conversation est crime, haine, vengeance, impureté. On arrète des élans qui manifesteraient davantage cette lèpre de l'âme : au moindre bruit, un factionnaire peut appeler un gardien dont la douceur ne s'exprime que par ces mots : *au cachot !*

» *Les cachots.* — Il y en a cinq : leur grandeur est de six pieds carrés, jouissant de la lumière du jour par un petit vitrage au dessus de la porte; l'aire est de dix-huit pouces au dessous du sol ; une énorme muraille leur fait face ; l'air a pour circulation leur longueur ; en largeur, il n'y a que quatre à cinq pieds. Deux de ces cachots sont garnis d'une grosse chaîne de fer scellée dans le mur : cette chaîne a

dix-huit pouces de longueur. C'est là où on attache les malheureux condamnés à mort. Ils sont avec cette chaîne attachés au pied, couchés dans un sac de toile, couverts de haillons. Le pied libre porte un sabot, l'autre est nu. On les nourrit mieux que les autres condamnés (nous avons été témoins de deux préparations d'exécution). Les autres cachots sont pour ceux qui font la moindre chose : parler un peu fort, se laisser prendre à chanter, répondre aux brutalités des gardiens, croire qu'ils ne sont pas polis..., c'est assez.

» *Cour des forçats.*—Dans une troisième cour sont les hommes pour les bagnes. Ils ont les deux bas des jambes enclos dans deux larges anneaux de fer : ces deux anneaux se tiennent au moyen de deux chaînes du même métal, d'environ un pied de long. La chaîne et les anneaux pèsent depuis seize jusqu'à vingt livres : ce fer ne les quitte ni jour ni nuit. Ces

malheureux couchent sur la paille, sans couverture. A chaque séance des assises, les voitures cellulaires viennent les enlever et les conduire aux galères qui leur sont assignées. Le croiriez-vous? presque jamais on ne lit sur leur figure un signal de repentir; la douceur de l'âme vertueuse ne leur est point apparue depuis que le monde les a rejetés.

»Je vous ai conduite au plus dégoûtant: approchons-nous un peu des secours religieux devant adoucir tant de malheurs.

»*La chapelle.*—Nous avons une chapelle assez grande, assez propre, assez bien ornée. Elle nous est ouverte le dimanche pour assister à une messe basse et à une instruction qui lui fait suite : la messe et l'instruction durent à peu près une heure : c'est tout ce que nous en jouissons jusqu'au mardi que M. l'aumônier, ou un prêtre qui s'est voué à ces sortes d'exercices, vienne nous faire encore une heure

d'instruction. Voilà pour toute la semaine les soins de nos messieurs prêtres. Pourtant il est peu de jours où nous n'ayons le plaisir de les voir : les condamnés à mort nous procurent cette visite. Oui, nous les voyons traverser nos cours sans qu'un regard fraternel s'arrête sur nous : le chapeau sur la tête, comme passant à travers une prairie où paissent des bestiaux, ils vont à leur corvée ; ils tâchent de guérir cette âme dont le corps va servir dans quelques jours de pâture à la guillotine ! Tandis que dans les cours qu'ils traversent il y a tant de malheureux dont une conversation paternelle et amicale de leur part les empêcherait de connaître jamais ni le bagne ni cet infâme coutelas ! Mais non, rien ! se borner à deux heures par sept jours d'une instruction générale. — O mon Dieu ! mon Dieu ! sept jours n'entendant qu'injures et blasphèmes, se souillant tant de fois de paroles et de

pensées impures ; et pas un livre de piété, pas un livre qui, remplaçant une chrétienne conversation, montre le hideux du crime et la beauté de la vertu ! ! !

» Outre ces messieurs, il vient des hommes pieux qu'on nomme philanthropes. Par où se dirigent-ils? — Du côté des cachots où gît une victime pour la mort. — Oh! dites-moi, pieuse amie, ne serait-il pas plus noble de s'approcher de chaque malheureux, même avant qu'il fût condamné? Oh! que de mensonges de moins qui, loin d'amener le repentir, le refoulent au delà des bornes les plus lointaines ! Que de coupables combinaisons crouleraient sous le poids de paroles sages et charitables ! Que de murmures contre la divine providence se changeraient en résignation ! Que d'imprécations, de blasphèmes, se changeraient en prières ! Que de pensées haineuses, que de désirs de vengeance se tourneraient

contre le crime pour attirer du sein de Dieu la soif du désir de la vertu! Que de honteuses conversations trouveraient leur mort dans ces conversations de l'âme chrétienne!!!

» O prêtres! quand vous dites à Dieu que vous vous vouez à l'infortune, que vous vous attachez au repaire du crime pour en tirer des saints, tremblez, si vous n'êtes pas fidèles à vos promesses. La lave infecte que votre zèle, votre charité, votre amour pour vos frères ne vous a pas fait arrêter, et qui, chaque jour tue leur cœur, paraîtra sur votre âme en flammes dévorantes au jour où le juge des consciences et des devoirs vous appellera devant lui!

» Oh! comme j'ai été long, ma bien chère sœur: n'importe! j'ai rempli ma tâche; car je voulais vous montrer l'intérieur d'une prison. »

» P.-M.-E. Vintras. »

Il y eut dans ces jours une condamnation à mort, et le malheureux J.-B. Lemarchand repoussait toute pensée de conversion. Déjà le jour de l'exécution approchait, et il paraissait décidé à affronter tel quel le tribunal de Dieu. Pierre-Michel n'avait pas la permission de l'aller visiter au cachot; il va demander cette conversion à Marie, mais avec une ferveur telle que le condamné, changé tout à coup en agneau, fit la mort la plus consolante possible, et qu'il alla à l'échafaud avec des sentiments séraphiques, à l'étonnement de toute la prison.

Mais qui le croirait? Ce fut la sainteté même de cet homme qui devint la source des plus cuisantes tribulations. On a vu, par la circulaire de l'évêque de Bayeux, quels efforts faisait le clergé pour étouffer ces révélations prophétiques : la lettre adressée à l'épiscopat de France nous révèle à quels moyens infâmes on ne rougit

pas de recourir, en employant les deux instruments cités, le geôlier Lataignant et le prétendu dominicain Mairand, sur le compte desquels on trouvera, au tribunal d'Evreux, en 1842, des jugements significatifs. Soit donc que de bonne foi ils crussent Pierre-Michel dangereux pour la religion, soit qu'ils voulussent bien mériter de leurs supérieurs, les deux aumôniers de la prison, M. l'abbé Lehéribel et M. Olivier, s'appliquèrent à diffamer Pierre-Michel dans les discours de leur chaire de la prison avec une impudence révoltante.

C'est là une accusation grave, je le sens, mais je le prouverai si bien qu'il ne restera pas de doute dans l'esprit du lecteur. Et d'ailleurs quand des faits ont pour témoins tout l'auditoire d'une chapelle, comment les dénier ?

En faisant condamner Pierre-Michel comme escroc, on voulait éteindre la pro-

phétie en prouvant au public qu'au lieu d'un miracle il n'y avait au fond qu'une coupable industrie. Mais qu'aurait pensé le public s'il avait appris qu'au lieu d'un criminel le pouvoir civil tenait en prison un homme réputé saint? Les aumôniers travaillèrent donc à prémunir les esprits contre l'opinion qui s'établissait sur le compte de Pierre-Michel. Ils débutèrent d'abord par des conseils donnés du haut de la chaire, d'être en garde contre des *fausses apparences de piété*, *des hypocrisies adroites*, *de prétendues révélations*. Mais les prisonniers ne comprenaient pas assez la pensée. Ils n'étaient pas assez initiés aux affaires de Pierre-Michel pour saisir tant de finesse; si pourtant l'orateur devenait trop clair, il pouvait craindre une révolte de l'auditoire. Voyant donc que ses allusions semées des épithètes de fourbe, d'escroc, d'hypocrite, etc., n'allaient pas entièrement à leur adresse et que la véné-

ration du saint prisonnier grandissait, il se décida à frapper les grands coups. Le dimanche 27 novembre, M. Lehéribel prend la précaution de faire venir, près de sa chaire, le geôlier avec ses clefs, flanqué de deux gardiens, menaçant du cachot quiconque élèverait la voix contre le prédicateur; ainsi rassuré il monte en chaire. Maintenant c'est Pierre-Michel, lui-même, qui va nous rendre cette scène inqualifiable.

« Frères, Septaine sacrée,

» C'est à vous, au nom de Dieu, au nom de Jésus-Christ, au nom de la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, que j'adresse cette lettre; non pour vous montrer le plus honteux manifeste d'une haine *toute satanique* dont nous sommes victimes, mais, pour que réunis, votre foi soit par un acte authentique expliquée à tous les

chrétiens dont on veut nous déclarer ennemis.

» Ici, très chers Frères, *l'Aumônier* nous a affirmé qu'il était investi *d'un ordre épiscopal pour nous vouer à la honte et à l'infâmie* que mérite tout enfant rebelle à notre mère la sainte Eglise de Rome. La calomnie la plus noire, comme un nuage de colère, s'est répandue sur tout l'auditoire. On nous a fait, de la chaire qui doit être celle de la vérité, les novateurs des propositions les plus infâmes, et des hérésies les plus dangereuses. On nous a fait dire que *l'Eglise de Jésus-Christ était dans l'erreur, que tout le sacerdoce apostolique s'était rendu indigne de la soumission que lui doivent les fidèles; qu'à nous, enfants de l'OEuvre de la Miséricorde, il nous était ordonné de réparer, d'accomplir la perfection de l'OEuvre que Jésus-Christ est venu instituer sur la terre; on nous a fait nier l'infaillibilité de la très sainte Eglise; on*

nous a fait accuser, sans aucune exception, toute cette noble hiérarchie de prélats et de Pontifes, l'honneur et la gloire du christianisme.

» Frères, c'est devant Jésus-Christ, c'est dans le lieu de la prière, que la passion brutale est venue sonner le clairon de l'Ange des bas lieux. C'est un prêtre de la sainte Eglise romaine qui, sous les chaînes qui nous accablent, sous la puissance du baillon qui retient notre parole défensive, est venu déployer, comme en nous appelant au combat, les armes de la subtilité la plus insidieuse.

» Que ferez-vous, nos très chers frères, sinon une profession de foi telle que véritablement nous l'enseigne l'Œuvre sainte de la Miséricorde que l'on attaque en nous? Laisserez-vous retentir toujours la trompette du mensonge, sans lui répondre par la voix de la vérité? Le nom d'*hérésiarque* sera-t-il toujours proféré, sans que

vous n'y répondiez que par un charitable silence?

» Tant que nous avons été seuls victimes, tant que ce n'a été qu'à nous que la haine de nos ennemis s'en est prise, nous n'avons point affligé vos cœurs par les douleurs du nôtre ; mais aujourd'hui que notre *bénie maison de Tilly* a été le sujet des bouffonneries de M. *l'Aumônier* dans la chaire où toute parole doit être vérité, aujourd'hui que cet homme, se faisant juge de la doctrine, a condamné sacrilègement, par les formes les plus ridicules, l'Œuvre sacrée devant laquelle la *vie*, la *réputation* ne sont rien, nous vous conjurons, au nom de votre amour et de votre foi, de protester hautement et publiquement quelle est notre foi, notre espérance.

» . . . .

» Quelle indignité! Un prêtre de Jésus-Christ, loin de venir comme le Samaritain répandre l'huile et le vin sur les plaies du

blessé, ne l'approche que pour y jeter, presque avec rage, non seulement le vinaigre pour doubler leur fièvre, mais le poison qui dévore et qui tue ! Est-il enfant de Rome, de Rome chrétienne ?...

» . . . .

» Il me demanda ce que j'étais avant d'être prophète et ce que j'étais maintenant. Hélas ! il était fier : j'avais un baillon dans la bouche. Il parla des grands dons, dont mon âme était avide ; et cette honteuse, cette coupable avidité était ce qui m'avait porté à vivre de *sacrilége, de mensonge et de profanation !* Il appela contre moi *les rires et les mépris de mes compagnons d'infortune.*

» Je ne sais vraiment pas où s'arrêtera cette haine : le sanctuaire, pour nous, est devenu une féroce arène ; les prêtres, des lions furieux menaçant de nous dévorer ! O pensée hideuse ! quoi ! l'âme d'un prêtre est susceptible de haine ! Eglise de Jésus-

Christ, ces hommes sont-ils tes fils ? Mère, tout embrasée pour les enfants que tes douleurs ont mis au monde , as-tu jamais fondu sur eux le poignard à la main ? As-tu jamais dit : *maudit* , avant de reprendre ou d'entendre l'enfant que des accusateurs conduisaient à tes pieds ? Au guerrier, au milieu des combats , au sein même du carnage, ta voix divine crie : *Clémence , générosité !* Tu dis à l'ennemi : *mon fils, point de haine ! De la croix, Jésus-Christ , pour ton frère , te demande le pardon !*

» Et toutes ces calomnies honteuses étaient , disait-il , ordonnées par l'Evèque de Bayeux, par le successeur des Gerbold , des Patrice, des Exupère ! Un Evêque qui, nous disait-on , est la parole de vie , nous envoyait sa voix par un de ses disciples dont chaque mot était un hideux mensonge ! . . . . . , ...

» Frères , réunissez-vous, faites amende

honorable au divin Instituteur du Sacerdoce. Criez vers lui que la piété, la charité des Saints nous apparaissent plus souvent que leurs pamphlets, leurs sarcasmes, leurs ironiques discours. Priez ces Pontifes glorieux, que l'Eglise notre Mère regardera toujours comme ses plus riches colonnes, priez-les qu'ils nous obtiennent que la vérité et la charité soient sans interruption l'âme du Sacerdoce. Priez que l'esprit de coterie s'éteigne dans toute conscience ecclésiastique. Appelez plus que jamais la toute puissante Miséricorde. Criez vers l'éternel Pasteur ; lui seul connaîtra vos cris ; lui seul peut lire la vérité dans vos cœurs. Pour tant de haine n'ayons de réponse que la prière. Si la voix sacerdotale s'élève pour ameuter contre nous, tombons à genoux ; levons nos mains et nos yeux vers la vraie justice ; au cri de *mort* répondons *pardon ;* aux intrigues, aux cabales, opposons la rési-

gnation, la patience; celui à qui nous sommes dévoués est le maître de tous.

» Frères, soyons courageux; soyons pleins d'espérance; le Seigneur vient de toutes parts à notre secours. La guerre que l'on nous déclare nous est une des preuves les plus fortes qu'on n'attaque la vérité que parce qu'elle est crainte par tout ce qui vit de l'erreur.

» Savez-vous ce qui a causé le hideux scandale de ce matin? Non, sans doute. — Eh bien, le voici :

» Quelqu'un, sortant d'être justifié devant les tribunaux, aurait écrit à un des prêtres qui viennent faire l'instruction dans cette maison, qu'après quatre mois d'angoisses et de douleurs il venait d'être libre; mais aussi qu'il croyait devoir sa liberté aux résolutions qu'il avait prises depuis qu'il portait la Croix de Grâce et le ruban de Marie. Voilà la source d'où est sortie l'indignation de Monsei-

gneur de Bayeux par l'organe de M. *l'Aumônier.*

» . . . .

» Savez-vous ce que nous disait encore en face ce pieux abbé......? — *Il me nommait par mon nom.* Après m'avoir dit que j'étais *damné irrémissiblement;* après m'avoir appelé *sacrilége imposteur, scélérat éhonté, ignoble blasphémateur;* après avoir attaqué *le pauvre habit* qui me couvre, ma chevelure, ma parole et mes manières,... il me dit : de lui *faire ressusciter un mort; de lui faire marcher un boiteux, parler un muet* : il oublia de me mettre à même de forcer le démon de la haine et de la calomnie, qui parlait par sa bouche, d'aller se cacher dans un lieu immonde.

» Voilà la vie de votre frère. Croyez-vous qu'il soit malheureux ? — Le seul lieu qui lui restait comme remède à ses peines, n'est plus maintenant pour lui qu'un nouvel abîme des plus amères dou-

leurs. Plaignons les âmes qui se dépouillent de la grandeur qu'elles doivent retirer d'un saint et sacré caractère, et prions pour elles. A toutes leurs injures ne répondons que par la patience et la bénédiction. »

Si le lecteur croyait entrevoir, dans la relation de cette scène, un défaut de respect pour le sacerdoce lui-même, quand Pierre-Michel ne blâme que l'homme qui abuse indignement du caractère sacré dont il est revêtu, je citerai quelques passages de ces pages nombreuses et si parfaites inspirées à la plume du captif, soit à Caen, soit à Rennes, où il est encore en ce moment. Voici comment il corrigeait dans l'esprit de son fils l'impression qu'il ressentait de la conduite de ce prêtre à son égard.

« Mon cher Enfant,

» Il devait se passer de belles, de joyeuses

fêtes, ces jours où toute la création salue son Auteur en adorant en lui le vainqueur de la mort. Quelle allégresse pour les élus admis à savourer la chair transubstantielle de l'éternel agneau ! quel bonheur de trouver place à ce banquet divin !

» O mon fils, que ne m'est-il possible de te peindre toutes les angoisses de mon cœur lorsque mes yeux voyaient ce mets délectable distribué à ceux qui nous entourent, et nous seuls privés de cette vie ineffable. Mon cher enfant, oh ! je t'en conjure, ne te prive jamais volontairement de ce pain vivant et immortel ! bénis toujours, n'importe en quelle circonstance, celui que Dieu a établi le dispensateur de ses plus étonnantes richesses ! Qu'elles sont belles, les mains qui délient les liens du captif, qui le conduisent jusqu'au trône du roi, qui puisent dans les trésors secrets et qui disent à l'esclave : au nom du roi je te fais roi ! — Je sais que nos

sens sont quelquefois affectés de trouver dans un tel mortel des imperfections, des misères communes ; mais, nous aussi, sans ces misères et ces imperfections, nous serions portés à adorer le serviteur pour le maître, nous le paierions ici-bas du bien qu'il lui est défendu de posséder et de désirer même : il effrayerait notre faiblesse ; il ne pourrait être un père, il nous serait trop supérieur. O mon cher cœur, dans ces sortes de misères, c'est l'homme de l'homme, mais dans la moindre de ses fonctions c'est l'homme de Dieu ! Plus il est faible, mais plus nous devons le plaindre, plus nous devons l'aimer, car cette faiblesse n'affaiblit rien de son ministère pour nous : non, elle grandit devant le souverain qu'il représente, et il la verra double de la nôtre et peut-être même la nôtre lui sera imputée.

» Il y a deux vies dans la vie du ministre oint de l'huile sainte : une qui est sem-

blable à la nôtre, et une qui n'a d'existence qu'en Dieu, et qui nous est appliquée par les mérites dont Jésus-Christ a lui-même doté ceux qui le représentent. Une vie plus attaquée par l'esprit du mal, et une vie qui nous est consacrée pour être notre force contre ce même esprit.

» Sache, mon chéri, que la voix du Très-Haut est pour eux presque toujours tonnante, et que la clarté qui doit briller en eux est presque toujours obscurcie, plus pour nous punir que pour être leur propre disgrâce. S'ils ont devant nous une vie opposée à ce qu'exige la sainteté de leur ministère, ne nous en prenons qu'à nos propres péchés dont les taches défigurent l'image qui nous était donnée pour modèle. Si donc dans ce miroir vivant nous appercevons l'injustice, ne disons pas leur injustice, mais disons : Dieu déteste tellement notre injustice qu'il nous en punit en nous la montrant continuellement écrite sur le

front de celui qu'il nous avait donné pour nous la défendre. Il en est ainsi de chaque péché. La justice divine ne se montre jamais plus sévère envers nous qu'en nous montrant l'excès de notre corruption passée de nous jusqu'au cœur de ses ministres.

» Que ferons-nous alors? mon enfant, nous frapperons notre poitrine, nous pleurerons sur nos fautes, sur l'homme de Dieu qui oublie, pour plaire aux passions dont nous l'avons tenté, que sa mission est la puissante ennemie du mal et le canal du souverain bien : nous crierons vers le ciel de nous être propice en guérissant ses prêtres de nos maladies, afin que nous trouvions en l'homme de Dieu les secours contre les fausses maximes et les piéges de l'homme.

» Sais-tu, mon enfant, qu'un prêtre viendrait de me frapper au visage, qu'il m'aurait même blessé à mort, que tout souillé de son crime et encore couvert de

l'écume de sa haine, je lui dirais : Préparez-moi à paraître devant Dieu, devant le juge suprême, ou déliez-moi de la colère que j'ai excitée en vous ; lavez-moi de la cause de votre péché ; dites à Dieu de me pardonner comme je vous pardonne : l'homme croulerait sous la puissance dont le revêt l'éternelle puissance ; l'argile se dissolverait sous la flamme du pouvoir de Dieu : l'homme pourrait ne pas me pardonner, mais Dieu me pardonnerait par mon recours à son ministre ; le cri que j'aurais fait entendre au prêtre serait un cri vers Dieu : et si, confondant l'homme et le pouvoir, j'étaignais ma foi par ce qui aurait frappé mes sens, Dieu me reprocherait de l'avoir méconnu dans la personne du prêtre.

» Voilà, mon chéri, voilà le prêtre, voilà cet homme malheureusement trop peu compris, jugé dans la balance générale, tandis qu'il y a dans la balance de Dieu

un poids particulier effrayant plus que celui destiné à la masse entière des autres hommes. Pour lui récompense digne de son divin ministère, et un châtiment proportionné à la grandeur du crime d'abus des pouvoirs de Dieu et du pouvoir arrêté ou violé à ceux sur lesquels Dieu l'avait établi.

» Aussi, cher enfant, qu'aucun préjugé ne soit capable de t'arrêter en face de celui qui, semblant te fermer les bras, a les bras de Dieu, que Dieu lui-même lui ordonne d'ouvrir pour te recevoir et te bénir.

» Adieu. Ton père et ami,

» P.-M.-E. VINTRAS.

» 15 avril 1844. »

Bien entendu que toute participation aux sacrements lui était refusée, tant qu'il ne voudrait pas se confesser menteur et fourbe en affirmant surnaturel ce qui se

passait en lui ; et pour juger combien il souffrait de cette privation il suffit de lire les plaintes qu'il exhale dans la lettre suivante.

« O ma sœur, séparé de son temple durant presque huit jours, guettant l'heure où il doit se rouvrir, le moment où mes yeux contempleront l'autel où il s'immole; et, arrivé là, le ministre de la paix, l'écho du Verbe d'amour, me crie : *Anathème !* La voix du sanctuaire ne vibre à mon oreille que pour me dire : *Maudit !* La bouche à qui la sainte Eglise a donné la parole de vie nous dit qu'à nous il n'appartient que des paroles de mort ! Elle crie *Iniquité*, à la foi qui nous fait lui crier : *Ma Mère !* L'OEuvre qui nous vient de Dieu, elle la traite d'impie ! A cette Révélation, sans pudeur elle crie *Mensonge !* Devant nos frères elle nous appelle *Menteurs !* Aux pages les plus charitables elle donne un sens coupable ; aux besoins les

plus pressants, elle crie : *Dérision !* Oh ! cruelle perplexité ! O mon Dieu, se peut-il que vous vouliez qu'un prêtre, que des ministres de votre culte sacré viennent s'étayer sur les douleurs de l'âme qui vous aime, pour ridiculiser ses souffrances et ses privations ?

» Sœur, pour avoir dit que privée de la manne eucharistique notre âme souffre et languit, un prètre, vêtu des insignes du sacerdoce s'est permis, à ce sujet, les plus *déplorables plaisanteries !* Quand il a lu, dans ma lettre adressée à un pieux abbé, que notre douleur était indicible de ne pouvoir recevoir les consolations du sacrement de pénitence, lui prêtre, ministre des autels, lui, de qui les prières spirituelles doivent être le mieux comprises, il ne s'est point arrèté à cette digue suprême ! Un jugement coupable, sans doute, a fait fléchir sa foi.......... On peut chrétiennement craindre l'erreur ; la vérité même expri-

mée par l'homme, eu égard à sa faiblesse, peut être suspectée : mais oser se comparer à Jésus-Christ qui lit au fond des consciences, lui usurper ce droit qui n'appartient qu'à sa divinité! Satan en fit-il plus au jour de sa gloire? put-il insulter davantage la suprême sagesse et la majestueuse pénétration de la puissance de son Dieu?

» O ma pieuse amie, il est dans cette maison parfois de grands coupables ; la loi les a frappés, mais, sous ses coups, elle a voulu que leur malheur fût respecté. Pour eux, il n'est que les privations imposées ; jamais une voix n'est assez inhumaine pour insulter à leur peine. Et nous, le Lieu de la prière est notre prétoire : c'est là que, sans pitié, on nous frappe à coups redoublés! Mais ce qui est étonnant, je dirai presque incompréhensible, on voudrait nous défendre de nous plaindre, de dire à nos frères nos tortures et nos douleurs ; on appelle, comme pour rendre plus solen-

nelles ces sortes de flagellations, le Directeur de la maison; par des paroles flatteuses, sur lesquelles on appuie en regardant s'il a compris, on voudrait que sa bonté, sa générosité se changeassent pour faire écho à celles que montre l'Homme de Dieu dans la Chaire chrétienne; on prodigue là, à tous les Enfants de l'Œuvre qu'on caricature, la honteuse épithète d'imbécilles !

» Croyez-vous qu'on s'arrète là ? Non. »

Mais pourquoi ne pas citer cette sublime exposition du sacerdoce qui a frappé d'admiration les impies même qui l'ont lue?

« Mon père!.. A qui le dis-je, pour que mon âme se sente si heureuse?... Est-ce à un Grand?... Est-ce à un Roi? — Plus que tout cela : c'est à un Prètre de la sainte Eglise Romaine!... à un Prêtre, à ce médiateur entre la plus haute Majesté et le plus profond abaissement; à un Prètre! cet astre réfléchissant tous les dons de la

Divinité ! C'est un Prètre qui me permet de lui dire : Mon Père !... lui, une de ces colonnes qui empèchent les Cieux d'écraser la terre ; un Prètre ! ce chandelier d'or, dans la voie du Ciel, dirigeant chaque pas des Saints ; un Prêtre ! ce poids sacré, dans l'éternelle balance emportant l'humanité qu'il dépouille par les feux de sa charité, jusque dans le sein de Dieu ! un Prètre !... je le nomme mon Père, lui que les Anges entourent, lui dont les suprèmes fonctions étonnent en mème temps qu'elles ravissent les plus saintes hiérarchies ! un Prètre !... à sa voix, les barrières de l'éternité s'ouvrent ; les murs de la colère de Dieu tombent ; le glaive du Tout-Puissant se brise ; un trône, près de lui, à cette voix, se dresse dans les Cieux.

» Un Prêtre !... O mon âme ! écoute ce que répond à ta douleur celui qui, étendu sur le Calvaire, t'offre le fruit de ses plaies divines : « Vous me croyez éloigné de vous,

» et vous me touchez à chaque instant. » Puis, si la foi jette sur toi un de ses mystiques rayons, si elle ouvre la vue et l'ouïe de ton intelligence, que devient le Prêtre pour toi? — Que voyait la Judée? Un homme en qui reposait la plénitude de la Divinité!... Le Prêtre est aussi un homme en qui la Divinité a établi une plénitude de pouvoir telle que l'ange, s'il était possible, en deviendrait jaloux! — Sa voix ébranle les collines éternelles : elle chasse, en épais tourbillons, ces montagnes de crimes nuisibles au Chrétien dans la route qui doit le conduire dans sa patrie. La voix du Prêtre est plus forte que celle de ces trompettes prédites devant au jour du jugement ranimer la poussière des morts! La voix du Prêtre donne une âme à qui vient à elle pleurer sur la perte qu'il a eu le malheur de faire de celle que Dieu lui avait donnée! La voix du Prêtre dépasse en pouvoir le domaine des hommes;

elle va les sauver, jusque dans les lieux où n'entre point leur corps ! La voix du Prêtre, pénétrant le sanctuaire des feux épurateurs, les éteint de sa puissance, et ceux que l'ordre divin avait soumis à leur fureur s'élancent au bruit de cette voix sur un trône éternel de gloire ! La voix du Prêtre !... Les plus effrayantes tempêtes s'inclinent et s'accusent devant elle ! La mer furieuse des passions éteint ses menaces et sa puissance sitôt que cette voix se fait entendre ! Les sépulcres du Cœur humain par elle sont transformés en de riches sanctuaires ! La mort qui, fière et menaçante semblait une sentinelle commise à la garde de sa proie, recule et prend la fuite à la voix du Prêtre ! L'âme paralysée du froid de l'égoïsme à cette voix se sent forte et libre sous les embrasements de la charité !... L'Esprit, effrayé sous les nuages épais qui le couvrent, de cette voix reçoit bientôt la plus

riche clarté! De terribles bourdonnements sortant du tumulte des goûts et des désirs de la chair, l'empêchaient d'entendre les cris sanctifiants de la grâce : la voix du Prêtre éteint ce bruit hideux et la sainte communication n'est plus interrompue!... L'âme est-elle affaiblie d'une perte qu'elle croit irréparable? la voix du Prêtre la touche, elle est guérie! La lèpre du péché la rend-elle honteuse à elle-même? tout disparaît sitôt qu'elle dit au Prêtre : « Ayez pitié de moi!... » L'amour impur est-il entré en elle? qu'elle s'approche du Prêtre : à sa voix, ce démon va fuir! Par un malheur affreux, les sept monstres infernaux l'ont-ils choisie pour être leur domaine? le Prêtre n'a qu'à parler, et, hurlant, ces tourmenteurs vont chercher les lieux les plus sales et les plus immondes pour s'y retirer!...

» Pères, dont les filles sont en danger par les violentes maladies de l'âme, allez

trouver le Prêtre, et bientôt votre foi les aura rendues à la santé parfaite. Mères, qui avez des fils dont la mort spirituelle fait couler vos larmes, faites que, par vos affections pleines de foi, ils soient portés sur le passage du Prêtre; faites suivre ce convoi de vos bons exemples, et la voix du Prêtre, en votre présence et devant vos vertus, leur dira : « Jeune homme, levez-vous et marchez!... » Frères, sœurs, qui voyez plongés dans la plus épouvantable corruption ces pauvres Lazare, dont celui de l'écriture, par le temps de sa mort, n'était que l'image, pleurez! et, à force de prières, faites qu'ils puissent entendre la voix du Prêtre; et la plus douce joie régnera dans vos cœurs! — Enfants, qui pleurez encore sur la couche douloureuse où mourut votre Père, le Prêtre qui a reçu ses adieux a reçu dans son cœur les saintes affections que Dieu lui avait confiées pour le bonheur de votre existence : consolez-

vous! l'âme de votre Père est dans les Cieux ; son cœur, le Prêtre vous prouvera, par la plus tendre charité, qu'il vit dans le sien, puisqu'il est maintenant lui-même votre Père ! — Veuve éplorée, votre appui n'est pas perdu : celui qui a conduit votre Epoux dans le sein du Seigneur vous soutiendra des conseils d'une sagesse qui a fait le bonheur de celui que vous pleurez! Le monde ne pourra rien contre vous : votre époux, du haut des Cieux, vous garde sous la divine charité du Prêtre.

» Est-il des maux que craigne et redoute le Prêtre? Il n'est rien pour lui de redoutable sinon le monde et le péché. A l'exemple de Jésus-Christ, dont il est le modèle, le Prêtre marche sur les eaux, pour sauver ceux que les eaux semblent menacer de perdre. Le feu éteint, devant le Prêtre, ses combustibles ardeurs, comme il les éteignit, à la voix de Dieu, quand les trois enfants dont parle l'Ecriture Sainte

furent jetés dans une de ses fournaises. Au milieu de la famine, le représentant du divin multiplicateur des cinq pains sur la montagne prodigue une certaine manne qui rend l'âme si forte, que par fois elle oublie entièrement les besoins du corps... La peste, de son air contagieux, fait-elle déjà pâlir chaque visage? sans cesser de sévir contre ceux dont les crimes l'ont appelée, elle s'arrête respectueusement n'osant même pas toucher les habits du Prêtre consolant ses victimes!... « Non,
» dit-elle, si je suis le glaive, je ne dois
» servir qu'à la colère, et m'incliner
» devant l'amour! »

» Prêtres! les cieux non seulement obéissent à votre voix; mais vous avez un pouvoir comportant assez d'amour pour y soumettre Dieu lui-même! O Prêtres, vous pouvez donc nous sauver ou nous perdre. Si vos sacrifices sont purs, chacun d'eux nous réconcilie! S'ils sont

coupables,... vous tenez Dieu en votre pouvoir.. Nous vous confions notre foi, notre amour, notre espérance : je comprends maintenant que vous nous nommiez vos fils !...

» Ah ! mon Père, cette pensée est souvent venue à mon âme, si la foi était vraiment dans l'esprit de tout Prêtre qui offre l'auguste sacrifice, l'Eternel ne pourrait à la terre faire connaître son courroux ; le Prêtre obtiendrait tout ; pas une âme ne serait exclue à sa prière. Dieu descend dans ses mains, non pour commander, mais pour obéir. Nos malheurs, nos maux, ces sévères châtiments qui, par intervalles, frappent les chrétiens et affligent la sainte Eglise, si nous cherchions bien, ne trouverions-nous pas qu'ils sont les fruits de la foi morte des arbres du sanctuaire ?.. Les péchés des peuples provoquent la colère céleste, je le sais ; mais les mains propitiatoires du Prêtre arrêtent ses effrayants ef-

fets. Mais qui arrêtera jamais les effets de ces sacrifices qui, devant être de paix, de reconciliation et d'amour, s'élèvent sur les péchés du Prêtre, appelant la vengeance et la mort?...

» Le Prêtre sans foi!... Hélas! de nos jours, trop de conduites le décèlent!... Des Prêtres sans charité!... Grand Dieu! Qu'opèreront-ils à cet adorable sacrifice, dont la charité est la suprême excellence?..

» O pureté éternelle, descends couvrir celui qui t'appelle avant de te mettre dans ses mains! O sainte et divine Charité, inonde de tes feux celui qui va bientôt immoler ton auteur! O saint et ravissant amour, brûle et enflamme celui qui va bientôt s'entretenir avec l'invincible et éternel amour.

» O Prêtre! Dieu n'est pas loin, quand je te vois.... Ambassadeur de la Divinité, je suis surpris que chacun te touche et t'ap-

proche !... Tout est saint en toi ; tout ce qui te couvre est saint encore... »

Voilà comment parle du sacerdoce de Jésus-Christ cet homme que le clergé s'acharne à présenter comme un impie. S'il existe quelque part dans les auteurs ecclésiastiques ou dans les Pères des pages qui égalent celles que nous venons de citer, je serais heureux de les connaître ; mais il n'en existe pas. Celles-ci sont de beaucoup supérieures à tout ce que nous possédons de saint Grégoire et de saint Bernard.

Mais un trait inqualifiable de persécution : on mit au cachot un jeune détenu qui partageait la chambre de Pierre-Michel, et se montrait plein de vénération pour le captif a qui il confessait devoir sa conversion ; on voulait obtenir de lui qu'il l'accusât d'infamie comme explication de l'attachement qu'il lui avait voué. Sa libération du cachot était à cette con-

dition. On espérait bien réussir, et déjà on avait des langues dans la ville pour dire à l'oreille *l'horrible révélation.* On fut trompé ; il fallut délivrer le prisonnier sans rien obtenir ; il était resté au cachot quatre jours, et dans la ville cette calomnie fut démentie par le jeune homme lui-même qui sortit de prison un mois après cette épreuve.

Le geôlier cependant se trouva un jour fort étonné quand il lui passa par les mains une preuve matérielle des choses extraordinaires qui devaient arriver à Pierre-Michel. On était au vendredi saint 1843. Le saint prisonnier en méditant sur la passion du Sauveur s'était à tel point identifié avec les douleur du Jardin des Olives, qu'il éprouva comme Jésus-Christ *une sueur de sang, dont son linge et son tricot étaient tout imprégnés.* C'était du reste le dixième exemple de ce prodige connu de ses amis. Le lendemain

donc de cette sueur de sang il dut envoyer ces linges à sa femme pour les blanchir ; mais rien ne pouvait sortir de la prison sens être passé en revue par le geôlier. Celui-ci vit donc ces vètements ensanglantés ; le gardien, M. Moncoq, ancien militaire, les vit aussi. Celui-ci demeura pénétré de respect pour Pierre-Michel ; l'autre sut mieux dissimuler ses impressions.

Que pensaient au fond, de Pierre-Michel, le juge d'instruction et le procureur du roi ? Ils l'appelaient souvent devant eux avant le jugement de première instance ; ils laissèrent souvent percer de l'anxiété et un desir de connaître les faits surnaturels ; ils n'osaient pas interroger directement, ce qui laissait à Pierre-Michel le moyen d'éluder la réponse qu'ils attendaient, pour ne pas leur parler de choses qu'ils n'étaient pas dignes de connaître.

Que de prodiges j'aurais à relater si, au lieu de ne donner ici que l'histoire de

ses prisons, j'entreprenais l'exposé de la mission prophétique pour laquelle il a plu à Dieu de le choisir? On peut recourir aux publications de la *Septaine*, en attendant que soit publié avec ensemble tout ce que le ciel a dicté à cet autre Ezéchiel pour la manifestation de sa grande Œuvre de Miséricorde à l'entrée du règne prochain du Saint-Esprit, ou si l'on aime mieux, à l'ouverture de cette période où Jésus-Christ, par une immense diffusion du Saint-Esprit, sera connu et glorifié par toutes les langues.

L'emprisonnement n'a rien arrêté; l'esprit de Dieu et ses célestes ambassadeurs ont su trouver le prophète où la police le tenait enchaîné, et continuer à lui faire écrire les volontés de l'Eternel, par une assistance divine et visible, ces pages célestes, écrites le plus souvent à la dérobée, sur les genoux, ou la nuit, à la demi-lueur d'une pauvre mèche, grelo-

tant de froid l'hiver, et cependant si sublimes, si correctes et bien plus nombreuses que l'homme de lettres n'en pourrait produire dans son cabinet. Ces pages (*et souvent des choses plus précieuses que des pages*) trouvaient toujours moyen de passer le guichet sous les yeux du geôlier, malgré la visite la plus consciencieuse de cet homme et des gardiens. Oh! M. Bouffay, M. le procureur du roi, confessez que jamais prisonnier n'a mieux mis votre zèle en défaut. Vous le saviez un peu; mille fois *quelqu'un* vous a dit : vous ne veillez pas assez; cet homme écrit toujours et ses écrits parviennnent à Tilly; ses partisans rient de vous et de nous. Mais consolez-vous, Monsieur; non, ce n'est pas votre faute, et si le ministre vous destituait pour ce que vous ne pouviez empêcher, appelez-moi, je démontrerai au ministre qu'à votre place il n'eût pas mieux réussi. Ce sera la preuve que votre réquisitoire

ne nous laisse point de rancune. Au surplus vous n'êtes pas le seul dont le ciel se moque dans ce qu'il fait par son prophète.

A l'occasion des apostrophes du haut de la chaire que nous avons rapportées, des remontrances respectueuses, mais fermes, furent adressées à Monseigneur de Bayeux par les amis du prophète choisis par les communications mêmes pour les recueillir et les faire connaître ; le prélat reçut donc la lettre suivante :

Protestation à Monseigneur l'Evêque de Bayeux.

Monseigneur,

Un scandale inouï a été donné dans une chapelle de votre diocèse. Cinq fois la chaire sacrée de la prison de Caen a retenti des plus graves imputations. Oubliant la sainteté d'un ministère de paix, de charité, de vérité, l'Aumônier et un autre Prêtre n'ont pas rougi de jeter à la face du prison-

nier, en le signalant par *son nom*, d'indignes outrages ; et, ce qui passe toute mesure, tous deux se sont dits autorisés de leur évèque, de vous Monseigneur, dans une conduite dont les annales de l'Eglise n'offrent aucun exemple.

Dans cette chapelle, les dimanche 27 et mardi 29 novembre, 4, 6 décembre 1842, et le 1er janvier 1843, comme un nuage de colère la calomnie s'est répandue sur tout l'auditoire. S'adressant à Pierre-Michel, organe de l'Œuvre de la Miséricorde, ils nous ont qualifiés de *novateurs* émettant d'infâmes propositions et les plus dangereuses hérésies.

Ils nous ont fait dire *que l'Eglise de Jésus-Christ était dans l'erreur ; que tout le Sacerdoce apostolique s'était rendu indigne de la soumission que lui doivent les fidèles ; qu'à nous*, Enfants de l'Œuvre de la Miséricorde, *il nous était ordonné de réparer, d'accomplir la perfection de l'OEuvre que*

Jésus-Christ est venu instituer sur la Terre.

Selon vos surbordonnés, nous nierions l'infaillibilité de la très Sainte Eglise, accusant, sans aucune exception, toute cette noble hiérarchie de Prélats et de Pontifes, l'honneur et la gloire du Christianisme.

Oui, Monseigneur, c'est devant Jésus-Christ, dans le lieu de la prière, que deux membres du Sacerdoce se sont prétendu investis de votre ordre pour apostropher l'Homme de Dieu, et travestir l'OEuvre Divine que vous reniez en vain.

Ce n'est pas tout encore : nous prètant une morale conforme aux affreux principes qu'ils nous imputent, ils nous font dire : Maris, n'écoutez ni la chair ni le sang; Epoux, soyez barbares envers vos épouses; Pères, soyez les assassins de vos enfants.

Voilà, Monseigneur, ce qui s'est dit, en votre nom, dans une chaire qui sans doute n'a jamais servi à tel scandale.

Peuvent-ils alléguer pour excuse l'ignorance des Révélations? — Non, Monseigneur. Ils ont entendu assez souvent notre profession de foi catholique; ils ont connu les Communications dont l'orthodoxie a triomphé de contradicteurs réduits à l'impuissance d'émettre une seule objection vraie et sérieuse; ils ont lu ces publications où notre foi est assez expliquée.

Quant à vous, Monseigneur, qui disiez de nouveau, le 23 octobre 1841 (pages 372 à 376 de *la Voix de la Septaine*, 9e livraison), à M. le baron de Rasac, devant MM. Michel et Thomine, vicaires généraux : « *Il n'y a point d'hérésie dans les* » *écrits de Pierre-Michel... on ne citera* » *rien de moi*, » vous seriez moins excusable encore.

Où donc puiserait-on la preuve d'imputations démenties par les Communications elles-mêmes, par nos écrits publiés, par nos paroles et notre conduite? Sur quel

fondement loyal et éclairé les auriez-vous fait proférer?

Sommes-nous rebelles à l'Eglise en ne souscrivant pas aux mensonges évidents par lesquels on veut étouffer la vérité d'une œuvre divine dont nous sommes les premiers témoins? Le sommes-nous en défendant l'Homme par qui le Ciel s'explique, jusque dans *les cachots où on l'a plongé pour éteindre la voix formidable que Dieu fait entendre au Monde par son organe?* La sainte Eglise nous commande-t-elle de trahir notre conscience pour plaire à ceux dont la paix funeste est troublée par le tableau des châtiments dont le Ciel les menace? Manquons-nous à la vénération due au sacerdoce de Jésus-Christ, en écrivant à l'Eglise et à ses pontifes : Il erre, il vous trompe, l'évêque qui vous présente comme mensongère l'Œuvre que nous vous affirmons réelle et divine?

Elle sait, l'Eglise, que parmi ses mi-

nistres il est des loups cachés sous les dehors du pasteur. Oh ! alors, dans quel rang placera-t-elle ceux qui nous font dire : Pères, soyez les assassins de vos enfants! que dirait-elle de l'évêque qui aurait commandé cette imposture?

Ne croyez pas cependant, Monseigneur, que nous élevions la voix pour notre défense personnelle. Nous avons su nous taire et souffrir, tant que nous étions seuls victimes, tant que la haine ne s'en prenait qu'à nous, sans attaquer du haut de la chaire l'Œuvre sainte dont nous attestons la révélation. Mais aujourd'hui que des prêtres se faisant juges de la doctrine la condamnent sacrilégement dans le sanctuaire, la cause de Dieu nous fait un devoir de parler.

A ces déplorables attaques, nous allons opposer notre profession de foi. Puis, un jour, l'Eglise prononcera si nous sommes des enfants rebelles, elle, notre bonne

mère, dont le jugement n'est jamais dicté par les calculs terrestres auxquels se plient tant de consciences aujourd'hui.

Profession de foi des Enfants de l'Œuvre de la Miséricorde.

« Nous croyons fermement, inflexiblement et aveuglément tous les articles de foi contenus dans les Symboles *des Apôtres, de Nicée et de Saint Athanase.*

» Nous croyons en un seul Dieu en trois personnes.

» Nous croyons l'Incarnation du Verbe, la Rédemption du Monde par la Croix du Fils de Dieu fait homme, et tous les dogmes qui découlent de ces mystères.

» Nous croyons l'unité, la sainteté, l'infaillibilité de l'Eglise apostolique, catholique et romaine, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Nous croyons tout ce qu'elle propose, a proposé et proposera à notre foi comme

maîtresse infaillible de la doctrine, en vertu de l'assistance promise du Saint-Esprit.

» Nous croyons donc tous les articles de la foi écrite ou non écrite, articles connus ou inconnus; pour le passé, pour le présent, pour l'avenir; et nous les croyons sur la vérité de la parole de Jésus-Christ, sans nous informer comment, ni à quoi, ni pourquoi. Nous professons sur ces enseignements une croyance inébranlable, demandant à Dieu cette foi vive et active qui nous fasse en tout observer sa sainte loi, de la manière, dans l'intention et pour les fins qu'il veut que nous croyions, aimions et adorions, pour être fidèles à son amour et accomplir sa sainte volonté.

» Mais si notre foi à l'Eglise infaillible est *aveugle*, elle est *raisonnable* à l'égard des pasteurs isolés qui peuvent se tromper; nous professons donc obéissance à notre premier pasteur, en tant qu'il est l'expres-

sion de la volonté de l'Eglise catholique.

» Nous croyons avec l'Eglise tout ce qu'elle enseigne sur les grandeurs de la Vierge Immaculée, pure et sans tache, Mère de Dieu.

» Quant aux lumières actuelles, nous les publions par ordre de Dieu, pour convier à notre conviction les hommes droits de cœur et de bonne volonté qui seront heureux de la possession de ces richesses spirituelles, et pourront contribuer eux aussi, par leurs prières et leur pénitence, à mitiger et à abréger les temps de deuil et d'affliction qui doivent précéder le beau règne de la Miséricorde. Mais nous proclamons qu'à la sainte et infaillible Eglise romaine seule il appartient de déclarer articles de foi les vérités dues, selon nous, à une Révélation divine : vérités que l'Eglise enseigne implicitement et nécessairement depuis les Apôtres.

» Sans prétendre imposer notre croyance

à personne, nous attendons avec confiance le moment désiré où, après la persécution et la terrible tempête prédites, la sainte Epouse de Jésus-Christ prononcera sur la Révélation que nous lui faisons connaître, adhérant d'avance à tout ce qu'elle décidera. »

» Voilà notre profession de foi, Monseigneur. Jugez vous-même si elle appartient à des *novateurs émettant d'infâmes propositions et les plus dangereuses hérésies.*

» Fils de l'Eglise, nous en suivons les dogmes, nous conformant à son esprit et nous efforçant de pratiquer les œuvres qu'elle commande ou conseille.

» Tout est donc faux dans les imputations que nous signalons à votre grandeur. Mais, puisque tout est mensonge dans ces diatribes, n'en imposèrent-ils point ceux qui prétendirent être investis de votre ordre? — Nous le voudrions pour l'honneur de l'Episcopat, et vous nous en donnerez la

preuve, Monseigneur, en faisant droit à la requête suivante :

» Pierre-Michel a été indignement calomnié du haut de la chaire ; nous l'avons été avec lui, comme adhérant à l'Œuvre divine dont il est l'organe actuel; l'Œuvre de Dieu a été travestie ; les auditeurs ont été trompés dans le sanctuaire ; il y a eu mensonge dans les paroles que nous vous déférons ; la chaire a été déshonorée ; le ministère Ecclésiastique profané, la dignité de l'Evêque compromise au plus haut point.

» En réparation, pour satisfaire à la vérité, à la justice, à l'honneur du caractère sacerdotal, nous vous prions, Monseigneur, d'ordonner que notre profession de foi, ci-dessus, soit lue dans la même chaire, après la messe de l'un des plus prochains dimanches.

L'Eglise demande cette réparation ; la justice l'exige ; elle est nécessaire pour

établir que les deux prêtres seuls ont été coupables, et que l'Evèque n'a autorisé, ni verbalement, ni par écrit, les scandales que nous venons de signaler.

» Si, gardant le silence sur nos plaintes si légitimes, vous n'ordonniez aucune réparation, Monseigneur, l'Eglise, l'Episcopat français, vos diocésains déjà trop instruits, hélas ! de ces tristes excès, ne vous feront-ils point responsable des calomnies contre lesquelles nous protestons ?

» Nous sommes avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très respectueux serviteurs.

» Suivent les signatures au nombre de huit.

» Tilly, le 4 janvier 1843. »

Quel à été l'effet de cette remontrance sur l'esprit du prélat, nous ne le savons ; aucune réponse n'a été faite et nul changement n'est apparu dans la conduite des

aumôniers à l'égard de Pierre-Michel. Hélas ! ils sont morts l'un et l'autre peu de temps après, M. Lehéribel, à la fin de mars 1844. M. Olivier, en mai 1845. Ils n'ont pas eu le temps de recueillir sur la terre le prix de leur zèle inqualifiable contre le saint prisonnier : qu'ont-ils trouvé devant le juge incorruptible des consciences ? C'est un secret réservé pour le grand jour des manifestations. Mais leur mort prématurée fut-elle un châtiment ? Qu'on en juge par les circonstances suivantes qui m'ont été certifiées par quinze témoins, et que je donne telles que me les écrit un médecin hautement connu et honoré dans tonte la ville de Caen, comme homme de science, de droiture et de foi :

« Monsieur et ami,

» Vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements sur la mort

si prompte et si prématurée des deux jeunes prêtres qui remplissaient les fonctions d'aumônier pendant le temps de la captivité de Pierre-Michel à la prison de Caen. Je m'empresse de vous les transmettre aussi fidèlement que ma mémoire me les reproduit.

» M. l'abbé Lehéribel s'était toujours fait remarquer par un zèle excessif contre l'Œuvre de la Miséricorde en général, et son prophète en particulier. Effrayé du danger que cette ardeur lui faisait courir, frappé de quelques menaces qui, dans les communications, me semblaient le concerner évidemment, j'avais cru devoir l'avertir plusieurs fois de mettre un terme à son hostilité toujours croissante. Ces preuves de mon intérêt ne provoquèrent chaque fois qu'un superbe défi.

» Peu après, le jeudi de la Passion, 28 mars 1844, on annonça qu'il était légèrement indisposé; le vendredi et le samedi

le mal fit des progrès rapides, et le dimanche matin à cinq heures M. l'abbé *Olivier* vint me prier de me joindre au médecin ordinaire, parce que la maladie devenait fort grave : le malade lui-même avait désiré me voir. Je fus surpis de voir entrer chez moi cet ecclésiastique parce que *son hostilité violente à l'OEuvre* l'en avait éloigné depuis longtemps. Je me hâtai de me rendre à son invitation. En arrivant près du malade, je remarquai sur ses traits les traces d'une agitation longue et violente; le délire avait duré presque toute la nuit. — Aussitôt qu'il m'aperçut : « Je suis perdu, s'écria-t-il, tous vos soins et vos remèdes seront inutiles. » J'essayai en vain de relever son courage, rien ne put ébranler sa conviction. Son corps était couvert d'une *scarlatine pustuleuse générale;* des *aphtes* nombreux se remarquaient dans la bouche et à la gorge ; cette dernière partie était le siége d'une inflammation

extrêmement vive. Quelques heures après le délire revint, accompagné d'une agitation tellement violente que plusieurs personnes avaient peine à maintenir le malade dans son lit. Il semblait vouloir fuir quelque effrayante vision : puis épuisé enfin d'efforts impuissants, il retombait sur son lit et paraissait plongé dans un profond accablement durant lequel sa bouche prononçait avec vivacité des paroles confuses et sans suite. Il mourut à neuf heures du soir.

» Les renseignements sur la maladie de M. Olivier seront moins détaillés parce que je ne l'ai pas vu moi-même pendant sa maladie ; mais ils seront néanmoins très exacts. Cet ecclésiastique vécut un an de plus ; c'est le 10 mai 1845 qu'il se sentit malade ; le lendemain on remarqua dans la soirée du trouble dans ses idées et une rêvasserie délirante qui se prolongea une partie de la nuit. — Le troisième jour les

symptômes s'aggravèrent ; il était frappé de l'idée de sa mort prochaine. Il mourut le quatrième jour après avoir éprouvé, pendant plusieurs heures, un délire violent avec hallucination ou visions plus ou moins effrayantes.

» Ces deux ecclésiastiques étaient âgés de quarante-deux à quarante-quatre ans.

» Je suis avec considération, etc.

» A. Liégard, d. m. p. »

Une visite que nous ne devons pas omettre, c'est celle d'un ministre protestant, M. Rolin, membre de l'administration des prisons. Ce Monsieur voulut mettre le catholique Pierre-Michel en contradiction avec l'obéissance que nous, catholiques, professons envers l'Eglise infaillible. On verra comme il pose l'objection et combien il y a de justesse, de solidité et d'orthodoxie dans la réponse écrite que lui fit le saint prisonnier.

Lettre de Pierre-Michel à l'un des membres de l'administration des prisons.

« Monsieur,

» Lorque dans une de vos dernières visites à la prison civile, vous me fites l'honneur de m'adresser la parole et que vous me priâtes généreusement de vous répondre, je vous écoutai avec toute l'attention que mérite votre caractère; mais je ne pus vous répondre dans le court espace de temps où d'autres questions me forçaient, pour ainsi dire, à la plus succinte abréviation. S'il vous souvient, Monsieur, vous me demandâtes si je croyais à la puissance absolue du Chef visible de notre sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Sur un *Oui* affirmatif, vous me fites observer que toutes les hiérarchies découlant de ce pouvoir absolu, devaient être pour moi une même chose pour ma soumission et

mon obéissance. C'était sagesse ; et c'est précisément sur ce point qu'il m'est heureux, Monsieur, de vous ouvrir le centre des pensées de ma fidélité et de mon dévouement à cet ordre, à ce pouvoir.

» L'Eglise étant toujours conduite par le Saint-Esprit, ne peut errer : je le crois. Tant que l'homme revêtu des pouvoirs sacrés de cette Eglise agit dans son Esprit, toute réflexion et tout raisonnement tombent devant ce qu'elle commande ou ce qu'elle défend. Mais dans l'homme revêtu du suprême pouvoir sacerdotal il peut se trouver un autre esprit que l'Esprit de l'Eglise qu'il représente. La preuve, c'est que si notre Seigneur Jésus-Christ eût donné assurance d'infaillibilité à chaque pasteur, il ne nous aurait point appris la règle divine avec laquelle on peut reconnaître le vrai pasteur du mercenaire. L'interprétation des saintes Ecritures ne nous appartient point dans les parties mysté-

rieuses ou dogmatiques, j'en conviens : mais tout ce qui est de morale et de conduite nous est donné pour satisfaire à notre raison et alimenter notre goût pour les choses spirituelles. Jésus-Christ nous montre que les Docteurs et les Prêtres de l'ancienne loi s'élevaient contre lui, malgré qu'ils possédaient implicitement dans les Prophètes tout ce qu'il leur montrait et leur expliquait. Néanmoins ces hommes cherchaient à le faire passer pour imposteur, pour satisfaire leur propre esprit, et non celui de la loi dont ils avaient reçu le dépôt. Ce n'était pas de ceux-là dont Jésus-Christ nous prévenait en nous faisant le portrait du mercenaire; c'était de ceux qu'il venait établir, dont il peignait un salaire honteux et funeste aux brebis qu'ils devaient paître. *Obéissez à vos pasteurs et soyez-leur soumis*, nous dit sa divine sagesse. Puis elle ajoute : *parce qu'ils veillent pour le bien de votre âme*. Le mercenaire

ne m'est point une obligation d'obéissance, parce qu'il ne travaille que pour ses biens personnels, qui sont les douceurs et les satisfactions du monde. Il est sous l'habit du bon pasteur, mais il n'en a ni le ton ni l'esprit. Il est opposé à Dieu et au Saint-Esprit, parce qu'il ne s'occupe pas exclusivement du bien des brebis qui lui sont confiées. Voici ce qui est dit du bon pasteur : — S'il s'aperçoit que quelqu'une de ses brebis soit égarée, dès lors il ne se donne aucun repos ; il la cherche jour et nuit ; il expose sa propre vie, toujours prêt à la sacrifier pour chacune d'elles. —

» C'était fort de cette foi que je me suis jeté aux genoux du Pasteur dirigeant ce diocèse, que je lui ai exposé mon état, que je lui ai expliqué le temps et la durée des choses qui le surprenaient. Il n'a point dit que cet état était dangereux, mais il m'a répété qu'il ne le voulait point connaître. Je n'ai rapporté ni rien reçu contre les

dogmes de la très sainte Eglise, rien, et c'est de l'Evêque parlant à la conscience alarmée du baron de Razac que je le tiens : rien dans tout ce qu'il avait vu ne lui a paru entaché d'hérésie.

» Et quoi ! si vous admettez, Pasteur, que l'hérésie n'est point dans ce que l'on propose à votre examen, pourquoi refuserez-vous d'examiner et d'entendre la brebis qui se surprend de son embonpoint ? C'est huit mois après cet entretien que vous lancez un manifeste (1), en la signalant comme dangereuse et invitant les pasteurs, dont vous êtes le chef, à la chasser de leur troupeau. Mais comment est lancé ce manifeste ? Dans l'ombre, sous cachet, et condamnant nous ne savons quoi ; car le manifeste ne sait lui-même ce qu'il condamne.

» L'Esprit saint sera avec l'Epouse de

(1) Circulaire précitée, page 28.

Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles; mais l'apôtre saint Paul, une des premières colonnes de cette Eglise, admet et prêche que l'Esprit-Saint souffle où il veut. Il dit aussi, après Jésus-Christ, de l'arbre qui apparaîtra et dont on serait surpris de l'apparition, qu'on ne juge point du fruit par l'arbre, mais de l'arbré par le fruit. Puis notre Divin Sauveur entendant un de ses apôtres lui disant : — Il y en a en Samarie qui prêchent, mais ils ne sont point des nôtres. Il leur répondit : — Ceux qui ne sont point contre nous sont pour nous. — L'Eglise est la puissance spirituelle absolue, c'est vrai; mais comment jugera-t-elle la différence de la vérité avec l'erreur, s'il n'y a que de la vérité? Comment donnera-t-elle la preuve de l'assistance du Saint-Esprit, si elle n'a rien à combattre? Que servirait à saint Paul de dire à ses successeurs : Ne méprisez pas les prophètes,

prenez-en ce qui en est bon et rejetez ce qui est mauvais , s'il ne devait plus y avoir de manifestation prophétique? — Au fruit vous connaîtrez l'arbre ; mais s'il n'en est pas d'autres à connaître que ceux connus, cette règle est inutile. Jésus-Christ n'a pas dit : Je ne vous parlerai que tant de temps, et je me tairai ensuite. Il n'a pas dit : L'Esprit Saint étant avec vous ne parlera , n'inspirera que mes pasteurs. — Ils sont juges : il faut donc que les faits attirent l'esprit de leur jugement par d'autres canaux.

» La voix de miracle n'appartient qu'à Dieu ; c'est la voix de sa manifestation. La science des choses divines vient également de lui. Le don prophétique est du même domaine. Tout cela apparaît dans l'Eglise , mais n'est pas toujours donné au corps hiérarchique de cette sainte Eglise. Chaque Catholique est membre de l'Eglise : lorsqu'il se dit avoir reçu

un don du Saint-Esprit, l'intérêt de son âme confiée au bon pasteur oblige celui-ci à examiner quel est le fruit de ce don; mais il ne peut dire sans blesser la raison divine et humaine : *Ce n'est pas vrai.* Il viole le précepte qui lui ordonne de s'assurer si ce qui lui est présenté est figue ou si ce n'est que le fruit de la ronce ; car en ne le voyant pas et en n'y goûtant point, il ne peut savoir si l'arbre est un figuier ou une ronce. Jésus-Christ n'a point blâmé celui qui criait parmi le peuple qu'il avait été guéri ; cependant les princes des prêtres ne le lui auraient certes pas commandé.

» Tant que l'Enfant de l'Eglise n'attaque pas les dogmes et les lois générales établies par son auguste Mère, tant qu'il n'en a point la volonté, il ne peut être coupable. Mais s'il reçoit de Dieu par le Saint-Esprit un don qu'il doive faire fructifier, il doit se livrer au travail de la fructification : si ce don est pour la gloire de Dieu, le salut

de ses frères, il doit le faire connaître, parce que le bien qui en doit être produit n'est point sa propriété et qu'il serait ravisseur du bien d'autrui, et d'autant plus coupable que ce bien est d'un ordre supérieur à tous les autres biens. Il s'acquitte d'un devoir qu'il croit imposé par Dieu ; il ne voit rien de contraire aux dogmes inviolables de la sainte Eglise, rien contre les mœurs et la morale ; son propre esprit n'y est pour rien : alors l'acte surnaturel qui l'a frappé est pour lui la manifestation de Dieu. Il interroge ses dipositions ; il suit avec justesse et gravité les progrès de son bien intérieur ; il se voit plus défiant de lui-même, plus fervent dans la prière, plus disposé à la charité envers ses semblables ; il a plus de puissance sur ses défauts ; son cœur maîtrise toutes les affections qui lui sont propres, pour s'éprendre davantage de l'amour de Jésus-Christ ; il sent que sa volonté s'éteint

aux choses du monde, que devant lui il ne voit plus que la volonté de Dieu ; il est fort, c'est Dieu qui est avec lui ; il ne craint point de parler devant la sainte Eglise, parce qu'elle-même le blâmerait d'avoir résisté à l'inspiration ou à la volonté de Dieu.

» Chaque jour, la prière de Jésus-Christ nous fait demander à Dieu que nous ayons le bonheur de faire la volonté de son Père : *Pater, fiat voluntas tua ?* De même elle nous fait dire dans des invocations consacrées au saint Nom de Jésus : *A neglectu inspirationum tuarum libera nos, Jesu !* Puis, si ma voix est contraire à celle de la volonté du Verbe, le pasteur veille sur moi : *Bonus pastor proprias oves vocat nominatim et ante eas vadit.*

» Jusque là, Monsieur, rien du devoir d'un bon pasteur ne s'est effectué pour nous. Pour tous noms voici la riche nomenclature dont on s'est servi à notre

égard : *infâme*, *hérétique*, *sacrilége*, *brigand*, *scélérat*, *misérable*, *intrigant*, *escroc*, *imposteur !* Dans tout cela je n'ai point reconnu le nom d'une brebis de la sainte Eglise Romaine.

» Nous avons frappé chez des consciences justes : nous leur avons tout dit, tout montré. Ils nous ont bénis et ils ont continué à le faire en s'instruisant de plus en plus. Dieu les a admis au témoignage de l'esprit et des sens. Il y a évêques et prêtres. Et si, au lieu du Roi des Français, l'Eglise nommait ses pontifes, j'ose l'affirmer, la piété et la science chrétienne trouveraient parmi ces prêtres des prélats dignes de son élévation et de sa gloire.

» Nous sommes catholiques, comme notre très sainte Mère la sainte Eglise dont notre saint Père le Pape est le Vicaire-général sur la terre. Nous sommes fiers d'espérer mourir dans son sein et de bénir avec elle, dans les siècles des siècles, son titre de

Mère et celui qu'elle nous a donné en nous recevant par le Baptême au nombre de ses enfants.

» Je termine, Monsieur, en vous faisant excuse d'une si longue épître et en vous assurant que je n'oublierai jamais votre nom devant Dieu, ainsi que l'honneur que vous me faites en me permettant de vous certifier ma volonté catholique et mon profond respect pour vous.

» Je vous salue, Monsieur,
et je suis votre tout dévoué,

» P.-M.-E. Vintras. »

A coup sûr le ministre de Luther ne s'attendait pas à trouver dans ce captif une logique aussi désespérante, une entente si parfaite des saintes Ecritures. Qu'en a-t-il pensé? qu'en a pensé l'administration dont il fait partie? nous ne savons ; ils ont gardé le silence.

IV.

Enfin quinze mois s'étaient écoulés depuis l'arrestation employés pour l'enquête, le jugement en première instance et les appels en cour royale et en cour de cassation. Tout étant épuisé par l'arrèt de la cour suprême de juin 1843, Pierre-Michel devait aller passer ses cinq années de détention dans une des prisons centrales. On le transféra d'abord à Beaulieu, près Caen, mais on ne l'y laissa que dix jours : je suis informé, lui dit le directeur, qu'il me viendra des ordres supérieurs sur le lieu qui vous est destiné. Ces ordres arrivèrent en effet, et c'est à Rennes qu'il fut envoyé. On espérait sans doute mieux éteindre les révélations en éloignant le prophète des lieux où il était connu. A cinquante lieues de son pays natal, confondu parmi six cents détenus, tout sera fini, disait-on. Nous

verrons comment le ciel prit encore le soin de confondre toute cette prudence humaine. Mais auparavant nous devons parler du fait le plus sérieux pour des hommes de conscience, c'est à dire d'une lettre qualifiée *Bref*, écrite de Rome à l'évêque de Bayeux. Reprenons un peu haut.

Evêque, clergé et police sentaient que la circulaire de Bayeux, citée page 28, et le jugement du tribunal, étaient des moyens insuffisants pour convaincre les esprits ; on désirait faire parler la grande voix de Rome, car c'est la classe religieuse qui s'intéresse aux faits surnaturels de révélation et de prophétie; et auprès de cette classe la voix de la chaire pontificale est décisive en France. Tout en se moquant des gens de foi, on ne néglige rien pour gagner leur influence. Ces révélations avaient un point bien délicat, un point qui fera remanier toute l'histoire de la poli-

tique française, quand il sera devenu clair et incontestable ; il sera l'explication de bien des mystères historiques depuis cinquante ans, et surtout depuis la Restauration ; l'explication de cette politique de bascule sous Louis XVIII, de ces procès monstres contre des personnages dressés à prix d'argent à jouer le rôle de fils de Louis XVI ; de la mort du duc de Berry, où les niais ne voient encore que la main d'un Louvel ; des causes qui ont empêché Louis XVIII de se donner les honneurs d'un sacre qu'il désirait vivement et pour lequel tous les apprêts étaient faits ; et des véritables motifs qui ont causé la chute de Charles X au milieu des triomphes d'Alger, et enfin son départ pour l'exil quand il était entouré de forces militaires et que ses vainqueurs tremblaient cachés dans les caves de Paris soulevé. Oui, on recomposera toute l'histoire de cette période quand sera divulgué le point délicat que ces révé-

lations surnaturelles attestent, c'est à dire la conservation jusqu'à ce jour du véritable orphelin du Temple, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Il n'est pas douteux qu'un jour il ne soit manifeste, pour tout le monde, que la guerre cléricale par les anathèmes contre le prophète, et la guerre politique par l'emprisonnement, ne tenaient qu'à l'existence de ce prince dont l'ensevelissement avait coûté cinquante ans de ruses, de menées secrètes et de crimes, et qu'une voix du ciel remettait au jour au grand dépit de tous les partis politiques. Car l'apparition de ce prince ne saurait plaire ni aux descendants des régicides, ni aux fauteurs auxiliaires de Louis XVIII, ni aux fortunés de juillet, ni à ceux qui espèrent dans le Dieudonné de la France, parce qu'ils ignorent les desseins de Dieu. Or, ne sont-ce pas là toutes les sommités de la France? Au dessous d'eux il n'y a que l'aveugle *servum*

pecus plus ou moins riche. L'Orphelin du Temple a donc contre lui toutes les influences puissantes du royaume. Comment donc s'étonner qu'on mette tout en œuvre pour étouffer des voix surnaturelles qui viennent troubler les calculs de tout le monde, en montrant du doigt, comme déjà avait fait un Thomas Martin, en 1816, le fils du martyr royal, Louis XVI, et disant quel avenir le ciel lui garde? On avait donc besoin de la grande voix de Rome.

Mais faire parler Rome n'est pas chose facile; la faire parler contre la vérité des dogmes dont elle a le dépôt, c'est impossible : Dieu n'en a jamais permis l'exemple; parvenir à la tromper sur des questions de fait ou d'intérêt humain, cela s'est vu plus d'une fois, puisqu'un grand pape a senti le besoin de déclarer par une bulle que tout Bref et Rescrit, obtenus par une fausse exposition de la vérité, devaient être tenus pour nuls. Il est dans les desseins de Dieu

que toutes ses œuvres éprouvent persécution. « Rassure-toi, mon fils, est-il dit à Pierre-Michel dans une communication : l'opposition est presque toujours le calcul de l'homme. Il en faut souvent l'apparence dans les œuvres que je révèle; par là l'esprit des miens est plus actif. Ils font preuve de leur volonté à fuir l'erreur; ils se tiennent mieux en défiance, et quand laborieusement ils cherchent la vérité, leur joie est grande de la trouver en creusant la lettre pour en pénétrer l'esprit. » Veuille le ciel qu'il y ait dans ces lignes une excuse de ce qu'on fait contre l'OEuvre dont il s'agit ici !

Pour le but qu'on voulait atteindre il fallait faire condamner les Révélations comme hérétiques, et faire glisser dans le Bref la qualification d'imposteur contre le personnage qui se disait fils de Louis XVI. C'est en mars 1841 qu'on a commencé cette négociation ; ce n'est qu'en octobre

1843 que la victoire a été remportée. Le pape à résisté deux ans et demi : la lettre obtenue porte la date du 8 novembre 1843. Disons qui l'a conçue, pourquoi elle ne dénomme ni Pierre-Michel ni les croyants aux révélations, dans quelle forme elle a été donnée, quel caractère elle a aux yeux du saint Père et quel usage on en a fait en France. Voici d'abord le texte de cette lettre :

Venerabili fratri Ludovico Francisco, Episcopo Bajocensi.

GREGORIUS PP. XVI.

« Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Ubi novam impiorum hominum societatem in tuâ diœcesi exortam esse nobis significasti, ac nonnulla de ipsâ societate scripta tùm typis edita, tùm manu exarata misisti, has ad te litteras dare vehementèr optabamus. Verùm, propter gravissimas maximasque

curas et sollicitudines quibus constanter distinemur, haud potuimus scripta illa statim legere et perpendere, quemadmodùm nostris erat in votis, quò perversæ hujus societatis indolem nosceremus. Magno quidem cum animi nostri dolore ex pestiferis ipsis scriptis cognovimus scelestos hujus societatis homines, mentità pietatis specie et captiosissimo sermonis genere, in Christi gregem perditionis sectas introducere. Hanc, ausu prorsùs temerario atque sacrilego, transfigurantes se in apostolos Christi novam missionem divinitùs indictam sibi arrogant, commentitium fictumque misericordiæ opus annuntiant, ut Christi Ecclesia eorum operâ quodammodò reviviscat. Atque etiam arcana angelorum aliorumque cœlitum, et ipsius Christi alloquia, visiones, miracula in vulgus spargere, novum apostolatum ex laicis conflatum hominibus sibi assumere, tertium in Christi Ecclesiâ regnum propo-

nere audent, quod Spiritûs sancti regnum appellare non reformidant, ut veritates Evangelio commissæ, et nondùm, quemadmodum blasphemando asserunt, satis et benè ab Ecclesiâ explicatæ suâ luce refulgeant, nova manifestentur dogmata, atque Ecclesia ipsa ex depravationis statu tandem emergat. Quæ impia istius societatis commenta atque deliria planè congruunt cum mente illius perditi hominis qui falsò se Normanniæ ducem jactat, quique à Catholicâ Ecclesiâ jam descivit, atque, hujus apostolicæ sedis auctoritate spretâ, ambulans in abominationibus suis et loquens perversa, eosdem prorsùs execrabilis hujus societatis errores, sensus, consilia diversis modis variisque rationibus profitetur, eosdemque tenebricosissimas insidias, ac pestem Christi gregi molitur. Omnia penè ab isto apostolatu vel manu scripta, vel in lucem edita jam nobis penitùs comperta, atque explorata

erant, propterea quod ea ipsa jam diù ad nos pervenerant.

» Gravissimo certè mœrore conficimur, Venerabilis Frater, cùm videamus istius diabolicæ societatis homines eo sanè consilio tantà perversitate, tantâque impudentiâ veræ Christi Ecclesiæ doctrinam invadere, atque in hanc Petri cathedram irruere ejusque auctoritatem contemnere, ut faciliùs atque liberiùs dominici gregis oves discerpant, mactent et perdant. Itaque, Venerabilis Frater, ea omnia quæ contra eamdem societatem agere existimasti, maximoperè approbamus, tuamque pastoralem vigilantiam eximiamque sollicitudinem meritis laudibus in Domino prosequimur. Etenim ministerium tuum egregiè implens, nullâ interpositâ morâ, vix dùm in tuâ diœcesi tam detestabilem societatem latiùs in dies serpere novisti, illam omni studio reprobasti ac singulari diligentiâ gregem tuæ curæ commissum

ab venenatis hisce pascuis arcere studiosissimè contendens, tui præsertim Cleri zelum opportunissimis litteris et monitis excitasti, ut perditorum hominum impietas, licentia, conatus possint reprimi et cohiberi. Lupi enim sunt et apri de sylvâ ad laniandas dominicas oves, ad vineam Domini exterminandam parati et intenti, atque omni exprobatione, censurâ et ecclesiasticâ pœnâ digni. Perge igitur ut cœpisti, Venerabilis Frater, ac pro tuo zelo, prudentiâ, perspectâque virtute pro viribus præliare prælia Domini, nihilque intentatum relinque, ut fideles tibi concrediti stabiles in Catholicæ Ecclesiæ fide permaneant atque impiæ hujus societatis errores, fabulas, somnia diligentissimè devitent atque rejiciant. Nos certè in humilitate cordis nostri enixis precibus Deum, cujus causa est, orare non desinemus ut consilia actusque tuos cœlesti suo præsidio adjuvet, atque confirmet. Interim remittimus tibi

scripta quæ de istis illusoribus à te accepimus, ac certissimum præcipuæ nostræ erga te benevolentiæ pignus, apostolicam benedictionem ex imo corde depromptam, tibi, Venerabilis Frater, tuoque gregi peramanter impertimur.

» Datum Romæ apud S. Petrum die 8 novembris anni 1843. Pontificatûs nostri anno decimo tertio.

» GREGORIUS PP. XVI. »

Cette lettre parut d'abord dans le journal *l'Ami de la Religion*. Qui l'y a portée? c'est un secret encore ou un péché que personne n'avoue. L'évêque de Bayeux s'en défend ; il accuse des mains infidèles, et je crois qu'il dit vrai, quoique tout dans cette affaire soit d'une égale infidélité. Lettre particulière à l'évêque, lettre privée personnelle, elle n'était pas destinée à la publicité. Le Saint Père ne l'avait même consentie qu'à cette condition ; mais la

garder secrète ne faisait pas le compte de tout le monde. Elle parut ; le clergé de France et les Fidèles la connurent. On demanda à l'évêque de Bayeux si elle était authentique ; celui-ci confirma purement et simplement. Le Saint Père se plaignit vivement de cette publicité ; personne ne s'avoua coupable. Mais l'effet moral était produit ; qu'importait comment?

Cette lettre fut un coup de foudre pour les croyants aux Communications. D'abord ils révoquèrent en doute son authenticité ; il leur semblait impossible qu'une pièce, dont chaque ligne était en opposition directe avec la vérité, dans laquelle Pierre-Michel, eux et nombre de fidèles et de prètres dont la foi et les pratiques étaient celles de l'Eglise, se trouvaient accusés des plus monstrueuses hérésies, fut émanée du chef de l'Eglise. Ils envoient à l'évèché de Bayeux ; l'envoyé rapporte la certitude que la lettre n'est point une supposition.

Alors ils répondent par la protestation suivante, contenant leur profession de foi catholique, apostolique et romaine. Il était visible qu'il avait été fait au St-Père un rapport faux en tous points et qu'on leur avait accolé les folies doctrinales qui se débitaient à Londres, sous le nom du duc de Normandie, afin de condamner ceux-là sur les erreurs dont on était réellement coupable à Londres.

PROTESTATION :

« Une lettre, dite Bref de Sa Sainteté, adressée à Monseigneur l'Evêque de Bayeux et condamnant l'Œuvre de Miséricorde, en date du 8 novembre 1843, a été publiée par *l'Ami de la Religion* le 8 février de cette année. Cette publication tardive nous ferait douter de son authenticité, si des circonstances majeures ne donnaient la certitude qu'elle a été surprise, après bien des instances, à la bonne foi du Saint Père.

Nous en sommes affligés parce que cet acte compromet la cause de l'Eglise, en présentant comme une hérésie, une secte pernicieuse, une imposture, une Œuvre divine et qu'on ne parvient à faire croire diabolique que par la calomnie et le mensonge. Nous savons bien que le Pape n'a pu condamner *la vérité*, et que, trompé par de faux rapports, il n'a laissé tomber ses anathèmes que sur ce qu'on lui a présenté comme répréhensible, tel qu'un juge qui déclare digne de mort un accusé qu'on lui atteste coupable. Toutefois nous croyons devoir protester avec énergie contre tous les griefs mentionnés dans le Bref de Sa Sainteté.

» 1° Il n'est point vrai que nous *introduisions* dans le bercail de Jésus-Christ *des sectes de perdition*. Nous n'avons annoncé et n'annonçons encore que ce que nous croyons fermement avoir été révélé de Dieu à l'un de ses Serviteurs ; nous l'avons

exposé dans notre profession de foi (*Voix de la Septaine*, t. Ier, IIe liv., p. 460). Nous ne publions que des menaces prophétiques contre la génération présente : nos imprimés en font foi. Nous ne sommes pas plus coupables que le ne fut Noé lorsqu'il annonçait la catastrophe du Déluge ; qu'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, lorsqu'ils prédisaient la ruine prochaine du royaume de Juda, la destruction de Jérusalem et l'incendie de son Temple consacré au vrai Dieu. C'est en conséquence de ces menaces faites encore à la terre par un Organe qui nous est connu, que nous prions pour détourner ou abréger les malheurs prêts à fondre sur le le monde entier. Des prodiges du premier ordre, un redoublement de ferveur et de piété, des conversions opérées par la vue des faits surnaturels, et, quelquefois même, par la seule lecture ou le récit de ces faits, nous ont convaincu que l'Œuvre de *Miséricorde* à laquelle nous avons été appelés,

était bien une Œuvre divine ; mais persuadés qu'en pareille matière nous devions en instruire l'Eglise et l'appeler à reconnaître, dans tout ce que nous avons vu et entendu, le doigt de Dieu, nos premiers soins ont été d'en avertir l'Autorité spirituelle. En vain, hélas ! avons-nous demandé à l'Ordinaire du lieu l'examen de ces faits appartenant incontestablement à l'ordre surnaturel. Nous avons néanmoins entendu sortir de la bouche du premier Pasteur de ce diocèse cet aveu remarquable, *que les écrits de Pierre-Michel ne renfermaient point d'hérésie*. Sur le refus obstiné de ce Prélat ne voulant ni interroger ni admettre des prodiges manifestes dont des témoins irrécusables étaient disposés à lui assurer la vérité, *ayant la preuve que des procès-verbaux mensongers avaient été rédigés* pour les détruire et ne *pouvant rentrer dans la voie des simples fidèles et obéir à l'Autorité qu'à la condition de mentir*

à notre conscience et d'abdiquer une conviction acquise à bon droit, nous avons dû tous répondre à notre vocation qui n'était que de prier et de publier l'Œuvre de Miséricorde, *non comme notre ouvrage*, mais comme devant bientôt s'accomplir dans le monde par un miracle de la toute-puissance de Dieu. Quelques uns des enfants de cette Œuvre ont essayé de faire arriver leurs réclamations auprès du Chef suprême des pasteurs : leur voix n'a pu parvenir jusqu'au trône de saint Pierre.

» La lettre suivante, écrite de Rome à un Prètre, Enfant de cette Œuvre bénie, par le P. Lamarche, Dominicain, explique pourquoi.

« Avant tout je dois vous dire, M. le
» Curé, *que c'est une loi établie ici, que*
» *le récit de quelque événement extraordi-*
» *naire que ce soit doit être transmis* PAR
» L'ÉVÈQUE DIOCÉSAIN RESPECTIF *au Saint*
» *Siége*, le Saint Père ne recevant jamais

» ce genre de rapport de quelque particu-
» lier que ce soit; *de manière que je ne puis*
» *ici, en votre nom ni en le mien, trans-*
» *mettre les pièces que vous m'avez* envoyées
» pour Sa Sainteté. M'étant impossible de
» pouvoir par moi-même examiner *cette*
» *masse d'imprimés et ces manuscrits*, j'ai
» prié quelques amis de vouloir bien en
» prendre connaissance; et dans le peu
» que j'en ai lu, *je n'ai rien rencontré de*
» *contraire* A LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE, NI
» AUX MOEURS. *Le même jugement* en ont
» porté mes amis. Certes, que les crimes,
» à nos jours, inondent, comme une mer
» débordée, le monde entier; que, par
» conséquent, *nous devons nous attendre* à
» de grands châtiments, et que *l'Eglise a*
» *besoin d'être purifiée*... mais, quand et
» comment cela arrivera, nous l'ignorons.
» Je pense donc que le mieux que nous
» puissions faire, c'est de prier constam-
» ment le Seigneur et sa Très Sainte Mère

» *immaculée qui protège visiblement la*
» *France*, pour la conversion des pé-
» cheurs ; de prêcher aux fidèles la néces-
» sité de faire pénitence pour apaiser la
» colère du Seigneur...

» LAMARCHE, dom.

» Rome 2 juin 1843. »

» Il est visible à présent que la religion de Sa Sainteté a été surprise, et que, présumant en faveur de l'Evêque de Bayeux, elle nous a condamnés *d'après les seuls documents qu'elle en a reçus et sans nous entendre.*

» 2° Il n'est point vrai que nous ayons *inventé* l'*OEuvre de Miséricorde.* Si l'on eût suivi la marche ordonnée en pareil cas par les Conciles, on eût acquis la preuve que cette OEuvre, *annoncée dès* 1770, avait ensuite, *au nom de Dieu*, été portée à la connaissance *du Pape Pie VII, de Charles IV, Roi d'Espagne, et de l'Empereur Alexandre.*

» 3° *L'OEuvre de Miséricorde n'est point une invention humaine ;* on ne peut donc nous faire un crime d'avoir publié des communications qui la concernent. Sans anticiper sur le jugement certain et futur de l'Eglise, nous nous bornons à exposer des faits admirables qui appartiennent à l'histoire de notre époque, comme pouvant produire des fruits salutaires, et ramener à la religion des âmes égarées. La règle tracée par l'Evangile a été la nôtre : on connaît un arbre à ses fruits. Or, nous l'attestons, la publication de ces faits a produit, en un grand nombre, de vives et profondes impressions. Que l'on lise et que l'on juge. Oh ! combien n'ont pas eu à gémir de pieux laïques et des ecclésiastiques zélés lorsqu'ils ont vu la bonne semence arrêtée ou étouffée par les répugnances exprimées par les dépositaires de l'autorité spirituelle, presque semblables, nous le disons avec dou-

leur, à ceux dont parle Jésus-Christ, *qui ont les clefs du royaume du Ciel, et qui ne permettent point d'y entrer!* Oui, ils se lèveront, s'il le faut, ceux que la lecture de ces faits a ramenés à Dieu et auxquels elle a inspiré en particulier pour la Vierge immaculée, pure et sans tache, une si profonde vénération, une confiance si parfaite... ils attesteront que jamais prédication de la parole sainte ne fit sur eux une telle impression.

» 4° En annonçant le Règne de Jésus-Christ, le Règne de l'Esprit saint, avons-nous été répréhensibles? Non, mille fois non, lorsque nous avons, pour appuyer nos justes espérances, les maux de l'Eglise *qui attend un triomphe* d'autant plus éclatant que sa situation est plus lamentable; lorsque nous pouvons nous étayer du sentiment de graves et pieux auteurs qui *ont pressenti la conversion des Juifs et celles de toutes les nations à la foi catholique;* lors-

que parmi eux nous pouvons citer l'opinion non suspecte du vénérable Grignon de Montfort mort en odeur de sainteté et que sa dévotion fervente envers le Sacré Cœur et la Vierge immaculée sépare de ces Jansénistes qui ont cru aussi au retour prochain de la nation Juive et auxquels, d'ailleurs, à part leurs erreurs, on ne contestera pas le mérite de la science théologique. Certes, la dévotion au Sacré Cœur qui a surgi dans l'Eglise comme étant le résumé ou l'abrégé de l'amour du Verbe incarné pour les hommes, cette révélation du Cœur matériel exposé sur les autels et offert aux adorations et à l'amour des pieux fidèles dans ce refroidissement général de la charité, cette dévotion de nos derniers temps qui promet un si grand développement d'amour divin, n'est ce point là un signe non équivoque de ce règne du Saint-Esprit qui doit régner lorsque le Cœur Sacré, foyer d'a-

mour, répandra l'incendie qui le consume sur le monde entier ?

» 3° Non, encore une fois, nous ne sommes pas répréhensibles de le croire, ou de manifester à ce sujet notre sentiment : nous usons de ce droit proclamé par le grand docteur saint Augustin, que nous sommes libres dans tout ce qui est livré au doute ou à la dispute des hommes : *in dubiis libertas*. Qu'alors il puisse y avoir non de nouveaux dogmes, puisque la vérité est toujours ancienne même lorsqu'elle est nouvelle, mais des développements de la foi, des explications plus claires et plus explicites de certains points, serions-nous téméraires de le penser avec saint Thomas assurant que, si la foi n'augmente pas quant à sa substance, elle peut augmenter quant à ses articles ? On a depuis longtemps proclamé que l'Eglise tire de son trésor des choses anciennes et nouvelles, et que, si elle ne publie pas de

nouveaux dogmes, c'est qu'elle les a toujours crus lorsqu'elle les publie et qu'elle paraît donner un éclat nouveau à ce qui est ancien. Il n'est pas plus illicite de croire à un progrès théologique qu'à un progrès social. Or, cette croyance n'appartient pas exclusivement aux croyants à l'Œuvre de Miséricorde : l'Eglise ne nous y autorise-t-elle point par ses sympathies pour l'Immaculée Conception de Marie? Et si elle ne condamne pas les contradicteurs de ce dogme qu'elle n'a point encore imposé, ne semble-t-elle pas répondre à ceux qui l'admettent que l'heure pour elle de les publier viendra bientôt?

» 6° Nos croyances sont *complètement opposées aux erreurs de celui qu'on dit avoir usurpé le titre de Duc de Normandie*. Nous, nous sommes catholiques ; nous le sommes comme l'étaient sainte Gertrude, sainte Thérèse, saint Jean-de-la-Croix, Marie d'Agréda, Marie Alacoque, sainte

Brigitte, MM. Boudon et Grignon de Montfort, et tant d'autres qui ont désiré ardemment le règne de Jésus-Christ. Pour celui qu'on appelle *le fils de perdition*, on a bien le droit d'anathématiser, comme tous nous l'avons fait dès le principe même, ses déplorables erreurs, mais non celui *d'anéantir sa qualité indélébile de descendant de saint Louis et de Fils du Roi-Martyr*(1). Nous n'avons rien écrit pour propager de nouveaux dogmes, de nouvelles vérités; et serait-on de bonne foi d'appeler de la sorte des discussions théologiques consciencieusement traitées, où ce qui est douteux et livré à la controverse n'est discuté que comme probable, dans l'analogie de la foi et devant un jour devenir articles

(1) Quelles que soient ses fautes, Dieu a dit: « après avoir permis qu'il soit éprouvé en son esprit comme il le fut dans son corps, bientôt, frappé comme saint Paul, il se convertira et il sera tout à moi. »

de foi? Il appartenait aux ennemis de l'Œuvre de répondre à des arguments par d'autres arguments ; il fallait montrer que nous nous trompions ; *le mépris*, *le dédain et la violence n'ont jamais été des réfutations*. Serait-ce UNE DOCTRINE PERVERSE que l'explication lumineuse de l'Immaculée Conception donnée par nous dans les *Septaines* d'après les révélations faites à Pierre-Michel ? Le soutenir n'est-ce pas se mettre en opposition avec les dispositions de la Bulle de Sixte V, qui défend de condamner ceux qui, pour défendre ce dogme, s'efforcent d'en donner des raisons plausibles ?

» 7° Nous protestons contre toute interprétation mauvaise de l'Apostolat laïque. C'est un apostolat de charité que Dieu veut établir pour ramener au Souverain Pasteur de nos âmes, par le bon exemple, la prière et de zélées exhortations, tant d'hommes égarés, et leur persuader de re-

courir au ministère sacré des prêtres afin d'obtenir par eux la grâce de la justification. Certes, un apostat analogue existait déjà, en dehors de l'Œuvre de Miséricorde, dans ces sociétés appelées de Saint-Vincent-de-Paule, établies à Paris et dans d'autres villes, et dont la plupart des membres ignorent peut-être jusqu'à l'existence de l'Œuvre sainte de Tilly. Ce n'est donc qu'avec une insigne mauvaise foi qu'on a pu supposer que ces apôtres laïques voulaient usurper les droits du sacerdoce, eux qui professent pour cette sainte hiérarchie, pour l'Eglise de Jésus-Christ, et en particulier pour l'Eglise Romaine, la vénération la plus profonde, un dévouement sans bornes, une tendresse filiale.

» C'est pourquoi, forts de nos convictions et de notre innocence, devant le Seigneur, devant son Eglise et devant les hommes, *nous protestons que le Bref surpris à la religion du Saint-Père ne nous condamne*

point, puisque nous n'avons jamais cessé d'être dévoués à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, de croire et de professer tout ce qu'elle croit et enseigne. *Nous réitérons la même profession de foi que nous avons faite à Monseigneur l'Evêque de Bayeux, le 4 janvier* 1843. Plus tard l'Eglise entière entendra nos justes réclamations. En attendant le jour où la vérité sera vengée, où l'innocence opprimée sera reconnue, nous ne craignons point d'appliquer au Bref du 8 novembre 1843, adressé à Monseigneur de Bayeux, ce que le Pape Innocent III a décidé au ch. 7 De fide inst. *Si tales, per suppressionem veritatis, aut falsitatis expressionem, litteras nostras etiam certas constiterit impetrâsse, carere volumus impetratis et eis non obstantibus, ad voti executionem compelli.* »

Suit la profession de foi, page 219.

Mais un de ces croyants aux communi-

cations, M. Charvoz qui, en 1843, avait donné démission de sa cure de Montlouis exprès pour aller à Londres essayer de ramener dans la voie de l'Eglise le malheureux prince qui s'égarait, ou qu'on égarait; M. Charvoz, profondément affligé de la faute si compromettante qu'on avait fait commettre au saint Père, partit pour Rome, faire connaître la vérité sur les révélations du saint prisonnier, présenter les écrits eux-mêmes et supplier le saint Père de révoquer une signature surprise sans doute à sa droiture par un exposé mensonger. M. Charvoz revint de Rome à Londres avec l'assurance formelle qu'au lieu d'un Bref c'était une lettre particulière, personnelle pour l'évêque de Bayeux seul, et que le saint Père voulait qu'on ne la considérât que comme un premier pas dans l'information à intervenir. Mais je tenais à avoir de M. Charvoz lui-même rapport indubitable de tout ce

qu'il avait appris à Rome au sujet de cette pièce. Il me connaissait ; je lui écrivis à Londres, et bien qu'il me priât de n'user de sa lettre qu'avec discrétion, il me pardonnera j'espère de la faire servir à la manifestation de la vérité. Au surplus, il ne me blâmera pas d'imiter l'évêque de Bayeux. La voici textuelle :

« Londres, 6 février 1846.

» Monsieur et ami,

» Si vous vous fussiez trouvé un peu plus sur mon chemin au retour de Rome, où j'ai passé l'été, j'aurais eu le plaisir de fournir quelques notes à votre album, et sur les faits que vous désirez savoir une conversation eût mieux valu qu'une lettre. C'est votre faute ; pourquoi vous êtes-vous avisé de naître dans cette loyale et religieuse Vendée ? Demandez à la carte de France à combien vous étiez de la ligne de Lyon à Calais.

» Non, Monsieur, je ne pouvais résister au besoin d'aller savoir à la source même quelle position de conscience nous faisait la lettre incroyable qualifiée *Bref*, adressée à l'évêque de Bayeux. Je suppose que je n'ai ici que votre oreille, je puis tout confier à votre discretion; votre foi est d'ailleurs assez éclairée pour ne pas se ternir à la vue des fautes que les intérêts de ce monde font quelquefois commettre à ceux dont le ministère se lie aux plus chers intérêts spirituels.

» A mon arrivée à Rome, en mai 1845, j'allai m'ouvrir au Père Vaur, pénitencier à Saint-Pierre, sur l'objet de mon voyage, le priant de m'obtenir une audience du Saint Père pour lui présenter les écrits mêmes de Pierre-Michel, et lui donner la preuve qu'on avait dû surprendre sa religion par erreur ou à dessein. Ce religieux parut peu connaître les faits dont je l'entretenais. Je revins satisfait de ce premier

entretien. Je le revis quelques jours après; il me dit : «Votre nom est connu ; on sait le but de votre voyage ; on a écrit de France ; on a même envoyé un exprès. Au surplus le Saint Père a prononcé sur les Révélations qui vous occupent. C'est un fait consommé. Ne le réveillez pas ; vous pourriez vous attirer les poursuites de l'inquisition. Visitez Rome quelques jours et repartez, peur de désagrément.» — Mais, mon Révérend Père, le chef de l'Eglise a été trompé; c'est de toute évidence. Si, pour l'éclairer, il m'en coûte quelques désagréments, j'y souscris. Si l'inquisition m'arrête, me jugera-t-elle ? Ce tribunal est-il composé de gens de conscience ? Oui, me répondit-il; ce sont des cardinaux et autres personnages éminents qui vous jugeraient. Eh bien! mon Père, voilà la plus heureuse occasion de manifester la vérité au profit de ceux qui l'aiment. Je souhaite de comparaître devant ce tribunal. J'insiste donc

à demander une audience au Saint Père ; et s'il est conduit à me la refuser par quelque ménagement politique que je soupçonne, qu'il nomme un intermédiaire pour recevoir les renseignements que j'apporte, et me transmettre ses volontés.

» Deux jours après, le Père Vaur me donna cette réponse : « Le Saint Père ne peut vous recevoir ostensiblement, parce que l'objet de votre voyage est connu. Il a d'autres motifs qu'il ne m'a pas exprimés... Il m'a chargé de recueillir tous les renseignements que vous avez à donner pour les lui présenter quand il me les demandera. Quant à la lettre écrite à l'évêque de Bayeux, *elle n'a point été donnée en forme de Bref, et Sa Sainteté a blâmé vivement la publicité qui en a été faite en France. Elle doit être considérée comme un premier pas dans l'information future, et non comme un jugement définitif. Elle n'emporte donc encore aucune obligation*

de conscience. Voilà ce que je suis chargé de vous dire de sa part.

» Bien que je me visse privé de l'honneur d'être reçu nominativement par le Saint Père, j'étais rassuré sur le point capital. Nous n'avions plus à nous inquiéter du prétendu Bref de condamnation, et notre conscience rentrait en repos. J'ai vu le le Saint Père, mais ce n'était plus une audience privée comme il me la fallait.

» Je pris des moyens pour m'assurer que le Père Vaur ne me trompait pas. Je sus, à n'en pouvoir douter, que tout était vrai. Alors je continuai mes rapports avec ce religieux, et m'appliquai à connaître comment on avait procédé pour arriver à la signature de la fameuse lettre. C'est de Bayeux que venaient les pièces: je demandai à les voir : on s'y refusa. Mais de Londres, les gens qui s'appliquaient à perdre le duc de Normandie avaient envoyé aussi les doctrines imprimées sous

son nom. Lui-même avait écrit au Saint Père une lettre fort peu respectueuse, et encore moins catholique, circonstances heureuses pour ceux qui poursuivaient le prophète. L'évèque de Bayeux avait à Rome, pour agent, un abbé Duclos, de son diocèse. Celui-ci fut, dès le début de la négociation, affecté d'une maladie de larinx qui l'obligea à n'agir que par écrit. Le Saint Père refusait de se prononcer sur les faits de Pierre-Michel. — On ne se découragea pas. Les Jésuites se firent examinateurs. C'est à la maison professe de Jésus, place Jésus, qu'a été rédigée la lettre en question, par les Pères Rosaven et de Villefort assistants de France auprès du général. Ils firent de Londres et de Tilly une seule et même société conspiratrice et impie sous un couvert religieux, qui certes ainsi faite méritait bien condamnation ; et c'est le Père Vaur, avoué de l'ambassade française pour la présen-

tation des Français au Vatican, qui parvint à obtenir enfin, après deux ans et demi, cette signature tant désirée, mais si compromettante pour le chef de l'Eglise. Voilà, Monsieur, l'historique de cette œuvre. Quels sont les motifs secrets, les influences secrètes ? Ce sont de ces choses que l'on sait suffisamment pour soi, mais pas assez pour les écrire. Le Saint Père, qui a longtemps résisté, n'eût jamais signé cette lettre si les renseignements que nous avions envoyés au Père de Lamarche lui eussent été connus, m'a dit aussi ce religieux.

» J'ai demandé à conférer avec les Pères Jésuites examinateurs; ils s'y sont refusés en disant qu'*en tout cas il restait toujours une erreur dans les pièces que j'apportais comme seules véridiques, puisqu'il y était toujours question de l'existence actuelle du dauphin, fils de Louis XVI.* Admirable réponse, et bien théologique surtout! Qu'en pensez-vous? Je voulus

voir l'abbé Duclos pour lui apprendre à quel métier on l'avait fait servir. Il s'est sauvé à Naples *pour changer d'air*, et n'est revenu à Rome qu'après mon départ. Vous vous demandez sans doute si, connaissant qu'on intriguait auprès du Saint Père, les appelés à la connaissance de la Révélation négligèrent d'envoyer à Rome aucun renseignement. Oh! ils eurent soin de le faire ; mais ils avaient mis leur confiance en un Dominicain, le Père de Lamarche, du couvent de la Minerve, à Rome. Celui-ci avait tout gardé en mains au lieu de remettre les pièces au Saint Père. Aussi le Père Vaur assura-t-il que jamais le Pape n'eût signé, s'il eût été informé.

» J'aurais encore bien des particularités à vous donner, Monsieur ; mais s'il faut remplir ses pages quand on écrit de loin, me voilà déjà d'une longueur honnête. Sans le *fog* qui m'empêche de sortir, il n'est pas sûr que j'eusse eu la patience de

vous donner toute cette relation. Vous me la paierez devant Dieu, n'est-ce pas? vous qu'il écoute parce qu'il vous aime. Songez donc tous les soirs à joindre, à vos prières, l'exilé qui se dit votre bien attaché et dévoué serviteur,

» CHARVOZ. »

J'avais déjà reçu ce témoignage de cet ecclésiastique quand un membre de l'honorable famille Bérard, du Mans, m'informa qu'il avait été à Bayeux, tout exprès, pour poser au prélat cette question : Monseigneur, cette pièce sur laquelle on nous taxe d'hérétiques, est-elle un bref, oui ou non? — *Non*, répondit l'Evêque; *c'est une lettre particulière pour ma gouverne personnelle.* — Sommes-nous obligés en conscience d'y adhérer? — *Nullement*, répondit encore le prélat en présence de trois ecclésiastiques.

Maintenant n'insistons plus sur cette lettre dont on a tant abusé; il n'y aurait à

faire que des réflexions pénibles. Dieu sait à qui en demander compte, et le jour de le faire n'est pas loin. Rejoignons notre prisonnier.

V.

Voilà le saint prophète sur la route de Rennes, les menottes aux mains, accompagné de deux gendarmes qui le traitent avec autant d'humanité qu'il leur est permis : c'est un témoignage que le captif se plaît à leur rendre. Les portes de la prison centrale s'ouvrent. Il joint, comme les autres, un numéro à son nom, revêt l'habit de criminel et va prendre place parmi six cents malheureux. Qui est-il ? qu'a-t-il fait ? se demandent-ils à la première récréation. Personne ne le sait encore. Ils supposent qu'il a été comme l'un d'eux ; mais plus tard ils le jugeront sur sa conduite et nous en entendrons s'écrier : « *S'il y avait au ciel un Dieu juste, seriez-vous parmi nous ?* » Et ce blasphème deviendra pour Pierre-Michel l'occasion des plus utiles leçons sur la sagesse et la bonté de la Pro-

vidence dans la distribution des croix de ce monde.

Le jour même de son entrée dans la prison centrale de Rennes, arrivèrent aussi dix-sept forçats venant du bagne de Brest. Ne croyez pas que ce fut un supplice pour lui de se voir en la société de ce que nous appelons dans notre orgueil peut-être le rebut de la société : ces malheureux n'éveillaient en lui qu'une profonde compassion. Considérant les choses de l'œil de Dieu, il ne voyait en eux que des victimes des mœurs publiques qui font toujours les mœurs individuelles ; et comme Dieu, c'est à cette société même qu'il demandait compte de leur dégradation.

Mettons encore sous les yeux du lecteur les hautes considérations que le sujet lui inspire.

« . . . .

» Oh ! que de douleurs dans ce cercueil de glace ! Vie de mort que la vie de prison;

agonie de toutes les heures ; angoisse et marasme de tous les instants ! Les corps, en s'y dégradant par un éthiquisme dévorant, trompent encore l'œil philanthropique qui se rassure devant des restes d'animations que l'âme énergique nous conserve jusqu'à ce qu'elle se décompose elle-même : mais l'intelligence, cette sainte et divine puissance qui est tout l'homme, hélas ! elle succombe, malgré toutes les luttes qu'elle essaye pour échapper à l'effrayant cancer qui le dévore.

» On est surpris dans le monde de voir les prisons se remplir d'êtres qui disent y avoir tant souffert. Oh ! je ne m'en étonne pas, moi ; qu'est-ce que cet être abruti et dégradé dont la chaîne vient de se rompre ? n'est-ce pas sans exagération le crime d'un seul jet qui s'élance sur la société et qui y roule antipathiquement sans retenue et sans honte ? Cette intelligence appauvrie, cette âme presque décomposée

aura-t-elle les nobles goûts et la sainte délicatesse qui sont plus fort pour elle que la puissance des lois? Non, elle n'a vécu que d'abaissement, que de honte ; elle est ivre de ses breuvages impurs ; son front pâle et terreux n'a plus le droit de rougir. S'il s'échauffe, si quelques reflets passagers le marbrent encore quelquefois, ce ne sont plus que les feux blafards des passions infernales ! Il semble que la vie du prisonnier, quel qu'il soit, n'est plus qu'une vie d'anathème ! semblable au papillon qui, sortant de sa métamorphose, voltige comme étourdi jusqu'à chercher la mort dans une incandescente lumière ; le prisonnier, d'homme qu'il était encore en entrant parmi les dégoûtantes populations des geôles, semble, après l'étiolement de son intelligence, n'être plus qu'un être sans nom, courrant jusqu'à ce qu'il rencontre la chaîne du bagne ou la funeste hécatombe où trône le bourreau.

» Nous avons du pain ; certes, nos vivres seraient enviés d'un grand nombre d'ouvriers probes et laborieux que des causes malheureuses réduisent souvent à la misère; mais Jésus-Christ a dit : l'homme ne vit pas seulement de pain. La philanthropie a mis son application à assainir les prisons ; elle s'est intéressée généreusement au bien-être corporel ; mais elle n'a encore presque rien fait de tout ce qu'elle pourrait faire en faveur de l'intelligence.

» Hélas ! je le sais, parmi tous nos faiseurs, pas un n'a écrit avec cette force et cette vérité que connaît seul le prisonnier astreint à la vie roulante de l'atelier : pas un n'a pu avoir la patience d'étudier la destruction journalière de l'intelligence du prisonnier ! Qui peut parler savamment et le langage qui convient à toutes ces douleurs qu'elle éprouve avant de succomber ? Oh ! je l'espère, quelques jours

encore et de nobles penseurs, des hommes qui connaissent la défection du cœur humain, qui pleurent sur ses erreurs et gémissent sur ses crimes, viendront en aide à celui qui leur soumettera ses réflexions sur la nécessité d'une philanthropie intellectuelle dans l'administration des prisons. Le mal qui leur sera exposé les portera à la recherche du remède.

» Heureux espoir ! douce consolation ! les souffrances de la prison n'auront pas toujours été des fruits d'imprécations et de blasphème ; elles auront servi à l'élévation d'une âme toute chrétienne ; et si la liberté se tient toujours cachée sans nous laisser même un seul sourire d'espérance, Dieu, tôt ou tard, saura bénir nos larmes; nos bonnes actions seront notre récompense ; et, fiers d'appartenir à l'Evangile de Jésus-Christ, nous serons de ceux qui recueilleront dans la joie le fruit muri à la chaleur de nos larmes..... »

Pourquoi de telles leçons ne peuvent-elles aller sous les yeux des hommes qui jugent les autres au nom de l'Etat, et qui coupables de tous les crimes de l'ordre spirituel se posent en juges innocents devant des coupables de l'ordre matériel bien inférieur ? Que deviendraient nos tribunaux s'il fallait être sans péché pour jeter la première pierre ?

Avec de telles pensées, Pierre-Michel ne pouvait plus être parmi ces infortunés un détenu comme un autre ; c'est une sorte d'apostolat et d'apostolat fructueux qu'il remplissait ; et Dieu permit que les directeurs lui en donnassent la possibilité par les emplois auxquels ils l'appliquèrent. Ainsi Pierre-Michel fut-il chargé de la lecture pendant le modeste repas de ces victimes, du soin de décorer la chapelle, et pendant un temps considérable on lui donna la direction de l'infirmerie.

Comme lecteur, il sut faire un choix de livres propres à instruire, intéresser et édifier tout à la fois. Demandez aux six cents habitants de cette maison de pénitence, directeurs, gardiens et détenus, vous diront, comme je l'ai entendu moi-même, que dans la France entière il n'existe personne qui possède à ce degré le talent de lire avec ce charme qui captive. Il faut bien que ce soit une faveur spéciale que Dieu lui ait faite, car ses amis ne l'avaient jamais trouvé remarquable en ce point. Mais à Rennes aussi il était le seul qui sut faire dire à des livres mille choses qu'ils ne contenaient pas ; c'est à dire que quand un passage de l'auteur en fournissait l'occasion, le lecteur inspiré lui prêtait des traits, des réflexions, des sentences, des tableaux de mœurs, de longs discours qu'il débitait, sans changer le ton de la lecture et sans que les auditeurs enchantés soupçonnassent la sainte

ruse dont lui seul était capable. Il s'en trouvait cependant qui, ayant autrefois lu ces mêmes ouvrages, étaient surpris de les trouver si beaux, si riches, aux mains du saint prisonnier, quand ils leur avaient paru si froids et si pauvres lorqu'ils les avaient lus eux-mêmes. Que d'écrivains lui doivent de leur avoir prêté une élévation et des choses qu'ils n'ont jamais pensé, et un esprit qu'il n'ont jamais eu ! Je suis de ce nombre, je le confesse ingénument.

Dans un long entretien que j'eus le bonheur d'avoir avec lui, il y a peu de mois, en présence de plusieurs gardiens parmi lesquels l'estime dont il est environné le fait apparaître *plus gardien que gardé*, je fus frappé d'admiration en voyant combien, tout en conservant le langage et les manières du chrétien parfait, il savait accommoder son esprit au lieu et aux personnes parmi lesquelles il est forcé de vivre, de manière à adoucir,

par une sainte gaîté, le fardeau de cette vie de captivité et de privation de toute sorte. « Vous paraissez vous bien porter? lui dis-je. — Pas mal, me dit-il. Nous sommes ici plus heureux que vous ne croyez sous la conduite de ces *anges-gardiens* de M. le directeur. Nous avons quelquefois bonne compagnie; il nous en vient de tous les rangs; chaque classe de la société nous envoie ses représentants, excepté les cours: mais ne désespérons pas: parmi les potentats que nos temps voient monter et descendre, le ciel nous enverra peut-être un roi; que savons-nous? — Etes-vous toujours lecteur? — Toujours; c'est pour cela sans doute que les tribunaux m'ont envoyé ici: c'est la meilleure raison que je leur connaisse. Encore deux ans de lecture, puis je donnerai démission de ma chaire. Si pourtant, pour passer ce bonheur à un autre, il arrivait ordre de me laisser le soin de mon logement, je

retournerais volontiers un peu plus tôt à mon cher Tilly. »

Vit-on jamais une résignation plus gaie, captif plus aimable, une croix mieux portée? « Dieu me veut ici, ajoutait-il ; je dois m'y tenir de bonne grâce pour honorer sa sainte volonté. N'est-ce pas, messieurs, s'adressant aux gardiens, que, quand vous mettez quelqu'un au cachot, vous n'aimez pas qu'il se venge sur les portes? »

L'office de soigner la chapelle lui plaisait beaucoup. Une chapelle de prison est souvent aussi froide que le reste, et Dieu, qui y réside dans son Saint Sacrement, n'y ressemble pas mal à un captif. Une messe basse, le dimanche, où viennent par contrainte des gens bien plus esclaves qu'ils ne pensent ; un autel pauvre d'ornements autant que d'adorateurs ; quelquefois un aumônier qui se sauve le plus vite qu'il peut : tout y respire la prison ; il n'y a que Jésus-Christ qui ait la patience d'y rester

toujours volontairement. Oh ! c'est là que se plaisait notre saint prisonnier ; qu'il était heureux d'avoir ainsi quelquefois l'occasion de pouvoir seul épancher son cœur en présence du Saint des Saints ! « Puis-je me plaindre, s'écriait-il, moi pécheur, de la condition que vos ennemis m'ont faite quand la vôtre, à vous, roi du ciel et de la terre, est plus triste encore dans l'abandon où vous demeurez dans cet asile froid et sans adorateurs ? »

La chapelle, cependant, changea un peu de face. En sa considération, des dons arrivèrent de divers côtés : des fleurs, des ornements qu'il savait disposer avec ce goût que la véritable piété enseigne, ce qui faisait dire aux détenus : « *Donnez-nous l'adresse de vos juges, que nous les remerciions de vous avoir envoyé parmi nous.* »

Mais c'est en qualité d'infirmier qu'il a pu rendre des services autrement appréciables. Là il avait liberté de parler, et en

soignant les plaies corporelles avec toute la dextérité et le dévouement d'une sœur de charité, il savait descendre dans les plaies plus dangereuses de l'âme. Il en est bon nombre qui peuvent bénir Dieu d'être allé mourir sous sa garde, et pour qui la prison est devenue par lui la porte du ciel. Combien même se faisaient malades pour avoir le bonheur de jouir de quelque entretien avec le saint infirmier ! En douterait-on aux paroles suivantes que nos lec-lecteurs nous sauront gré de leur citer encore?

« . . . .

» J'ai besoin de votre piété, j'ai besoin de votre dévouement ; les soins que vous donnez à ceux qui souffrent sont si purs de désintéressement, que je les envie pour être auprès de mes chers malades, ce que vous êtes auprès des vôtres.

» Oh ! quelle différence, mon Dieu ! ici, le crime dans tout son opprobre, l'in-

famie dans toute sa perversité, la souffrance dans toute son horreur, le murmure comme aux noirs abîmes, la malédiction sur le lit de l'angoisse, le blasphème dans un délire qu'éteint seulement la fièvre, l'effronterie du vice et rarement le remords. Ici on appelle Dieu quand toutes les forces s'élèvent contre celui à qui Dieu les avait données pour être un sujet de louange et d'action de grâce! Quand l'homme est étranglé par la fureur de ses passions, il se décide à les croire mauvaises; quand il ne peut plus pécher, il appelle la miséricorde de Dieu. J'ai vu des morts édifiantes, mais j'en ai vu de suspectes et d'effrayantes. J'ai vu des hommes se donner à Dieu, mais, hélas! combien en ai-je vu ne pas savoir à qui ils se donnaient!

» Oh! ma sœur, qu'il y a de larmes à répandre dans ce gouffre de la vengeance humaine! que de bien la religion aposto-

lique y pourrait faire, et que de mal y fait une sorte d'indifférence, une froide apathie qu'on dit être la vie de la religion ! Croiriez-vous qu'il faut être mourant pour que l'aumônier puisse vous parler avec liberté entière ! Et quel effet produit sur le malade non préparé les premières paroles de cet homme dont la présence est comme une sentence de mort !

» Oh ! s'il est des douleurs, s'il est des dégoûts, s'il est de vraies angoisses, sœur, elles se trouvent en grand nombre dans les infirmeries des maisons centrales où les infirmiers sont des détenus. Ces bouges putrides sont dépourvus de pitié, de consolation fraternelle ; la charité y est étrangère ; il semble que ce lieu est l'image d'un lieu terrible ; le nom du *Dante* y est rappelé sans cesse, tant on croit l'y reconnaître écrit dans toutes les scènes où son âme poétique nous peint l'enfer ! Jamais, dans ce lieu, la parole amie ne frappe

l'oreille du malheureux qui y gît : la compassion y devient stoïque ; la sympathie s'y détruit avec l'air méphitique qu'on y respire ; on y crie, on y pleure, mais de rage et de colère ! L'homme est tout ébahi quand vous lui parlez de Dieu. Pourtant la miséricorde fait des efforts inouïs pour pénétrer au milieu de ce triste réceptacle : elle crie, elle appelle ces âmes depuis si longtemps sourdes à sa voix ; elle se transforme de mille manières pour toucher ces cœurs que la haine et le châtiment dessèchent !

» Depuis dix-huit mois que Dieu m'a envoyé parmi ces hideuses misères, je puis dire quatre d'entre eux sont au ciel...... j'en ai trois encore déjà préparés à la mort par la réception auguste du Rédempteur ; mais, ma digne amie, que votre frère est faible ! que de dégoûts viennent assaillir sa peccable nature ! Parfois le cœur semble se refuser à certaines opérations que d'au-

tres feraient sans s'en apercevoir. Oh ! j'ai donc bien besoin d'aide, et vous consentez à être près de moi par volonté et par affection ; vous prenez rendez-vous dans le cœur du plus tendre, du plus charitable ami, pour aider le cœur de votre malheureux frère à immoler plus parfaitement le sien. »

Une conversion surtout remarquable à citer, c'est celle de M. Duclos, neveu de Mgr Affre, archevêque de Paris. Oui, Mgr Affre, qui se fait aussi le persécuteur de Pierre-Michel dans les croyants aux Révélations, Mgr Affre doit à ce saint prisonnier la mort sainte de son neveu, M. Duclos, et la conversion de la femme et de la fille de celui-ci, car la conversion si peu attendue du père et mari exposée par lui-même à sa femme et à sa fille, produisit en elles tout le changement de vie que le prélat leur oncle connaît bien.

M. Duclos était dans le haut commerce ; homme de capacité, il se lançait dans de grandes spéculations dont les résultats, tantôt heureux, tantôt malheureux, ont fini par une banqueroute que le tribunal a caractérisée frauduleuse. Voilà M. Duclos à la prison centrale de Rennes, commensal de notre saint prisonnier. Malade, il va à l'infirmerie. Il dut à Pierre-Michel les soins les plus attentifs durant la longue maladie dont il mourut. M. Duclos était érudit, et de cette érudition voltairienne dont sont si fiers tous nos grands hommes du jour. Aux réflexions chrétiennes de l'infirmier, dont les soins charitables le touchaient, il répondait par les maximes philosophiques dont son esprit était plein. *Il était la victime de la fatalité*, *du sort*, *de la fortune aveugle, seules divinités*, disait-il, *qui menacent le monde. Quant à la providence du Dieu des chrétiens, il fallait la laisser aux esprits vulgaires*. Pierre-Michel

ne fit pas le savant avec lui. Il discutait peu ; mais il avait de ces réponses courtes, justes, frappantes qui déroutent les théories ; il ruinait avec un mot tout un système ; et le savant s'étonnait de se trouver sans réplique. Après avoir ainsi, et par des lectures choisies, dissipé un peu les nuages de l'esprit, Pierre-Michel put réveiller l'âme et parler au cœur. Une fête de Marie se présente. « Les rois de la terre font des grâces à pareil jour, lui dit-il dans une ardente prière; et la reine du ciel me refusera-t-elle la grâce du captif que Satan enchaîne? » Il fut exaucé. M. Duclos se vit comme dans un nouveau jour ; sa confiance en sa philosophie disparaît. Déjà il maudit les lucifers de la science humaine ; il sent qu'il se passe dans son cœur une transformation ; sa vie passée lui apparaît sous des couleurs toutes différentes. Ses yeux retrouvent des larmes ; la prière commence à lui faire goûter un sen-

timent de bonheur qu'il ne connaissait pas. Bientôt il mande près de lui l'aumônier : la conversion fut totale. Il passa à bénir Dieu de ses souffrances les jours de délai que la mort lui laissa , et c'est alors qu'il écrivit à sa femme et à sa fille, qu'il avait façonnées à ses doctrines, cette lettre qui en fit deux pénitentes. En ceci, comme en tout ce que nous avons rapporté, je cite les noms et les lieux, afin que, s'il plaisait à quelqu'un de vérifier, il demeurât bien convaincu que je ne hasarde pas un mot qui ne soit de la plus rigoureuse vérité.

Cette conversion, plus qu'une autre, a frappé tout le monde dans cette maison. Que Pierre-Michel eût de l'influence sur des ouvriers malades, on s'en étonnait moins ; mais M. Duclos était connu pour un esprit fort et érudit; on ne s'expliquait pas un tel changement. Les directeurs observaient tout sans s'exprimer ; mais l'aumônier, en lisant à la chapelle les grâces de conver-

sion rapportées par les annales de l'archiconfrérie du saint Cœur de Marie, de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, ne put s'empêcher de dire en deux circonstances : « Il se passe ici parmi vous, dans cette maison, des miracles de conversion qui mériteraient bien de prendre place dans ces annales. Que ceux dont les prières ont été si efficaces continuent à demander. » Ainsi dites, en général, ces paroles laissaient sans atteinte la modestie de Pierre-Michel, et le silence ordonné dans la prison le délivrait de toute question importune. Cependant personne n'ignorait à qui ces grâces étaient dues. J'ai un aveu à vous faire, disait au directeur un détenu nommé Villard : l'an passé j'ai fait porter mon nom sur la liste des communiants à Pâques; c'était de l'hypocrisie, je voulais paraître mériter ma grâce, et, en attendant, obtenir dans la maison un emploi moins pénible ; mais je pense bien différemment depuis que nous

avons parmi nous M. Vintras. Il m'a donné la foi, et je suis aujourd'hui chrétien dans toute la sincérité de mon âme. »

Un soldat vendéen de la campagne de 1832, sous la duchesse de Berry, disait aussi : « Mon sort me faisait douter de la providence ; il me semblait qu'un Dieu juste n'aurait jamais permis que je vinse mourir sous l'habit du forçat ; mais notre saint camarade, M. Vintras, a bien réformé mes faux raisonnements. S'il trouve Dieu juste à son égard, qui de nous pourrait l'accuser ? » Mais citons la notice que j'en trouve dans une lettre de Pierre-Michel :

« Dernièrement, un pauvre jeune homme, condamné pour les affaires de la Vendée en 1833 ou 34, après s'être caché durant six ans, effrayé par la pensée de la prison ; erré de campagne en campagne, de bois en bois, de forèt en forèt ; après avoir souffert la faim et la

soif, moins sinistres pour lui que le chapeau du bon gendarme, fut atteint il y a quatre ans et conduit ici, où il devait purger un jugement par contumace, que ses moyens et son état d'orphelin l'empêchaient de faire réviser. Abimé de fraîcheurs, soumis sans ménagement au destructif régime actuel, les scrofules l'ont miné : il est mort il y a quelques jours.

» Quoique n'étant plus à l'infirmerie, j'ai conservé le droit de dresser l'autel sur lequel on dépose le divin viatique des malades ; j'étais devant le lit du pauvre malheureux où je parais ma table de nos pieuses offrandes : — Mon bon ami, me dit ce jeune moribond, croyez-vous que Dieu soit juste, qu'il prenne le parti de ceux qu'on opprime ? — Oh ! oui, lui dis-je, Dieu est la seule et vraie justice, mais souvent il la noie cette souveraine justice dans l'incommensurable océan de son amour ! — Oh ! dites-moi que vous

croyez ce que vous me dites ! ajouta-t-il. — Pourquoi ? lui dis-je. — Parce que, reprit-il, il me semblait que vous ne devriez par être ici ! En quelques mots je lui expliquai combien il y avait d'amour en Dieu dans les épreuves auxquelles il nous soumettait. Puis il m'a dit encore : — Sans vous, comment le bon Dieu serait-il reçu ici, car tout cela, ce charmant autel, ces belles fleurs qui semblent déjà me dire tout ce qu'il y a de beau dans le royaume de Celui à qui elles sont offertes, c'est vous qui nous procurez cette consolation ; c'est ainsi que votre charité nous entoure quand le monde et la vie veulent nous quitter. Je m'approchai de son lit, car le gardien venait de s'absenter ; je lui dis vos noms ; il me serra la main en me disant : — Si je vais avec le bon Dieu, votre nom et ceux que vous me confiez y viendront avec moi. Puis il me fixa. Hélas ! je n'ai

pu être maître de mes larmes. — Vous pleurez, me dit-il ; j'en ai vu mourir ici cinquante ; jamais une larme n'est tombée sur leur lit. Oh ! merci ; il y a dans vos pleurs ceux de ma pauvre mère, de mon père tué parmi les Chouans en combattant pour son Roi. Je ne vais pas mourir en forçat ; un ami, un frère a pleuré à mon chevet ! Son émotion fut très forte ; le sang lui porta à la tête ; sa main me serrait avec force ; il ne parlait plus ; ses yeux étaient fixes. Le gardien parut : — Allons, partez, me dit-il ; c'est un homme de moins; votre tour viendra!.. Oh ! Pardon, mon Dieu, car je devins rouge. J'allais répondre ; le son de la sonnette se fit entendre ; le consolateur traversait silencieusement les honteuses cours de ce cloaque. Il venait pour un enfant qui l'avait souvent oublié, rebuté même; il venait montrer à ce dur gardien jusqu'où pouvait aller son amour et sa

miséricorde. Je frappai ma poitrine, et je descendis pour me trouver au passage du roi des rois, escorté d'un prêtre et d'un forcat ! ! ! Oh ! que devient l'orgueil devant tant de grandeur s'anéantissant elle-même ! »

Mais l'estime que se conciliait Pierre-Michel, l'opinion de sainteté que tous en avaient ne fesaient pas le compte de tout le monde. Ce n'est pas là ce qu'il fallait à ceux qui poursuivaient en lui l'organe des manifestations divines. Je rougis de le dire, c'est encore un prêtre qui vient le diffamer dans la chapelle de cette prison ! Oui, les scènes scandaleuses de la prison de Caen vont se renouveler dans celle de Rennes. C'est encore de Bayeux que vient ce prêtre, et c'est un commensal de l'Evêque de ce diocèse, ancien chef de douane, marié et devenu prêtre après la mort de sa femme. Je livre son nom au tribunal des hommes, en attendant celui de Dieu :

il se nomme Dubuisson. Qu'il lise ici la la peinture de son œuvre, et qu'il en démente un *iota*, s'il ose.

« . . . .

» O Tilly, quand te reverrai-je, asile si pieux, domaine si paisible ! hélas ! une mer furieuse s'élève sans cesse entre nous, et ses vagues haineuses insultant à mon exil, me font un crime de ma douleur, de mes désirs ! Les aquilons viennent jusque dans ma retraite ; ils prononcent ton nom saint et vénéré, mais seulement pour que ce nom rouvre toutes mes blessures, pour qu'il arrive jusqu'à mon cœur, et que, semblable à l'épée du désespoir, son souvenir brise ma dernière espérance de te revoir.

» La voix tonnante de la calomnie n'a pas trouvé à assouvir ses fureurs en m'arrachant à tes bords chéris ! Non, c'était trop peu pour elle d'avoir conduit, sur une famille paisible, la foudre impitoyable de la

loi ; c'était trop peu pour ses capricieuses vengeances d'arracher l'époux à la plus digne épouse, le père le plus aimant à l'enfant le plus tendrement aimé ; c'était trop peu pour *ces hautes bassesses* de faire peser sur ma tête ce torturant pressoir inventé seulement pour châtier le crime ; c'était trop peu de vingt-six mois de souffrances et d'angoisses pour satisfaire d'hypocrites grandeurs et de mensongers dévouements ! Haine cruelle, née au sein des abîmes qu'habite l'ange de la mort ; fille des enfers, orgueilleuse tigresse, si tes fureurs égalent la férocité de l'animal auquel tu te compares, fais-toi donc un crime de ne pas connaître sa générosité ! Après avoir rejeté loin de toi le cadavre qui ne saignait plus, ne retourne pas en arrière pour le seul plaisir de le traîner dans la fange et de l'exposer ensuite sur la route publique pour être à tous un objet de dégoût et d'horreur ! Oh ! non, broie-le

entre tes dents aiguisées par la rage ; repais-toi de ses membres palpitants; mais, grâce, oui, grâce, si tu n'as droit qu'à sa mort! arrête, si tu n'as faim que de sa vie! passer outre te serait un grand crime.

» O mon Tilly ; pardon si mon âme confie à tes échos les cris que lui arrachent de nouvelles souffrances, de nouvelles et subites douleurs !

» Oui, un prêtre, un presque vieillard, un ami de notre Pontife bayeusain, un prêtre, chanoine de Bayeux, est venu hier repaître son cœur apostolique des plus grandes infortunes qu'il soit possible de voir ; mais, grand Dieu ! il ne devait pas coucher sur nos lits, manger à notre table, s'asseoir au milieu du mortel silence qui n'a pour nous ni ses fêtes, ni ses dimanches ; pour lui il n'y avait qu'attente d'un bon diner, peut-être des félicitations pour la mission qu'il venait remplir ! qu'il soit béni !

» S'il était anglais, je pourrais croire qu'il est parent du bourreau de Marie Stuart : français, il est digne d'appartenir aux descendants de Favier, camérier du seigneur Cauchon, évêque de Bauvais. Le premier déchira le noble cou d'une belle et pieuse reine ; il tremblait sans doute en frappant de la hache régicide la tête royale de Marie ; il était ivre peut-être !.........

» Le second n'avait pas l'ordre national, ni l'ordre souverain pour tenailler le sein virginal de Jeanne d'Arc ; non, mais l'évêque avait une ambition secrète à satisfaire, une haine que l'orgueil rendait inexorable et féroce. Le camérier était l'ami, le commensal du dignitaire ! Qui sait l'intérêt que lui promettait celui qui, dans l'obscurité de la nuit, avait eu l'adresse de pénétrer jusqu'au cachot de sa victime ? Qui sait, sous cette hypocrisie sacerdotale, quelles espérances fanatisaient le maître et le valet ? L'Evêque, sans

honte du ministère qu'il souillait, forçait de mentir, au nom de Dieu, la vierge qu'il condamnait à deux sortes de martyre : le camérier obéissait à l'enfer au nom saint de Dieu en brûlant vive la chair pure et délicate de l'héroïque chrétienne.

» O mon Dieu, serez vous caché toujours? Permettrez-vous le doute à ceux qui vous aiment? Riront-ils de ces paroles par lesquels votre Prophète ranime l'espérance de l'opprimé? Est-ce en vain que l'Ecriture dit aux puissants hypocrites : *Ipse vos arguet, quoniam in abscondito faciem ejus accipitis. Statim ut se commoverit, turbabit vos et terror ejus irruet super vos.*

» Insensé que je suis! où m'emporte ma faiblesse? Oserai-je demander, à celui de qui j'implore la miséricorde, le châtiment pour des frères plus malheureux que moi, peut-être? Oh! Tilly, entends ma plainte, non pour la redire, mais pour

crier vers le ciel grâce ! pitié pour nos ennemis !

» Et toi, chère amie, offre de nouveau le calice d'amertume dans lequel tu bois depuis si longtemps ; offre-le pour notre Evêque, pour ce prêtre dont je vous tais le nom, pour celui qui est venu nous dire qu'il *voit l'Evêque de Bayeux tous les jours, qu'il connaît les escrocs de Tilly-sur-Seulles, les excommuniés que la justice religieuse n'a pu condamner elle-même, mais qu'elle a trouvé moyen de faire condamner ! ! ! misérables qui ont voulu le séduire...* et mille autres gentillesses de ce genre, allant jusqu'à dire à nos infortunés compagnons : méprisez souverainement ces vils escrocs qui *ont un langage pur* et *un cœur corrompu !* Notre aumônier a été vivement peiné de cette vengeance ; son cœur charitable en a été vivement blessé ; l'indignation a été générale ; et ce que tu ne croirais pas, c'est que ce prêtre est

arrivé sans recommandation, sans invitation ; il est monté à l'autel pour insulter tout le monde, sans que notre aumônier s'en doutât.

» Si la religion chrétienne n'avait que de tels prédicateurs elle serait certes bien près de sa ruine ; mais heureusement toutes les âmes haineuses et vindicatives sont les voix du désordre, et la religion, qui est sainte, les méprise et les condamne. Il est vrai que parfois il est des lâchetés que l'œil le plus chrétien ne doit regarder qu'avec mépris. Il est un certain commerce dont les commis voyageurs doivent porter toute la honte, sans que ceux qui entendent leur exposé aient à payer par autre monnaie que par celle d'une sanglante pitié. Il est des êtres qu'on ne doit voir que comme capables de souiller toujours toute condition et tout caractère. Je crois que cette classe s'efface dans ses bassesses, et qu'il ne reste à l'esprit qui l'a

connue que le souvenir de la fange où elle s'ensevelit. »

Que penser d'un procédé aussi révoltant? Les annales des prisons offrent-elles l'exemple, je ne dis pas d'un innocent, mais d'un grand coupable, qu'on ait ainsi poursuivi sans relache dans son cachot? qu'on soit allé diffamer devant ses compagnons d'infortune pour doubler son supplice? Fit-on jamais tant d'efforts pour pousser l'entourage d'un prisonnier à lui cracher au visage, à épouser contre lui les sentiments de haine de ses ennemis? Que dans la prison de Caen, où cet homme a passé dix-huit mois, et dans celle de Rennes, où il est depuis juillet 1843, des prètres se soient appliqués, avec un zèle colérique, à le faire prendre pour un scélérat, pour un vil hypocrite, n'est-ce pas un fait tout nouveau, un fait unique, sans exemple, un fait incroyable? Où s'en trouve l'explication? qui a donné à ces prêtres

une pareille mission? pourquoi? à quelle fin? dans quel affreux intérêt? Je le sais, car *le ciel l'a dit ;* je le sais, car j'ai lu ces tableaux tracés avant leur réalisation; je le sais, j'ai lu aussi la sentence toute écrite des coupables. Le dirai-je? non, le jour n'est pas venu, et Dieu ne m'a pas chargé de dévoiler ce que sa patience laisse encore dans l'ombre. Mais pour qui a lu attentivement cette histoire que reste-il à savoir? Il a dû tout comprendre, s'il a lu sans passion et le cœur dégagé de tout parti préconçu. Quand les faits parlent si hautement par eux-mêmes, il n'y a que les sourds volontaires qui n'entendent pas, et à ceux-là on ne leur doit rien. Dieu n'a promis sa lumière *qu'aux hommes de bonne volonté.*

Ce n'est pas tout encore: il est une autre indignité que je livre au jugement de tous ceux qui, dans l'Eglise enseignante, se connaissent un peu en théologie. Pierre-

Michel est-il excommunié? La circulaire de l'évèque de Bayeux, qu'on a lue et si solidement réfutée ; la lettre du Saint Père que nous avons rapportée, que le Saint Père et l'évêque de Bayeux déclarent de concert sans caractère de jugement et n'imposant nulle obligation de conscience; ces deux pièces, les seules qu'on puisse invoquer, placent-elles Pierre-Michel hors de l'Eglise, hors de la communion des saints, hors de la participation aux sacrements de l'Eglise ? Voilà la question que je pose à tous ceux qui ont quelque notion de l'esprit des canons de l'Eglise. Visiblement, non, personne ne le dira, personne sans exception, même parmi les absurdes.

Cependant, à Rennes comme à Caen, les aumôniers ont toujours refusé d'entendre en confession le saint dont on lit ici l'histoire ; je ne dis pas qu'ils ont refusé de l'absoudre et de l'admettre au sacrement de l'Eucharistie : c'est un point laissé au

jugement du confesseur et dont personne ne lui peut demander compte ; je dis qu'ils ont toujours et tous refusé de l'entendre en confession. Ils déclarent qu'ils ont consulté leurs supérieurs dépositaires des pouvoirs ecclésiastiques, et qu'ils en ont reçu défense formelle. — Messieurs les théologiens , prononcez et dites-nous si cette défense est canonique, ou si elle ne tient pas manifestement au besoin qu'on croit avoir de présenter au public, comme un hérétique, un excommunié, l'homme qui sert d'organe à des révélations si contraires aux intérêts, aux pensées et aux vues des partis politiques qui se disputent le monde, en attendant que le ciel les confondent tous dans une commune déception?

Ne croyez pas cependant que le saint prisonnier ait été laissé dans cette privation du pain spirituel que le ministre de la chapelle lui refusait ; Dieu se charge de ceux qui sont repoussés des hommes parce

qu'ils sont à lui, sa puissance et sa bonté savent suppléer ses ministres infidèles. Il a des serviteurs autour de son trône. Ceci est mystérieux sans doute ; il le faut. Que de prodiges qu'il n'est pas temps encore de divulguer ! Que ceux du reste qui seraient dignes de les connaître aujourd'hui relisent ce que Dieu a fait pour un saint Stanislas de Koska dans une circonstance ou aucun prêtre catholique ne pouvait pénétrer jusqu'à lui, ou ce qu'il fit pour plusieurs autres, et ils pourront soupçonner en quoi consiste le mystère que nous sommes forcés de laisser subsister.

Il est un mystère d'une nature bien différente que nous voudrions bien pénétrer pour livrer au grand jour l'iniquité secrète qu'il renferme : serait-il vrai qu'impuissantes à fermer cette bouche prophétique par la prison, les sentences et la calomnie, on eût cherché à se donner victoire par un autre moyen? N'ayant pas de

données positives, nous livrons au lecteur ce fait tel que l'écrit le Prophète lui-même :

« Le jour où j'ai reçu votre lettre, j'ai reçu la visite d'un jeune ecclésiastique qui voulait nous prouver que nous étions saint-simoniens. Deux jours avant je recevais une lettre de ma pauvre femme qui me reprochait bien amèrement sa détresse ; elle disait comme le jeune prètre : « Les saint-simoniens sont moins rebelles que vous ! » Cette lettre m'a fait bien mal, et pourtant il m'a semblé, en reportant mes regards vers Dieu, que c'était le fond du calice. J'ai pleuré, et du fond de mon cœur je me suis écrié : Oui, pour vous, mon Dieu, tous mes sacrifices ! Oh ! pauvre femme, c'est elle que mes ennemis vont regarder comme le levier le plus puissant à m'abattre. Les lâches ! que ne viennent-ils à moi sans faire passer leurs armes par le cœur de ma femme? Ont-ils déjà peur du jour de ma sortie ? Qu'ils viennent

m'attaquer par les bouches que j'aime! Ce jeune envoyé me disait presque à toute phrase : « Songez à votre femme ; songez à votre enfant ; si vous voulez, il est des amis devoués qui viendront à leur aide, et vous, *en vous rendant*, vous trouveriez un sort heureux. Les yeux fixés sur moi, il eut l'impudence de me dire : « Abjurez ; je vous jure au nom de Dieu que, sous un mois, vous avez votre grâce ; et pour cacher votre nom qui malheureusement a fait trop de bruit, on vous donnera un emploi en Suisse ; on prendra votre fils dans une des meilleures maisons d'éducation religieuse ; on lui facilitera le chemin de la prêtrise ; vous prendrez un autre nom ; et vous vous ferez par là un foule d'amis et d'admirateurs. » — Je demandai à ce prêtre si c'était la charité qui le poussait ainsi jusqu'à l'insulte ; si ma douloureuse captivité ne lui inspirait aucun égard ; s'il se croyait légitimement permis de ve-

nir me jeter l'injure, et s'il ne se sentait pas rougir de me faire des propositions aussi impies et aussi odieuses ! Il me quitta, me demandant pardon de tout *ce qu'il avait eu ordre de me dire ;* car, ajouta-t-il, *la curiosité n'est pour rien dans ma visite ; j'accomplis un devoir dont mes supérieurs m'ont chargé.*

» Quoi ! mon Dieu, c'est ainsi que l'on ose attaquer votre œuvre ! Démons, elle est donc bien puissante cette œuvre qu'elle vous fait tant de peur ! Elle vous sera donc bien funeste, que vous employez tant de fourberies pour séduire ceux qui l'a bénissent et qui l'a croient ! »

VI.

Quel sera enfin le dénouement de ce drame où l'on voit en scène, d'une part, un simple ouvrier pieux, estimé de tous ceux qui l'approchent; et, de l'autre, toute la puissance ecclésiastique, civile et magistrale, qui l'écrase? D'un côté des révélations prophétiques d'une perfection désespérante, des faits surnaturels de toute évidence, des miracles du premier ordre, tel que le sang coulant d'un grand nombre d'hosties; et, de l'autre, des dénégations hardies, un dédain superbe et des menées sourdes pour se donner victoire devant l'opinion publique? D'un côté des sentences ecclésiastiques, mais louches, cauteleuses, ne nommant rien par leur nom, ni les personnes, ni les lieux, comme pour se ménager au besoin une porte de sortie; et, de l'autre, des centaines de témoins les plus

estimés dans leurs localités, affirmant devant Dieu et devant leur conscience les faits qu'ils ont vus, se confessant avec foi enfants de l'Eglise,et gardant toute la dignité du chrétien malgré l'iniquité dont on use envers eux ? D'un côté des évèques menaçant d'anathèmes quiconque osera croire que Dieu parle par l'organe de cet ouvrier, *quand il ne les a pas choisis eux-mêmes ;* et, de l'autre, des fidèles humbles, patients et priant, ou des prètres abdiquant leur cure, leur existence même plutôt que d'être parjures à la vérité en signant des déclarations contraires à ce qu'ils savent être surnaturel et divin? D'un côté, enfin, un petit nombre qui attend et prie, et de l'autre, la foule qui passe, ricanant de toutes ces menaces prophétiques ? Devant un tel contraste et surtout devant cette conduite étrange du clergé, historien fidèle de ce que j'ai examiné à fond, je repasse avec frayeur la

réponse inspirée faite à l'évêque de Cahors. Dans cette ville les révélations de Pierre-Michel avaient frappé plusieurs fidèles, parmi lesquels se trouvaient deux écrivains distingués dont elles opérèrent la conversion, un ancien magistrat et un professeur le plus méritant que l'Université possède; *mais on ne voulait pas de chrétiens nés de l'OEuvre de Miséricorde.* Alors ceux-ci demandèrent une décision épiscopale qui signalât les erreurs. Deux prêtres se mirent à parcourir, à vue de pays, les communications dictées à Pierre-Michel, et rédigèrent un factum de quelques pages qui n'attestaient pas moins la légèreté que l'ignorance, et dont l'évêque se contenta. Dieu se chargea de la réponse. Un jour il mit la plume aux mains de son organe et lui fit écrire mécaniquement, à la façon des automates, une réfutation si lumineuse et si admirable que j'ai entendu un savant religieux, qui pourrait à bon

droit passer pour le meilleur théologien de France, dire : *Je ne sache personne qui soit à la hauteur de cette science théologique.* Que fit l'évêque de Cahors? *Il fallait*, a-t-il dit, nous *montrer cela plus tôt, nous n'aurions pas condamné.* Admirable naïveté! Mais à la suite de cette réfutation venaient les pages suivantes que je livre comme corollaire aux méditations des esprits réfléchis.

Après avoir réfuté une à une toutes les objections des théologiens de Cahors, l'esprit du Prophète s'élève dans les considérations suivantes :

« Je le vois, ce jugement fera écho; il y en aura plusieurs qui croiront avoir rempli leur tâche en l'approuvant, sans rechercher un moment s'il est juste et équitable. — Je m'avance peut-être; plaise à Dieu que je puisse me tromper! mais il me semble entendre ces Prélats examinant attentivement les reproches adressés à leur zèle :

Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus à nobis jugum ipsorum (1).

» Puis, l'Ange de la Vérité, les regards tournés vers les Communications, dira à son tour :

Qui habitat in cœlis irridebit eos : et Dominus subsannabit eos. Tunc loquetur ad eos in irâ suâ, et in furore suo conturbabit eos (2).

» Pour moi, confiant dans le désir d'être tout à Dieu et de ne vouloir rien que pour sa gloire, j'ajouterai :

Dominus illuminatio mea, et salus mea : quem timebo? Dominus protector vitæ meæ : à quo trepidabo (3)?

» O mon ami, je ne puis vous dire combien maintenant je suis ferme et courageux ! il me semble qu'elles sont pour moi ces paroles du Roi-Prophète :

(1) Ps. II, v. 3.
(2) Ps. XXVI, v. 1.
(3) Ps. XXVII, v. 1.

Si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum; si exurgat adversùm me prælium, in hoc ego sperabo (1).

» Oui, je le sens, je ne puis reculer en arrière : ces paroles du Psalmiste m'appartiennent encore :

In petrà exaltavit me; et nunc exaltavit caput meum super inimicos meos (2).

» Non, mon très cher frère, je ne suis point dans l'illusion ; mon cœur brûle de l'amour qu'il ressent pour son Dieu ; j'ai soif de tout ce qui tend à procurer sa gloire; je l'aime pour lui, pour lui seul. La crainte de ses jugements ne porte pas à cet amour! Je l'aime, parce que je ne puis comprendre comment on peut vivre sans l'aimer. Si le Ciel me fait désirer ses riches demeures, ce n'est que dans l'espoir de l'aimer autant qu'une créature peut l'aimer, car je sais

(1) Ps. XXVI, v. 3.
(2) Ps. XXVII, v. 6.

qu'ici-bas nous ne l'aimerons jamais parfaitement. Rien ne me rebute, rien ne saurait empiéter sur mon amour. Vous voyez bien que je ne puis être dans l'illusion. Dieu si bon, si généreux pour ceux qui le fuient; si miséricordieux pour ses ennemis, deviendrait un tyran pour un enfant qui l'aime?... Oh! non, non, mon ami, cette pensée serait un blasphème!... Quoi! un Dieu que l'on révèle plein d'amour, qui offre cette flamme à tous les hommes; un Dieu qui nous dit : *mon enfant, donnez-moi votre cœur!* ce Dieu punirait aussitôt que ce don lui serait fait? Non, mon digne ami, je dirais anathème à qui me soutiendrait une telle pensée.

» Je puis me tromper dans mes œuvres; mais dans l'amour que j'ai pour mon Dieu, lui ne peut me tromper. Oh! non, voyez-vous, il est quelque chose qui se passe en moi pendant que je vous écris, qui m'af-

firme que qui veut être à Dieu n'est point au Démon.

» Vous me trouverez peut-être présomptueux... hélas ! j'ai des faiblesses, j'en suis pétri, je le confesse ; mais aussi je mentirais si je ne confessais pas mon amour.

» Oh ! si mon Esprit était pour quelque chose dans ces Ecrits que l'on condamne, j'inclinerais ma tête, et la crainte entrerait dans mon âme. Ce n'est point mon ouvrage; je n'y ai point prêté mon concours par recherche ni par désir. Le calme est en moi ; ma couche ne connaît pas l'insomnie ; les veilles n'ont point fatigué mes paupières ; mon sommeil est pur comme quand Dieu le créa : je puis dire à mon Dieu avec un cœur libre :

Custodi animam meam et erue me : non erubescam quoniàm speravi in te (1).

(1) Ps. XXIV, v. 20.

» Et, repassant dans ma pensée les noms des frères que j'ai bénis, j'ajouterai :

Innocentes et recti adhæserunt mihi, quia sustinui te (1).

» Si au milieu de la nuit je me réveille, c'est une grâce de plus que Dieu accorde à mon amour ; la première pensée qu'il m'offre c'est celle de son Œuvre : j'y réponds ainsi :

Ne tradideris me in manus tribulantium me : quoniàm insurrexerunt in me testes iniqui, et mentita est iniquitas sibi. Credo videre bona Domini in terrâ viventium (2).

» Ma paupière se referme parce qu'il me semble entendre l'Ange qui me garde prononcer ces consolantes paroles :

Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum (3).

» O mon ami, qu'il est heureux le frère

(1) Ps. XXVI, v. 21.
(2) Ps. XXVI, v. 12, 15.
(3) Ps. XXVI, v. 14.

que vous plaignez ! Tous les pas qu'il fait, il ne les fait que par ordre de son Dieu ; les vanités, la pompe des grands, si pernicieuses pour l'âme, n'habitent point dans sa maison, et bien moins encore dans son cœur ; s'il fait entendre des paroles menaçantes, son cœur souffre déjà avant de les révéler. Croyez-vous qu'il n'en coûte pas à mon âme en voyant avec quelle légèreté les prêtres de la Sainte Eglise examinent les Communications divines que j'ai reçues? N'est-ce point à eux que s'appliquent ces paroles terribles du Roi-Prophète ?

Tu vero odisti disciplinam, et projecisti sermones meos retrorsùm. Os tuum abundavit malitiâ, et lingua tua concinnabat dolos. Sedens adversùs fratrem tuum loquebaris, et adversùs filium matris tuæ ponebas scandalum : hæc fecisti, et tacui. Existimasti iniquè quod ero tuî similis : arguam te, et statuam contrà faciem tuam (1).

(1) Ps. XLIX, v. 17, 19, 20, 21.

» Tenez, mon ami, écoutez : voici ce que moi, Sthrathanaël (1), je leur dis à ceux qui lancent si facilement l'anathème :

Cogitaverunt et locuti sunt nequitiam ; iniquitatem in excelso locuti sunt. Posuerunt in cœlum os suum, et lingua eorum transivit in terrâ (2).

Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus et pereatis de viâ justâ (3).

Verumtamen vani filii hominum, mendaces filii hominum in stateris, ut decipiant ipsi de vanitate in idipsum (4).

Et de execratione et mendacio annuntiabuntur in consummatione, in irâ consummationis, et non erunt. Convertentur ad vesperam, et famem patientur ut canes (5).

(1) L'explication de ce nom viendra plus tard.

(2) Ps. LXXII, v. 8, 9.

(3) Ps. II, v. 12.

(4) Ps. LXI, v. 10.

(5) Ps. LXVIII, v. 13, 14, 15.

» Et, dites-moi : Est-il juste et équitable de juger jusqu'à traiter d'hérésie des révélations que l'on examine avec la plus grande légèreté? Je n'en doute nullement : le sacerdoce actuel ne s'appartient presque plus ; tout ce qui combattra l'idole qu'ils encensent les irritera : blessé dans cette partie, leur esprit sera prévenu, ce qui ôtera à leurs décisions l'entière justice. Mais soyez tranquille, je vous le dis devant Dieu : l'ouvrage de l'homme périra, mais l'ouvrage de Dieu ne périra pas ; il sera combattu ; l'Enfer y a même à faire un gain considérable. Qu'est-ce que tout cela quand le Seigneur a dit : Je veux!... Oui, mon ami, tout m'accuserait que je me réjouirais encore, parce que j'ai mis ma confiance dans le Seigneur.

» Tilly-sur-Seulles. P.-M. »

Il y a cinq ans que cette effrayante révélation est écrite : les jugements qui ont été portés depuis cette date prouvent

bien que les *préventions ont ôté aux décisions leur entière justice.* Quoi ! depuis sept ans que cette voix, précédée par deux autres (car l'annonce de ces jours promis remonte à plus d'un demi-siècle), retentit et déroule, avec une éblouissante clarté, les deux grands mystères qui embrassent tous les temps, et en résument l'histoire, le mystère d'iniquité qui date de la chute de Lucifer, et le mystère de la miséricorde; depuis sept ans que cet organe offre à l'Eglise les plus riches lumières prophétiques, il n'est peut-être pas encore un prélat qui les ait jugées assez dignes de son examen pour en parler avec quelque connaissance de cause ! Le monde doit-il être surpris comme aux jours du déluge ? Est-il écrit que nous dépasserons l'aveuglement qui a perdu le peuple d'Israël ? Ou bien quand le Seigneur prépare aujourd'hui le rappel de ce peuple, selon ses anciennes promesses, le terme de son châti-

ment serait-il l'aurore de la réprobation des nations converties et redevenues infidèles?

La marche que le Seigneur suivra est toute prédite dans les anciens oracles, comme dans ceux d'aujourd'hui. La sévérité de la justice préparera la miséricorde; Satan peut dire que la terre est à lui : c'est précisément l'époque que le Seigneur choisit pour son règne. Il répandra son esprit d'amour et d'unité, et fera pour un temps, du monde entier, une seule famille chrétienne, secouant et jetant au feu épurateur toute la paille inutile ou funeste : véritable représentation *du dernier jour* qui ne sera cependant le dernier jour que pour ceux qui ne se revêtiront pas du signe de l'agneau.

Oui, tout cela s'annonce par bien des voix en mille lieux; des signes précurseurs le confirment de tous côtés. Cependant les peuples et les pasteurs des peuples dorment sans rien entendre!

N'est-ce pas à leur sommeil que s'adresse cette lamentation toute récente?

« Dormez, dormez, indolents mortels : restez, restez encore sur vos couches moelleuses; souriez à vos rêves de fêtes et de grandeurs; l'ange de l'alliance est descendu sur vos montagnes, il a écrit son nom jusque dans le calice de vos fleurs; il a touché, des anneaux qui ornent ses pieds, les fleuves qui font votre orgueil et votre espérance; les chênes de vos forêts ont pris l'éclat de son front pour une nouvelle aurore; la mer, d'un bond voluptueux, a salué son regard! Elie l'a précédé! Penchez-vous du côté de la terre, mais ne vous effrayez point de ce bruit si actif des tombeaux. Dormez, dormez encore; je l'ai vu vers l'orient; il burinait son nom sur des monts inaccessibles; il criait au temps de hâter sa barque, et j'ai vu lui sourire le plus vieux des vieillards. Dormez, dormez encore; Elie, à l'occident,

pose une croix à la porte du temple ; il la scèle avec du feu et l'acier d'un poignard ! Souriez, souriez mortels aux rêves gracieux de vos fêtes dorées, aux bruits chatoyants de vos enseignes ! Quel doux bruit que celui des baisers du vent sur le chiffre de vos bannières ! Rêvez, rêvez encore, voici le dominateur qui se lève ; sous un casque de feu ses prunelles azurées lancent par tout le ciel des éclairs brûlants comme brûle son cœur éternel, foyer d'amour ! Sa droite va s'étendre sur les fils de Lévi pour peser leurs prières ; sa gauche va faire ombre aux vieux rois de Juda. Riez, oh ! riez, riez encore, les Glaivataires ont aiguisé leurs armes, les Invincibles ont crié le grand jour ! Saba a tremblé comme devant enfanter une Reine nouvelle : sous le char de David, il y a deux étoiles rouges de feu et de sang ! Vous avez fui l'amour croyant vous en rendre maître ; vous étiez devenus vos propres adorateurs : l'encens

ne brûlait plus que sur les trépieds de votre égoïsme; vous ne pouviez être votre Dieu et votre Prêtre, c'est pourquoi le Dominateur s'est enfin levé ; il vient avec les siens célébrer sur vos autels : tout temple doit célébrer sa gloire; il apporte un feu nouveau pour un nouveau sacrifice. Temples de chair, Dieux de chair, vous allez être consumés ; voici le sacerdoce d'amour avec les embrasements du Saint-Esprit ! Trônes mortels sur lesquels l'usurpation se tient assise et fière. Voici le trône de *l'Emmanuel !* Voici le royal cortége du Messie ; honte et malheur sur vous !

» Oh ! chante, chante d'amour, ma sœur; Satan a des cris et des sanglots qui trompent. Chante dans ton cœur, chante dans ta belle âme, chante sans écouter ce long râle d'une nature épuisée dans sa révolte ! Ris de ton rire sublime devant les phalanges du nouveau roi, celui qui vient

soumettre à sa loi d'amour toutes les nations rebelles. Ris devant les esclaves attachés à son char ; regarde-les de ces hauteurs, faibles atomes ! pauvres pygmées ! Va, écroule-toi, fière et insolente matière; depuis trop longtemps tu as été prévenue *qu'arriverait le grand jour du triomphe de l'esprit !* Prie, ris et chante encore ! moi j'ai besoin de les plaindre : il me semble que je leur dois encore quelques pleurs !

» Mon Dieu ! est-ce des cris qui peuvent calmer ta trop juste colère ? oh ! si des larmes te pouvaient suffire ! J'ai chanté devant les coups de ta justice : j'ai dit à l'ange de feu de ne pas interrompre l'hymne de mon amour ; mais moi, puis-je chanter quand ce peuple est composé de mes frères, et que déjà ils trébuchent sous ton souffle rigoureux ? Ah ! pardonne-leur. Je te ferai un fleuve de de mes larmes ; les fontaines de ma tête te formeront une mer pour mirer ta

grandeur ; je déchirerai mes flancs pour refléter tes glorieuses blessures. Mon Dieu, accepte, sur l'autel de ta miséricorde, mes os broyés en pain et mon sang comme un pourpre breuvage, et laisse tomber ton pardon sur le dernier soupir de mon âme ! »

Terminons ici l'histoire des prisons de ce prophète ; elle ne peut être que succinte aujourd'hui qu'il faut nous borner aux faits qui sont environnés d'assez de témoignages pour être crus ; aux faits dont les preuves sont à la portée de tous, et que chacun peut vérifier. Quand on écrit l'histoire d'un saint, le caractère général est admis ; l'historien peut mettre en lumière une infinité de traits qui n'étaient connus que de peu de personnes ou d'une seule ; des choses passées entre le personnage et Dieu ; il peut mettre au jour des pensées, des sentiments et des actes qui font ressortir les richesses spirituelles que Dieu répand dans les cœurs des siens. La sain-

teté du personnage admise, le lecteur ne voit rien que de probable dans les tableaux de la vie intérieure qui ne pourrait se prouver par témoins; mais quand, au lieu d'un saint, c'est un escroc qu'on veut à tout prix montrer en Pierre-Michel, force nous est bien de nous borner aux faits extérieurs et connus d'un nombre suffisant pour fermer la bouche aux dénégateurs. Plus tard cette histoire comprendra des prodiges et des œuvres qu'on ne soupçonne pas; mais il faut attendre que la verge céleste ait rendu un peu de sagesse à ce public dont une partie enfante le mensonge que l'autre digère sans examen.

FIN.


LIBRARY OF CONGRESS
0 012 902 134 2
